

Transdev Group Rapport financier 2018

THE MOBILITY COMPANY



Sommaire

1

Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux 2018 à l'assemblée générale ordinaire page 3

2

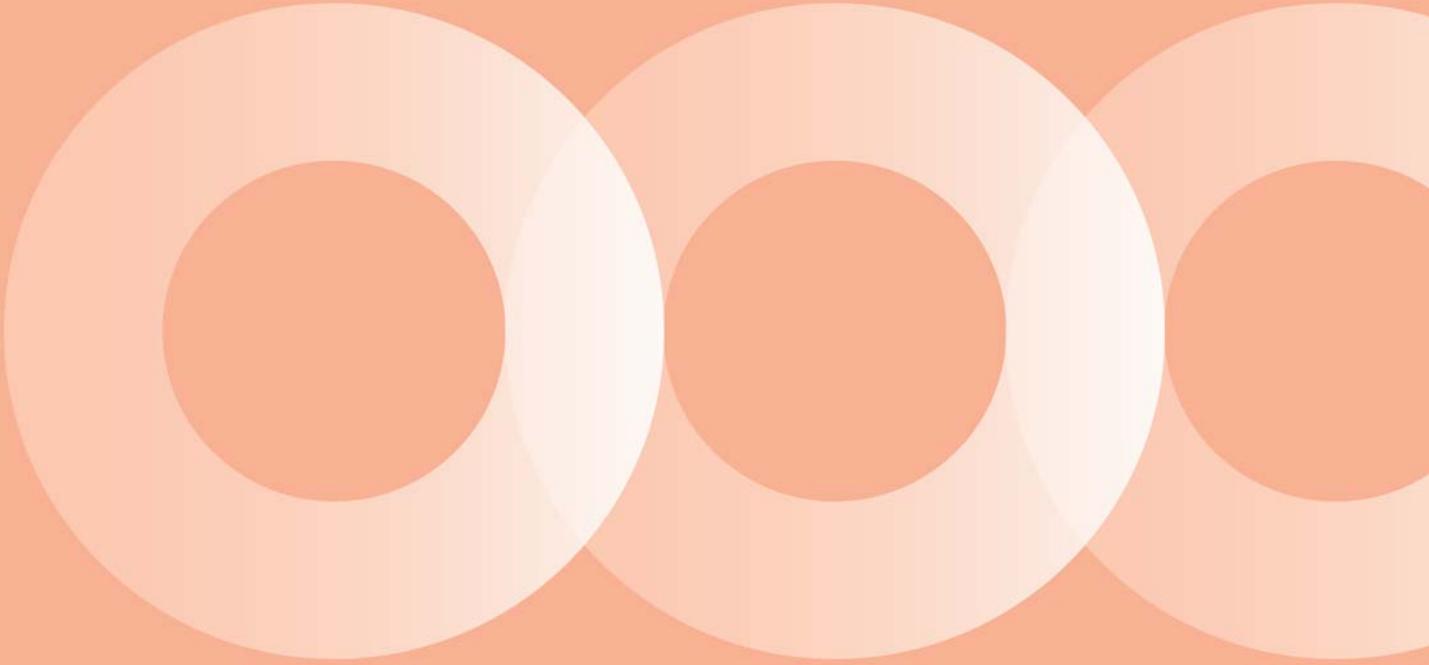
Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2018 page 53
Rapport des commissaires aux comptes page 107

3

Comptes sociaux

États financiers au 31 décembre 2018 page 115
Rapport des commissaires aux comptes page 135



Rapport de gestion Transdev Group S.A.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes
consolidés et les comptes sociaux 2018 à l'assemblée générale ordinaire



Sommaire

Rapport de gestion sur les comptes consolidés	6
Chiffres clés – Comptes consolidés	6
Le groupe en quelques chiffres	6
Situation du groupe au cours de l'exercice 2018	6
Evolution prévisible et perspectives	8
Développements récents et événements post clôture	8
Activité en matière de recherche et développement	8
Facteurs clés	8
Rapport de gestion sur les comptes sociaux	9
Comptes sociaux – Chiffres clés	9
Activité de la société	9
Evolution prévisible et perspectives	9
Prises de participation et cessions de l'exercice	9
Succursales existantes	9
Evénements postérieurs à la clôture	9
Activité en matière de recherche et développement	9
Informations diverses	9
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	10
Participation des salariés au capital de l'entreprise	16
Jetons de présence	16
Déclaration de performance extrafinancière	16
Plan de vigilance	16
Proposition d'affectation du résultat 2018	16
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et une filiale	17
Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale	17
Information sur les délais de paiement Transdev Group S.A.	17
Annexe 1	18
Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices	18
Annexe 2	
Déclaration de performance extra-financière	19
Transdev, un groupe référent pour une mobilité fluide, humaine et innovante	19
Transdev, un groupe acteur de sa responsabilité sociétale	25
Transdev, un groupe engagé pour préserver l'environnement	27
Transdev, contributeur du dynamisme des territoires	29
Sécurité et Sûreté : évaluer et maîtriser les risques	31
Les ressources humaines : un enjeu-clé pour la performance durable du Groupe	33
Transdev, mobilisé autour des Droits de l'Homme et de l'éthique	38
Note méthodologique	40
Rapport de l'organisme tiers indépendant	44
Annexe 3	
Plan de vigilance	52

Rapport de gestion sur les comptes consolidés

Chiffres clés – comptes consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2017 retraité ⁽¹⁾ (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Produit des activités ordinaires	6 892,3	6 948,0
EBITDA (<i>Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization</i>) ⁽²⁾	417,8	364,2
Résultat Opérationnel Courant ⁽²⁾	138,3	114,6
Résultat net	76,6	(94,3)
Résultat net Part du Groupe	75,9	(96,4)
Endettement financier net (EFN)	527,5	530,2

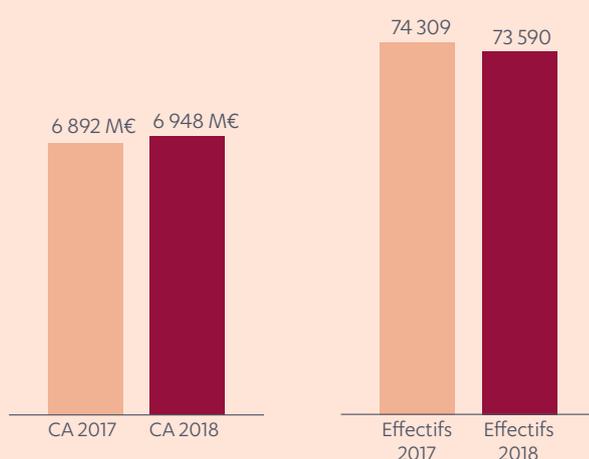
⁽¹⁾ Montants 2017 retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits dans la note VII.1.2. des états financiers consolidés.

⁽²⁾ La note annexe VII.4.1.2. des états financiers consolidés présente le passage EBITDA au résultat opérationnel courant et résultat opérationnel.

Le groupe en quelques chiffres

Présent dans **20** pays
Chiffre d'affaires 2018 : **6 948 M€**
73 590 collaborateurs⁽¹⁾

Chiffre d'affaires⁽¹⁾ - 12 mois & Nombre de collaborateurs⁽²⁾



⁽¹⁾ Montants 2017 retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits dans la note VII.1.2. des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Les données n'intègrent pas la contribution des Sociétés d'Economie Mixte. Les données en matière d'effectif sont exprimées en effectif moyen pondéré et sont présentées hors activités abandonnées et hors effectifs des co-entreprises et entreprises associées.

Situation du groupe au cours de l'exercice 2018

Le Groupe a redéfini sa stratégie (Moving You) autour de sa raison d'être « nous voulons permettre à chacun de se déplacer chaque jour plus librement » et place les femmes et les hommes au cœur de cette stratégie pour devenir un véritable intégrateur des solutions de mobilité du quotidien.

Cette stratégie s'appuie sur cinq piliers

- Nous pensons qu'une compréhension approfondie de nos **Clients passagers** nous permet de mieux les servir, d'anticiper leurs besoins et d'augmenter la fréquentation.
- Nous croyons que les **Equipes** collaboratives et engagées atteignent les meilleurs résultats.
- Nous sommes alignés sur les objectifs des **Clients** et des **Communautés** que nous servons pour soutenir leur développement à long terme.
- Nous sommes engagés dans la Performance pour maîtriser toutes les mobilités et les délivrer au meilleur coût.
- Nous mettons **l'Innovation** au cœur de nos préoccupations pour préparer l'avenir avec des solutions plus attractives, efficaces et durables.

Le 2 octobre 2018, le groupe Rethmann a annoncé son intention d'acquérir la participation de Veolia dans le capital de Transdev Group, après avoir conclu un accord de partenariat avec la Caisse des Dépôts, scellant la vision stratégique partagée du développement de Transdev. Cet accord prévoyait également que le groupe Rethmann cède à Transdev GmbH les actions de sa holding Rhenus Veniro portant, avec ses filiales, les activités dans les transports publics de voyageurs en Allemagne du groupe Rethmann. Ces opérations ont été conclues le 9 janvier 2019 et assurent la stabilité actionnariale du Groupe.

L'année a été marquée par une amélioration des succès commerciaux et le retour du Groupe en République Tchèque.

Les résultats financiers de l'année 2018 sont impactés par la décision inscrite dans la nouvelle stratégie de diminuer l'exposition du Groupe aux activités purement commerciales (BtoC). Ces réorientations se traduisent par des dépréciations d'actifs qui impactent le Résultat Net du Groupe mais pas son endettement.

Le Groupe affiche une progression de son Produit des activités ordinaires (PAO) et une maîtrise de son Endettement financier net (EFN), permettant de dégager les marges de manœuvres financières nécessaires à la poursuite de son développement.

Le Groupe atteint un Résultat Opérationnel Courant (ROC) de 114,6 millions d'euros, en retrait par rapport à 2017 suite à certains renouvellements contractuels majeurs (particulièrement au Pays-Bas), des tensions sur certains bassins d'emploi (difficultés de recrutement, grèves...) et des résultats aux Etats-Unis en repli sur certaines activités (activités non contractées avec des clients publics) et en particulier une augmentation du coût des litiges liés aux accidents de la route.

La bonne évolution du Besoin en Fonds de Roulement associée à une capacité d'autofinancement supérieure aux investissements nets permettent de maintenir stable le niveau de l'Endettement Financier Net à fin 2018 par rapport à fin 2017. Parallèlement, les engagements de paiement de loyers minimaux futurs ont diminué de 96 millions d'euros sur la période.

Développement et activité commerciale

Le Groupe a poursuivi son développement au cours de l'année sur de nombreuses géographies.

En France

- Transdev a gagné le contrat de Nîmes pour une durée de cinq ans et demi à compter du 1^{er} janvier 2019.
- En Île-de-France, Transdev poursuit son développement au travers notamment de renforcement de lignes existantes.
- Transdev a renouvelé pour six ans le contrat de Mulhouse.

En Allemagne

- Transdev a gagné le réseau ferroviaire régional de Hanovre pour une durée de 12 ans et demi qui débutera en décembre 2021. Ce contrat est le plus important contrat ferroviaire remporté par Transdev en Allemagne.

En Australie

- Transdev a remporté en consortium le contrat de fourniture, exploitation et maintenance pour la phase 1 du tramway de Parramatta. Ce contrat de 8 ans, post pré-opération, conforte Transdev dans sa place de leader mondial dans le domaine de l'exploitation de tramways, avec 23 réseaux dans huit pays.

En Colombie

- Transdev Colombie et son partenaire local Fanalca ont gagné à Bogota un contrat de 10 ans pour un service de bus à haut niveau de service (BHNS).

Aux Etats-Unis

- Le Groupe a confirmé et étendu son positionnement à Washington avec le renouvellement du contrat de Paratransit opéré depuis 2013 et le gain du contrat Transit de Cinder Bed.

En Suède

- Transdev s'est vu attribuer à Stockholm le contrat de Bus E31 et l'exploitation de 15 lignes de ferries.

L'innovation et la mobilité électrique restent au centre de la stratégie du Groupe :

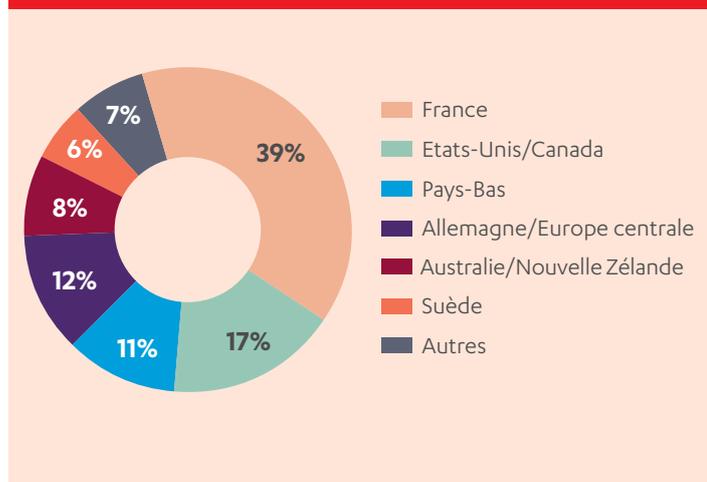
- Transdev opère ainsi avec le contrat d'Amstelland-Meerlanden, qui compte la flotte électrique la plus vaste d'Europe.
- Au sein de l'activité Systèmes de Transport Autonome, le Groupe a inauguré en juin 2018 le Rouen Normandy Autonomous Lab (RNAL), premier service de mobilité à la demande avec véhicules autonomes électriques sur route ouverte au public en Europe, avec infrastructure connectée et centre de supervision intégré. Cette solution de transport innovante et durable est le fruit d'une étroite collaboration entre les savoir-faire et capacités d'innovations d'acteurs clés de la mobilité de demain.
- Nous avons lancé avec Mulhouse Agglomération le Compte Mobilité qui permet, grâce à une seule application, d'accéder et de réserver l'ensemble des services de mobilité (parking, vélos, transports public, voitures en libre-service) et plus tard le train et les taxis.

Activité et résultats du groupe en 2018

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 6 948 millions d'euros en 2018, défavorablement impacté par un effet de change de 126 millions d'euros par rapport à 2017 suite à la dépréciation des devises américaine, australienne et suédoise. A noter que l'application de la norme IFRS15 entraîne la reconnaissance des droits d'accès au réseau ferré en Allemagne ; le chiffre d'affaires 2017 publié a ainsi été retraité et augmenté de 249 millions d'euros afin d'en tenir compte.

Au-delà de cet effet de change et normatif, le chiffre d'affaires progresse, du fait de la dynamique des contrats en Île-de-France (activité transport publics et stationnement), de la croissance des revenus passagers sur l'activité ferroviaire en Allemagne et de la bonne dynamique des activités australiennes.

Répartition du chiffre d'affaires 2018 par zone géographique



L'EBITDA à fin décembre 2018 ressort à 364 millions d'euros, soit un taux de marge de 5,2% du chiffre d'affaires, en diminution par rapport à 2017.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à 114,6 millions d'euros à la clôture contre 138,3 millions d'euros en 2017.

La révision de la stratégie long terme sur certaines activités BtoC a conduit à la constatation de pertes de valeur sur actifs incorporels et mise à la juste valeur pour un total de 149,6 millions d'euros. Les montants les plus significatifs ont trait à des activités commerciales (B2C) aux Etats-Unis.

Le coût de l'Endettement Financier Net ressort à 22,2 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice.

Le niveau d'Endettement Financier Net est globalement stable à 530,2 millions d'euros à fin 2018.

Evolution prévisible et perspectives

Le plan stratégique 2018-2024 réaffirme le positionnement de Transdev comme un intégrateur global de solutions de mobilité capable de répondre aux besoins quotidiens d'aujourd'hui et de demain.

Ce plan intègre les éléments clefs de la nouvelle stratégie du Groupe, Moving You.

Le plan met l'accent sur une allocation de ressources centrée sur certaines activités, natures de clients et géographies qui sont prioritaires dans le développement du Groupe.

Développements récents et évènements post clôture

Ces éléments sont développés au sein des états financiers consolidés et sociaux.

Activité en matière de recherche et développement

Notre conviction est que le champ de la mobilité va poursuivre sa mutation, avec le développement de solutions toujours plus personnalisées, en particulier grâce aux apports du numérique.

Le Groupe est engagé dans divers programmes en matière de :

- Electromobilité avec la signature de contrats qui font du Groupe le premier opérateur privé de bus électriques en Europe.
- Nouvelles solutions de mobilité à la demande, à la fois avec une offre purement commerciale, avec des produits de services aux entreprises (prestations de transport faisant appel aux technologies numériques pour des sociétés privées) et au sein de contrats publics (ChronoPro et Flexilia en France, Link aux Etats-Unis,...).
- « Mobility as a service » recouvrant tous les moyens d'information et de ticketing sur mobile permettant de faciliter l'accès à un bouquet d'offres de transport proposées par des opérateurs différents (Compte Mobilité Mulhouse).
- Véhicules autonomes.

En 2018, l'activité du Groupe en matière d'innovation a poursuivi son accélération avec :

- L'initiation d'un écosystème d'innovation.
- Le développement de solutions sur MaaS (« Mobility as a service ») et Transport à la Demande.
- Par un investissement dans des start-ups proposant de nouveaux services à nos Clients.
- Dans la gestion de véhicules autonomes.

Facteurs clés

L'activité du Groupe est influencée par des facteurs clés de nature technique, contractuelle et économique, dont les principaux sont les suivants :

- la capacité d'adaptation à l'évolution contractuelle et réglementaire ainsi qu'à celle des menaces externes (cyber, ..).
- la capacité à répondre aux exigences croissantes des clients passagers et des autorités organisatrices en matière de nouveaux services mais aussi de développement durable et d'innovation.
- la capacité à exercer son métier sur des territoires denses, vastes et de plus en plus complexes : complexité opérationnelle croissante et inter-modalité étendue.

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des matières premières, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. Des informations complémentaires sur ces instruments sont présentées dans la note VII.9.4 aux comptes consolidés.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Comptes sociaux – chiffres clés

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Produits d'exploitation	90 550	91 045
Résultat d'exploitation	(7 014)	(12 672)
Résultat financier	139 839	(144 959)
Résultat exceptionnel	(2 449)	4 679
RÉSULTAT NET	155 040	(129 135)

Activité de la société

Le 2 octobre 2018, le groupe Rethmann a annoncé son intention d'acquérir la participation de Veolia dans le capital de Transdev Group SA, après avoir conclu un accord de partenariat avec la Caisse des Dépôts, scellant la vision stratégique partagée du développement de Transdev. Cet accord prévoit également que le groupe Rethmann cède à Transdev GmbH, filiale à 100% de Transdev Group SA, les actions de sa holding Rhenus Veniro portant, avec ses filiales, les activités dans les transports publics de voyageurs en Allemagne du groupe Rethmann.

La réalisation de l'acquisition des 30% du capital de Transdev Group SA appartenant à Veolia par le groupe Rethmann a eu lieu le 9 janvier 2019, ainsi que l'acquisition de Rhenus Veniro par Transdev GmbH. A cette même date, l'assemblée générale de Transdev Group SA a décidé une augmentation de capital de 4% réservée à Rethmann France, aux termes de laquelle seraient émises des actions ordinaires et des actions de préférence sans droit de vote, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général de constater la souscription par Rethmann France et la réalisation de l'augmentation de capital par compensation avec la créance du prix de cession qu'elle détient sur Transdev Group SA. La réalisation de l'augmentation de capital doit intervenir d'ici la fin du premier semestre 2019. Après réalisation de cette augmentation de capital, le niveau de détention de Rethmann France sera porté à 34% du capital de Transdev Group SA. La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev Group SA.

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à -12,7 millions d'euros contre -7,0 millions d'euros en 2017. Le résultat financier s'élève à -145 millions d'euros et intègre principalement les remontées de dividendes des filiales, le coût de la dette nette de Transdev Group SA, ainsi que les mouvements sur les dépréciations des titres.

Après la prise en compte du boni d'intégration fiscal, le résultat net s'établit à -129,1 millions d'euros sur l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives

Le plan stratégique 2018-2024 a été établi au cours de l'exercice 2018 et reprend les axes stratégiques sur les principales zones clés. Il met l'accent à la fois sur l'ambition du Groupe de disposer de positions fortes sur ses principales implantations, sur la poursuite d'une croissance sélective sur les segments les plus porteurs et la volonté de limiter son exposition aux activités BtoC.

Prises de participation et cessions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2018 la Société a procédé à des acquisitions et augmentations de capital pour un total de 199 millions d'euros dont 175,2 millions d'euros (200 millions de dollars américains) au titre de l'augmentation de capital de Transdev North America. Un remboursement de réserves assimilables à du capital de 10 millions d'euros a également été opéré sur une des filiales en Espagne.

La Société n'a cédé aucune participation en 2018.

Succursales existantes

La Société possède un établissement secondaire dans le ressort du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

Evénements postérieurs à la clôture

La réalisation de l'acquisition des 30% du capital de Transdev Group SA appartenant à Veolia par le groupe Rethmann a eu lieu le 9 janvier 2019, ainsi que l'acquisition de Rhenus Veniro par Transdev GmbH, filiale à 100% de Transdev Group SA. A cette même date, l'assemblée générale de Transdev Group SA a décidé une augmentation de capital de 4% réservée à Rethmann France, aux termes de laquelle seraient émises des actions ordinaires et des actions de préférence sans droit de vote, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administrateur ou au Directeur Général de constater la souscription par Rethmann France et la réalisation de l'augmentation de capital par compensation avec la créance du prix de cession qu'elle détient sur Transdev Group SA. La réalisation de l'augmentation de capital doit intervenir d'ici la fin du premier semestre 2019. Après réalisation de cette augmentation de capital, le niveau de détention de Rethmann France sera porté à 34% du capital de Transdev Group SA. La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev Group SA.

Activité en matière de recherche et développement

Transdev Group SA participe à une activité en matière de recherche et de développement sur ses nouveaux métiers.

Informations Diverses

Le montant global des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève pour l'exercice 2018 à 147 533 euros.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Informations concernant les mandataires sociaux et la direction générale

Le Conseil d'administration est composé, à la date de rédaction du présent rapport, des 11 administrateurs figurant ci-après, dont un administrateur indépendant et un administrateur représentant les salariés.

Administrateurs	Date de nomination/renouvellement	Date d'échéance
Madame Anne-Marie Couderc (Administratrice indépendante)	26/03/2015	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
Monsieur Thierry Mallet (Président Directeur Général)	11/07/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Madame Françoise Tausinat	26/03/2015	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
Madame Delphine Pons	09/01/2017	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
Monsieur Jean-Michel Fenaut (Administrateur représentant les salariés)	01/07/2016	01/07/2020
Monsieur Pierre Aubouin	09/01/2017	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
Madame Virginie Fernandes	14/02/2017	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
Monsieur Olivier Sichel	09/01/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
Monsieur Ludger Rethmann	09/01/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
Dr. Werner Kook	09/01/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
Monsieur Jean-Louis Hurel	09/01/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
Monsieur Egbert Tölle (Censeur)	09/01/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Madame Catherine Mayenobe, cooptée par le Conseil du 2 mars 2018, Monsieur Waël Rizk, nommé par l'Assemblée générale du 9 janvier 2017, Monsieur Hubert Sueur, coopté par le Conseil du 28 septembre 2018 et qui doit être formellement ratifié par l'Assemblée générale, et Monsieur Antoine Frérot ont démissionné de leur mandat d'administrateur le 9 janvier 2019.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de Monsieur Thierry Mallet, Madame Anne-Marie Couderc, la Caisse des dépôts et consignations et Madame Delphine Pons pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le 9 janvier 2019, l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire a décidé de modifier les statuts de la Société pour créer un poste de Censeur auprès du Conseil. Ce poste a été pourvu par la même assemblée qui a nommé Monsieur Egbert Tölle Censeur pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration.

La Société n'étant pas cotée et étant détenue en contrôle exclusif par la Caisse des dépôts et consignations, aucun administrateur n'est concerné par les obligations de divulgation de rémunérations visées par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014.

Figure par ailleurs, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les différents mandataires sociaux.

MONSIEUR THIERRY MALLET

Transdev Group SA	Président Directeur Général Administrateur Membre du Comité Stratégique Membre du Comité des Investissements
Transdev SA	Président Directeur Général Administrateur
Transdev Ile de France	Président Directeur Général Administrateur
RATP Dev Transdev Asia	Administrateur
Transdev Sverige AB	Chairman Board Member
Transdev Northern Europe	Chairman Board Member
TBC Holding	Director Class A Chairman
Transdev North America	Director
Transdev Australasia Pty	Director

MONSIEUR PIERRE AUBOUIN

ADL Participations	Membre du Comité de surveillance
Aéroports de Lyon	Membre du Comité de surveillance
Alicorne SAS	Membre du Comité de surveillance
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau SA	Administrateur
Lisea SAS	Président du Comité de suivi
Mobilité Agglomération Rémoise SAS	Président du Conseil d'administration
Transdev Group SA	Administrateur Membre du Comité d'audit
Verdun Participation 1 SAS	Administrateur
Verdun Participation 2 SAS	Administrateur

MADAME FRANÇOISE TAUZINAT

CTE	Administratrice
Arkhineo	Administratrice Membre du Comité stratégique Membre du Comité des Investissements Membre du Comité des rémunérations
Egis	Administratrice
Egis Environmental Investments	Administratrice
Transdev Group SA	Représentante Permanente de la CDC administrateur Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique Membre du Comité des investissements
STOA	Administratrice Membre du Comité des Investissements Membre du Comité des rémunérations
CDC Développement Solidaire	Administratrice
Albali SEÑALIZACIÓN	Membre du Board of Directors

MADAME VIRGINIE FERNANDES

BPIFRANCE Investissement	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques
BPIFRANCE Participations	Administratrice Membre du Comité stratégique Membre du Comité d'investissement
Compagnie des Alpes	Représentante Permanente CDC administrateur Membre du Comité stratégique Membre du Comité des nominations et des rémunérations
Icade	Représentante Permanente CDC administrateur Membre du Comité stratégique et investissement
Société Nationale Immobilière	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité stratégique Membre du Comité d'audit et des risques
Transdev Group SA	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des nominations et des rémunérations

MADAME DELPHINE PONS

CDA Management	Présidente
Compagnie des Alpes (Beijing) Business Consulting Co. Ltd	Executive Director
SA Société du Parc du Futuroscope	Membre du Conseil de surveillance
Transdev Group SA	Administratrice Membre du Comité des nominations et des rémunérations

MADAME ANNE-MARIE COUDERC

Transdev Group SA	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique (depuis le 9 janvier 2019) Présidente et Membre du Comité des nominations et rémunérations (jusqu'au 9 janvier 2019)
Plastic Omnium	Administratrice indépendante Présidente et Membre du Comité des rémunérations et nominations
Ramsay Générale de Santé	Administratrice indépendante Présidente et Membre du Comité des rémunérations et nominations
Air France/KLM	Présidente du conseil d'administration Administratrice indépendante Présidente et Membre du Comité des nominations
Ayming (anciennement Alma Consulting Group)	Membre du Supervisory Board

MONSIEUR JEAN-MICHEL FENAUT

Transdev Group SA	Administrateur représentant les salariés
-------------------	--

MONSIEUR OLIVIER SICHEL (DEPUIS LE 09/01/2019)

Caisse des dépôts et consignations	Directeur général adjoint Membre du COMEX et du CODIR GROUPE
Bpifrance SA	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des risques
CNP Assurances	Administrateur Membre du Comité stratégique Membre du Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale
La Poste	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité stratégique et des investissements Membre du Comité des nominations et des rémunérations
Transdev Group SA	Administrateur
Assia Inc	Membre du Board of Directors

MONSIEUR LUDGER RETHMANN (DEPUIS LE 09/01/2019)

Transdev Group SA	Administrateur
RETHMANN SE & Co. KG	Member of the Board
REMONDIS SE & Co. KG	CEO
Deutsche Bank SE	Member of Advisory Board
SARIA SE & Co. KG	Member of Supervisory Board
Kirchhoff Group	Member of Advisory Board
Clinic Group Lünen/Werne	Member of Supervisory Board
Deutsche Wildtierstiftung e. V.	Member of Advisory Board

DR WERNER KOOK (DEPUIS LE 09/01/2019)

Transdev Group SA	Administrateur Membre du Comité stratégique Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité des Investissements
Transdev Verwaltungen SE	President
NIAG	Board Member
Rethmann Group	Chief Representative Rethmann Group
BDI-Verkehrsausschuss	Member
Fachausschuss Verkehr und Logistik, IHK Duisburg	Member
Bundesfachkommission Verkehr, Logistik, Infrastruktur, Wirtschaftsrat Deutschland	Chairman
RHENUS SE & Co. KG	Chief Representative
RETHMANN SE & Co. KG	Chief Representative
FB4-Advisory Boards Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät der Westfälischen Wilhelms-Universität Münster	Member

MONSIEUR JEAN-LOUIS HUREL (DEPUIS LE 09/01/2019)

Transdev Group SA	Administrateur Président du Comité d'audit
SARIA INDUSTRIES France	Président Directeur Général
SARIA SE	Membre du Comité de Direction Européen
Syndicat professionnel SIFCO	Président

MONSIEUR EGBERT TÖLLE (DEPUIS LE 09/01/2019)

Remondis SE & Co. KG	Board member
Remondis International	CEO
Transdev Group SA	Censeur

MONSIEUR ANTOINE FREROT (FIN DE MANDAT LE 09/01/2019)

Veolia Environnement	Président - Directeur Général Administrateur Président du Comité Exécutif
Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	Gérant
Société des Eaux de Marseille	Administrateur
Fondation d'Entreprise VE	Président Administrateur Représentant des membres fondateurs
Institut de l'Entreprise	Président
Transdev Group SA	Administrateur Vice-Président et membre du Comité des nominations et rémunérations
Association ENVIE	Président
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Administrateur
Association Centre d'Arts Plastiques de Royan	Président
CNER - Fédération des agences de développement et des comités d'expansion économique	Administrateur
Association des Amis de la Bibliothèque Nationale de France	Administrateur
Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique (l'AX)	Administrateur
Campus Veolia Environnement	Membre du Comité Exécutif
Institut Veolia	Représentant Veolia Environnement au Conseil d'administration
Monégasque des Eaux	Représentant Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux au Conseil d'administration

MONSIEUR HUBERT SUEUR (FIN DE MANDAT LE 09/01/2019)

GIE VEOLIA PLACEMENTS	Administrateur
Transdev Group SA	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité Stratégique
VE FINANCE	Président

MADAME CATHERINE MAYENOBE (FIN DE MANDAT LE 09/01/2019)

Caisse des dépôts et consignations	Membre du Comité Exécutif de l'EP et du CODIR Groupe
Transdev Group SA	Membre du Conseil d'administration
Cité de la Céramique de Sèvres	Administrateur
Réseau Transport d'Electricité	Administrateur
Société Immobilière du Théâtre des Champs Elysées	Administrateur
Bpifrance Participations	Administrateur
Bpifrance investissements	Administrateur

MONSIEUR WAEL RIZK (FIN DE MANDAT LE 09/01/2019)

Transdev Group SA	Administrateur
STOA	Président

Commissaires aux comptes

Les mandats D'ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes titulaire et d'AUDITEX, Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 24 mars 2016.

Le mandat de MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 24 mars 2017.

Aucun renouvellement n'est donc à proposer.

Tableau des délégations de pouvoirs et/ou de compétence au conseil d'administration

Dans le domaine des augmentations de capital, en application des dispositions des articles L 225-129.1 et L 225-129.2 du Code de Commerce : le 9 janvier 2019, l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de la Société a décidé une augmentation du capital social en numéraire de la Société d'un montant de 68 916 333,20 euros par l'émission d'un nombre de 5 292 702 actions ordinaires de 9,62 euros de valeur nominale chacune et d'un nombre de 1 871 158 actions de préférence de catégorie A de 9,62 euros de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administrateur ou au Directeur Général de constater la souscription et la réalisation de l'augmentation de capital.

Il n'y a pas d'autre délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'administration.

Conventions visées à l'article L. 225-38

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions visées ci-après ont été conclues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une Société, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Une lettre d'intention ayant fait l'objet d'un agrément du Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2018
- Un contrat ayant fait l'objet d'un agrément du Conseil d'administration du 10 décembre 2018 : *accord de coopération entre Transdev Group SA et Egis, filiale de la Caisse des dépôts et consignations.*
- Deux contrats ayant fait l'objet d'un agrément du Conseil d'administration du 21 décembre 2018 :
 - un protocole d'investissement signé entre la Caisse des dépôts et consignations, la Société, Rethmann France, Rethmann SE&CO KG et Transdev GmbH, organisant les conditions (i) de la prise de participation du Groupe Rethmann dans la Société, (ii) de l'achat par Transdev GmbH des actions de Rhenus Veniro et (iii) de l'augmentation de capital de Transdev Group à intervenir ;
 - un pacte d'actionnaires entre la Caisse des dépôts et consignations et Rethmann France, en présence de Rethmann SE&CO KG et Transdev Group SA

Les détails relatifs à ces deux contrats vous sont plus amplement fournis dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Nous soumettrons à votre approbation ces opérations.

Par ailleurs, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- Contrat de mandataire social fixant les conditions d'exercice des fonctions de Monsieur Thierry Mallet en sa qualité de Président-Directeur général, conclu en 2016 et qui s'est poursuivi sur l'exercice 2018.

Participation des salariés au capital de l'entreprise

Au 31 décembre 2018, les salariés de la Société ne possédaient aucune action de celle-ci. Une résolution visant à proposer, en application de l'article L225-129-6 du Code de commerce, aux Actionnaires une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du Chapitre II du Titre III de la troisième partie du Code du travail (articles L3332-18s) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne a été soumise aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2018, ces derniers ayant rejeté la résolution.

Une résolution visant à une augmentation de capital en numéraire a de nouveau été proposée à l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 9 janvier 2019 et a été rejetée par l'Assemblée.

Jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer un montant de 60 000 euros bruts annuels de jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

Déclaration de performance extrafinancière

La déclaration de performance extra financière figure en Annexe 2 du présent rapport.

Plan de vigilance

Le plan de vigilance de la Société figure en Annexe 3 du présent rapport.

Proposition d'affectation du résultat 2018

Nous vous proposons d'affecter le résultat (perte) de l'exercice 2018, soit -129 134 705,05 euros au compte de report à nouveau.

Tableau des dividendes distribués par la Société les 3 derniers exercices :

2015	Néant
2016	20 000 066,04 euros
2017	Néant

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et une filiale

Le Protocole d'Investissement autorisé par le Conseil de Transdev Group du 21 décembre 2018 et signé à la même date a été signé avec la Caisse des dépôts et consignations, Transdev Group SA, Transdev GmbH, Rethmann SE&CO KG et Rethmann France.

Ces deux dernières sociétés n'étaient pas, à la date de signature, actionnaires de Transdev Group SA ce qu'elles sont devenues, directement ou indirectement le 9 janvier 2018.

Le Protocole d'Investissement prévoit également la signature de contrats entre Rhenus Veniro, filiale de Transdev Group SA et Rethmann Services et Rethmann SE qui ont été signés le 9 janvier 2019.

Par ailleurs, Transdev GmbH s'est engagée dans ce protocole à reprendre certains engagements de garantie donnés par Rethmann au bénéfice des sociétés du groupe Rhenus Veniro.

Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale

(art L. 511-6 3 bis al. 2 du Code monétaire et financier)

Néant.

Information sur les délais de paiement Transdev Group SA

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus
A°) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					15					148
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	72	-	-	48	120	3 791	1 748	179	1 762	7 480
Pourcentage TTC des achats/du chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	4%	2%	-	2%	7%
B°) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues					5					
Montant total TTC des factures exclues (en K€)					51					
C°) Délais de paiement de référence utilisés	Suivant délais contractuels					Suivant délais contractuels				

Après que Messieurs les Commissaires aux Comptes vous auront donné lecture de leurs rapports, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de la Société et l'affectation des résultats.

Si vous acceptez ces propositions, nous vous demanderons de voter les résolutions soumises à vos suffrages.

Annexe 1

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
I - Capital de fin d'exercice					
Capital social	1 137 120	1 137 120	1 137 120	1 137 120	1 137 120
Nombre des actions ordinaires existantes	118 203 700	118 203 700	118 203 700	118 203 700	118 203 700
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	76 604
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations/reprises aux amortissements et provisions	1 780	29 602	319 974	167 195	117 666
Impôts sur les bénéfices	31 289	30 715	27 768	24 381	23 400
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	789	107 893	47 850	155 040	(129 135)
Résultats distribués	-	-	20 000	-	-
III - Résultats par action (en Euros)					
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,29	0,51	2,94	1,62	1,19
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,01	0,91	0,40	1,31	(1,09)
Dividende attribué à chaque action	-	-	0,17	-	-
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	319	326	335	347	353
Montant de la masse salariale de l'exercice	25 766	25 365	27 072	29 513	32 056
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	14 259	12 915	13 226	13 933	15 450

Annexe 2

Déclaration de performance extra-financière

PREAMBULE

Les informations contenues dans le présent document répondent aux exigences issues de l'Ordonnance numéro 2017-1180 et du décret d'application numéro 2017-1265 ayant transposé la Directive 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières. Le présent document constitue une annexe au rapport de gestion du Groupe Transdev.

1. Transdev, un groupe référent pour une mobilité fluide, humaine et innovante

a. Notre mission

En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, **chaque jour nous voulons vous permettre de vous déplacer plus librement.**

Nous sommes fiers de faire voyager 11 millions de personnes au quotidien grâce à des services de transport efficaces, simples et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés. Notre approche s'ancre dans une collaboration durable avec les collectivités et les entreprises, et dans la recherche constante des solutions de mobilité les plus sûres et innovantes.

Transdev, ce sont des femmes et hommes au service des autres, avec un métier : la mobilité.

Nous sommes The mobility company¹.

b. Notre modèle d'affaires

1. NOTRE MÉTIER

Présentation générale : une expertise mondiale au service de communautés locales



*nombre de collaborateurs présents au 31.12.

¹ renvoi page 21

Nos activités

Pouvoirs publics et collectivités

Business

Transports en commun



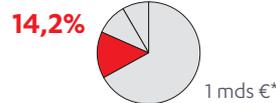
- Bus et cars (13 pays)
- Tramway (9 pays, 21 réseaux de tramways et 2 tram-trains) -1er opérateur mondial
- Transport à la demande



Ferroviaire



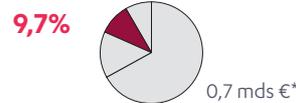
- Transport ferroviaire régional (5 pays, 32 réseaux)
- 3 lignes de métro (Séoul, Mumbaï et la navette inter-terminal de l'aéroport CDG)



Autres modes



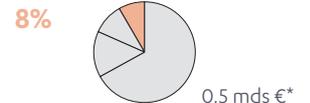
- Parking (acquisition récente)
- Ferry (4 pays)
- Vélos en libre-service in France
- Paratransit et service ambulancier en France, USA et Pays-Bas
- Services de transport pour les institutions de santé



BtoB



- Services aux aéroports
- Tourisme
- Entreprises
- Campus/écoles
- Santé



Digital et Technologies

- Mobility-as-a-service
- Transport à la demande et mobilité partagée
- Systèmes autonomes

Zéro émission

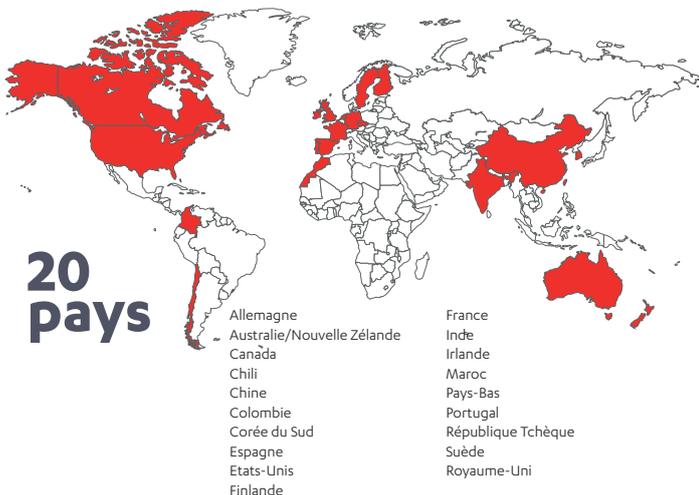
*ROA 2018

Trains, trains régionaux, tramways, bus, autocars², transports scolaires, cars longue distance, ferries, taxis, covoiturage, auto-partage, vélos, parkings, etc. sont autant de modes, systèmes de transport et d'infrastructures du quotidien que nous opérons partout dans le monde. Au-delà de notre rôle d'opérateur, nous sommes un véritable intégrateur global de toutes les solutions de mobilité (cf : illustration ci-dessus) au service de nos clients pour une mobilité totalement fluide, résolument innovante et infiniment humaine.

Nos solutions de mobilité

- répondent aux attentes de nos clients autorités organisatrices de mobilité aux plans national, régional ou municipal et à celles de notre clientèle privée, dans le respect, la transparence et l'intégrité,
- s'adaptent aux spécificités des populations et des territoires,
- sont en phase avec les attentes de la société dans son ensemble (facilité d'utilisation, respect de l'environnement et règles d'équité).

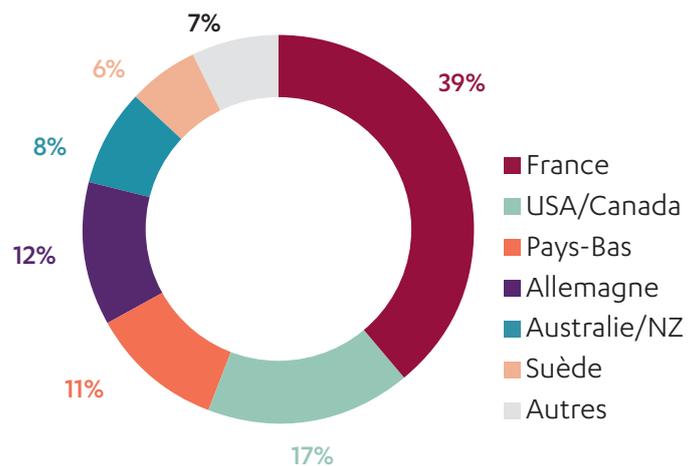
Nos implantations géographiques



Notre revenu par implantation

Afin de répondre précisément aux attentes spécifiques des populations et des territoires, nos équipes sont implantées localement pour intervenir au plus près des besoins des communautés que nous servons.

RÉPARTITION DU ROA 2018 PAR PAYS



² renvoi page 25 paragraphe a

2. RÉPONDRE AUX ENJEUX LOCAUX AU MEILLEUR COÛT

Notre modèle d'affaires consiste à imaginer, construire, organiser et opérer les solutions de mobilité adéquates pour chacun, dans un marché mondial du transport de personnes extrêmement régulé et dont l'accès est inégalement ouvert à la concurrence d'un pays à l'autre selon les modes de transport.

Plus de 75% de nos activités concernent des contrats de gestion des services de transport pour le compte de collectivités locales – activité BtoG (Villes, Métropoles, Département, Régions ou Gouvernements nationaux). Nous travaillons également pour d'autres communautés privées ou associatives.

Quand le marché est ouvert à la concurrence, son accès est principalement organisé par des appels d'offres.

Lors de la rédaction des appels d'offres, les autorités organisatrices (le client) déterminent des besoins spécifiques. Le candidat dont la réponse est la plus proche de ces attentes en termes de compréhension des spécificités locales et au meilleur prix, remporte l'appel d'offres. Chaque contrat est alors une réponse unique à une demande locale, en termes de modes de transport mais aussi en fonction du nombre de véhicules impliqués (cf. le paragraphe « Concernant le financement de la flotte de véhicules »), de la fréquence du service, de la tarification et des engagements que le candidat peut prendre sur les évolutions futures de la fréquentation du système de transport.

La rémunération

Lorsque Transdev contracte avec les pouvoirs publics, ses clients sont des autorités organisatrices de mobilité. Deux formes de collaboration sont alors possibles :

- **Les « gross contracts »** : l'autorité organisatrice s'engage à nous régler un montant prédéfini sur la base d'un volume de service (en heures ou en kilomètres par exemple). L'ensemble de la recette passagers lui est rétrocédé. Dans certains cas le contrat prévoit des rémunérations variables liées à l'augmentation de la fréquentation. Hormis ces rémunérations variables, Transdev ne supporte pas le risque de recettes passagers mais les coûts nécessaires à la bonne réalisation du niveau de service conformément au contrat sont le plus souvent à sa charge,
- **Les « net contracts »** : avec ces contrats nous bénéficions d'une subvention, de la part de l'autorité organisatrice, dont le montant est convenu à la signature. Tout ou partie des bénéfices liés aux recettes passagers revient à Transdev (directement ou indirectement dans le cas d'un système de bonus / malus), qui assume les risques liés aux recettes et à la gestion des coûts. La subvention sert alors à couvrir la différence entre les recettes projetées et les coûts projetés.

Notre activité est globalement également répartie entre ces deux types de contrats même si cette répartition peut varier sensiblement d'un pays à l'autre et en fonction des activités.

Dans toutes nos activités, nous créons de la valeur en :

- répondant à tous les besoins de nos clients passagers, autorités organisatrices de mobilité et entreprises,
- imaginant de nouvelles solutions pour les besoins et marchés à venir,
- nous concentrant sur l'excellence opérationnelle (attention particulière portée au passager, maîtrise des ressources et innovation) afin d'assurer en permanence le meilleur service au meilleur coût.

La maîtrise des coûts

L'essentiel de nos coûts porte sur :

- le financement de la flotte de véhicules,
- la rémunération des collaborateurs,
- les coûts liés à l'énergie et au carburant,
- les ressources financières.

Concernant le financement de la flotte de véhicules

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité (en fonction des zones géographiques, des modes de transport), la flotte est fournie :

- soit par l'autorité organisatrice de mobilité,
- soit par Transdev. Dans ce cas, deux situations sont possibles :
 - nous sommes propriétaires du matériel,
 - nous louons le matériel auprès d'un tiers et Transdev ne porte pas le risque de valeur résiduelle.

Dans tous les cas, le matériel répond au cahier des charges fixé par l'autorité organisatrice.

La rémunération des collaborateurs

Il est d'usage que Transdev emploie directement l'ensemble des équipes réalisant ses prestations. En 2018, l'ensemble des équipes (82.000 personnes) représentait 73.590 employés en équivalent temps plein.

Les coûts liés à l'énergie et aux carburants

Nos véhicules sont principalement alimentés par le diesel, l'électricité, l'hydrogène ou le gaz.

Les ressources financières

Nous nous appuyons sur une combinaison de financements à savoir :

- notre capital,
- des prêts bancaires et un placement Schuldschein,
- des obligations,
- des financements d'actifs consistant principalement en des locations simples,
- des ressources dégagées par le fond de roulement d'exploitation,
- les profits générés par ses opérations.

L'innovation et l'attention portée aux clients et passagers

Nous voulons être le partenaire de confiance de nos clients, autorités organisatrices de mobilité et acteurs privés, un partenaire capable de mettre en œuvre des solutions de mobilité sûres, performantes et innovantes répondant à l'évolution des attentes dans un environnement en mutation permanente.

3. MAINTENIR NOTRE AVANTAGE ÉCONOMIQUE DANS LA DURÉE

Les mutations technologiques au cœur de l'évolution de notre modèle

Un levier essentiel de ces changements est la révolution digitale. Les progrès technologiques des réseaux de télécommunication et la généralisation progressive des smartphones permettent en effet à chacune et chacun de choisir la solution de mobilité qui lui convient le mieux, au dernier moment et en fonction de données fournies en temps réel.



Cette facilité crée de nouvelles attentes et de nouveaux choix de déplacement (immédiat, simple, unifié, personnalisé, durable...). La croissance des économies du partage et d'une consommation centrée sur l'usage est maintenant une réalité dans les métiers du transport avec l'apparition de services à la demande (covoiturage, autopartage, etc.), de plateformes de mobilité et une nouvelle vision de la relation client.

Un nouveau paysage de l'intermodalité prend forme, effaçant progressivement la frontière entre un transport public de masse et les solutions de transport à la demande et individualisées.

Nous observons, dans la plupart des pays "développés", et notamment les pays européens, un vieillissement de la population qui crée des besoins différenciés en terme de mobilité (accessibilité, information passager, etc.). Les assistants technologiques auront un impact sur la capacité et la manière dont les personnes âgées voyageront. La révolution digitale va aussi permettre d'améliorer notre performance opérationnelle, en optimisant nos process internes vis-à-vis de nos conducteurs et de nos mécaniciens.

L'intégration nécessaire à notre modèle des enjeux de développement durable

Notre vision, notre stratégie et notre démarche RSE³ sont alignées dans la prise en compte des défis environnementaux, sociétaux et éthiques qui s'imposent à nous en cohérence avec nos valeurs et avec nos enjeux de développement économique, dans tous les pays où nous opérons.

Notre environnement concurrentiel

1. Les concurrents historiques : RATP, Deutsche Bahn, SNCF, MTR et KEOLIS...
2. Les autorités organisatrices qui passent en régie, ayant de plus en plus intégré les compétences transports au sein de leurs équipes,
3. Le marché mondial de la mobilité a été modifié par l'arrivée de nouveaux acteurs :
 - des start-ups, avec des offres de service innovantes et de nouveaux modèles d'affaires,
 - des grands groupes, initialement positionnés sur d'autres métiers : constructeurs automobiles et équipementiers, sociétés de location de véhicules ou fabricants de logiciels, qui affichent leurs ambitions sur le secteur de la mobilité.



³ renvoi chapitre 2a

c. Vision et stratégie du Groupe

La mobilité du futur selon Transdev



P pour Personnalisée

La **mobilité personnalisée** passe par la mise au point de solutions intelligentes de transport à la demande, conçues pour offrir aux voyageurs des services répondant au mieux à leurs besoins, afin de promouvoir la multi-modalité et d'améliorer la mobilité pour tous. Ces offres nouvelles ont déjà été déployées par le Groupe en France, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Australie.

A pour Autonome

Nous travaillons activement à la mise en œuvre de solutions qui favorisent l'émergence de la **mobilité autonome** dans le cadre de l'exploitation de réseaux de transport. C'est l'objectif des accords conclus ainsi que des projets lancés par le Groupe et nos partenaires industriels, par exemple, l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi et Lohr avec les collectivités locales avec notamment la création en France du Rouen Normandy Autonomous Lab.

C pour Connectée

En matière de **mobilité connectée**, nous avons mené un certain nombre d'expérimentations en France et aux Pays-Bas. Ce type de mobilité permet aux voyageurs de planifier et de réaliser les trajets pour chaque étape de leur déplacement, en pouvant compter sur tous les moyens de transport proposés, sans oublier la billetterie.

E pour Électrique et Eco-responsable

Nous sommes à l'avant-garde de la **transition énergétique**, déjà une réalité dans son domaine grâce à une offre de solutions écologiques de **mobilité électrique**. Nous exploitons aujourd'hui près de 400 autobus et minibus électriques en service sur 27 sites répartis dans sept pays. Nous sommes le plus gros exploitant de bus électriques d'Europe, grâce à nos contrats obtenus au sud d'Amsterdam et autour de l'aéroport de Schiphol, et à Eindhoven, deux villes dont les réseaux d'autobus font partie des plus propres du monde.

Le plan stratégique « **Moving You** », initié par le Comité Exécutif en 2017 a permis de poser les lignes de la nouvelle stratégie du Groupe, en adéquation avec les grandes mutations de notre société et totalement centré sur les besoins des clients passagers, collectivités et entreprises pour permettre à nos équipes de mieux les accompagner durablement. Il a fait l'objet d'un lancement en interne en juillet 2018 et d'un suivi mensuel de son déploiement depuis lors.

Chez Transdev, ce sont 82.000⁴ femmes et hommes au service des femmes et des hommes, cette dimension humaine est essentielle. Elle rappelle aussi la dimension locale de notre métier qui se conçoit et s'exécute localement en fonction des territoires desservis et des besoins de leurs habitants.

Au-delà du rôle d'opérateur de Transdev, il s'agit d'être un véritable apporteur de solutions, un intégrateur global de solutions de mobilité capable de répondre à leurs besoins quotidiens.

Pour incarner cette ambition, le Groupe se dote en 2018 d'une nouvelle signature :



« *The mobility company* », c'est très ambitieux, bien sûr, mais c'est aussi très modeste : quand on s'affirme comme capable d'apporter et de bâtir avec nos clients *La Solution*, seul le résultat compte !

Cela veut dire que Transdev et la mobilité ne font qu'un au quotidien. On doit donc y lire un engagement : celui d'opérer et d'intégrer les meilleures options de mobilité du quotidien, dans un état d'esprit de partenariat ouvert. »

Thierry Mallet, PDG du Groupe Transdev

⁴ renvoi page 19

Le plan stratégique s'articule autour de 5 piliers



Nous pensons qu'une compréhension approfondie de nos **Clients passagers** nous permet de mieux les servir, d'anticiper leurs besoins et d'augmenter la fréquentation

Nous croyons que les **Équipes** collaboratives et engagées atteignent les meilleurs résultats

Nous sommes alignés sur les objectifs des **clients** et des **Communautés** que nous servons pour soutenir leur développement long terme

Nous sommes engagés dans la **Performance** pour maîtriser toutes les mobilités et les délivrer au meilleur coût

Nous mettons l'**Innovation** au coeur de nos préoccupations pour préparer l'avenir avec des solutions plus attractives, efficaces et durables

Clients passagers : mieux comprendre nos clients passagers pour les servir et anticiper leurs besoins, pour un recours plus fréquents à nos solutions. La collecte et le traitement des données sont essentiels. Cette approche s'applique à la fois à nos collectivités clientes et à ceux qui bénéficient de nos services et dont nous avons la responsabilité d'améliorer et d'optimiser les temps de parcours.

Collaborateurs : des équipes engagées dans leurs missions pour une prestation au plus haut niveau de qualité, notamment grâce à notre modèle de management we@transdev.

Clients collectivités et entreprises : comprendre les objectifs de nos clients afin de participer activement à leur développement.

Performance : maîtriser l'ensemble des solutions de mobilité et les délivrer au meilleur coût.

Innovation : anticiper l'avenir en construisant des solutions plus durables et innovantes.

2. Transdev, un groupe acteur de sa responsabilité sociale

a. Notre démarche RSE

Nos engagements sociaux et environnementaux sont pleinement cohérents avec notre vision de la mobilité et notre stratégie. Ils s'appliquent à tous les domaines de notre activité, et dans tous les pays où le Groupe opère.

Dans un contexte de ruptures (écologique, technologique, démographique, sociale), nous avons pour ambition de construire la mobilité responsable d'aujourd'hui, et de demain, au service de l'intérêt général et du développement harmonieux des territoires, en dialoguant avec toutes nos parties prenantes.

Ainsi, notre plan stratégique engage notre responsabilité sociale dans chacun de ses axes prioritaires :

- Une meilleure écoute de nos clients passagers pour développer l'usage des transports en commun grâce à une offre de transport adaptée et attractive,
- L'investissement en matière de ressources humaines pour faire de Transdev une entreprise inclusive, attractive et apprenante,
- L'engagement auprès de ses collectivités locales clientes afin de contribuer au dynamisme économique et au développement harmonieux des territoires,
- Le déploiement de systèmes de management et de mesure pour une performance durable, sûre, soucieuse de l'environnement et de notre impact positif sur les territoires desservis,
- L'innovation orientée vers le développement de solutions de mobilité durables.



Vis-à-vis de nos clients passagers

Notre engagement sociétal commence avec les solutions de mobilité que nous concevons et mettons en œuvre localement au service des populations.

L'écoute de nos clients passagers est une priorité pour mieux les comprendre, mieux les servir, anticiper leurs besoins et les encourager à utiliser toujours plus nos solutions de transport. Le programme « T.ex », méthodologie exclusive développée par Transdev pour

améliorer la qualité de service et l'expérience de nos clients voyageurs, a été conçu et nourri de notre connaissance des besoins de nos passagers. Le programme est déployé depuis 2016 dans les filiales du Groupe.



Vis-à-vis de nos collaborateurs

La mobilité est d'abord et avant tout infiniment humaine. Transdev ce sont 82.000 femmes et hommes eux-mêmes au service d'autres femmes et hommes.

Deux nouveaux programmes pour nourrir et renforcer l'engagement des collaborateurs et pour plus de diversité et d'inclusion prolongent et renforcent à partir de 2018 les actions RH, au service de la performance du Groupe.

Ils nourrissent notre ambition de faire de Transdev une entreprise apprenante et attractive pour les collaborateurs d'aujourd'hui et de demain.

Notre modèle de management, we@transdev, déployé dans tous les pays du Groupe, contribue au développement du lien dans la communauté humaine des femmes et des hommes de Transdev. A la frontière entre notre responsabilité sociale et notre implication pour le développement des territoires dans lesquels nous opérons, Transdev, employeur local majeur, est conscient de sa responsabilité en matière d'inclusion sociale, qu'il assume à travers le recrutement local des collaborateurs.



Nous sommes alignés sur les objectifs des **clients** et des **Communautés** que nous servons pour soutenir leur développement long terme

Pour l'accompagnement durable des territoires

Depuis 2009, le baromètre multi-pays de Transdev sonde les décideurs des organismes de transport, compare et suit dans le temps les évolutions, voire les révolutions que connaît la mobilité. En 2018, au cœur des enjeux et priorités de nos collectivités clientes se renforce la montée des préoccupations environnementales, la transition numérique et l'évolution des usages, Transdev développe des solutions de mobilité au plus près des enjeux des

territoires dont l'entreprise est partenaire.

Partenaire du collectif Ouishare depuis 2015 (comité expert multi-pays de réflexion et d'action sur des thématiques sociales et sociétales), Transdev investit dans une compréhension fine des ressorts de l'économie collaborative ; et nous faisons évoluer nos offres comme par exemple le covoiturage courte distance intégré aux réseaux de transport, au plus près de ces nouvelles tendances.



Nous sommes engagés dans la **Performance** pour maîtriser toutes les mobilités et les délivrer au meilleur coût

Pour une performance durable

Transdev déploie des systèmes de management garantissant la santé et la sécurité de nos équipes et de nos clients, ou pour un transport respectueux de l'environnement au quotidien (économie des ressources et maîtrise de nos pollutions). Pour aller au delà, nous mesurons notre indice de positivité (développé par l'ONG Positive Planet) depuis 2015 et à 3 niveaux : le réseau, la France et le Groupe. Cette mesure de notre performance positive est basée sur la prise en compte des enjeux de long terme, la production de richesses partagées, la réduction de l'impact environnemental, le développement des savoirs, le dialogue et la coopération, et le bien-être des collaborateurs sur les territoires.



Nous mettons l'**Innovation** au cœur de nos préoccupations pour préparer l'avenir avec des solutions plus attractives, efficaces et durables

A travers nos innovations

Leader européen de la mobilité zéro émission, Transdev développe des systèmes de transport intégrant de plus en plus de véhicules propres roulant aux énergies « vertes » (GNV, bus hybrides, électriques ou hydrogènes).

Transdev innove également dans sa gouvernance de plus en plus inclusive de ses parties prenantes.

Créé il y a 3 ans, le Living Lab réunit au sein d'une communauté participative et internationale les réseaux de transport et les experts issus d'autorités organisatrices de mobilité, de ministères, d'agences gouvernementales et de centres de recherche. Ces acteurs partagent de manière ouverte et transparente leurs expériences sur différentes technologies de véhicules 100% électriques à travers le monde (batteries, biberonnage, induction, pile à combustible...).

L'innovation chez Transdev, c'est aussi imaginer des solutions simples et efficaces pour la sécurité des dizaines de milliers d'élèves que nos cars scolaires transportent chaque année, comme ce dispositif astucieux imaginé avec la startup Groupeer : Car@scol, projet qui a permis de créer une solution numérique unique en Europe au service de la mobilité scolaire qui permet de vérifier les montées et les descentes des enfants du bus.



Cette initiative a été récompensée par le ministère français des Transports en 2018 lors de la première édition des prix French Mobility.

Notre performance RSE : les engagements du Groupe

La démarche RSE est pilotée et animée par une direction dédiée, rattachée au DRH membre du Comité Exécutif du Groupe et inscrite dans le temps via un engagement historique pris en 2003 : le Pacte Mondial des Nations Unies, dont le Groupe est signataire. Notre COP (Communication On Progress), publiée dans le cadre de notre engagement, nous a permis en 2015 d'être qualifiés « GC Advanced », soit le plus haut niveau de différenciation du Global Compact. Nous nous engageons également à respecter pleinement les normes internationales reconnues, telles que la Charte inter-entreprises et la Charte de durabilité de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP).

Notre reporting RSE est certifié par la norme ISO 9001 qui définit les critères de notre système de management et le Groupe Transdev est par ailleurs évalué tous les 2 ans. En 2018, Transdev a progressé et confirmé son statut Silver par Ecovadis qui note notre performance RSE.

b. Le dialogue avec les parties prenantes

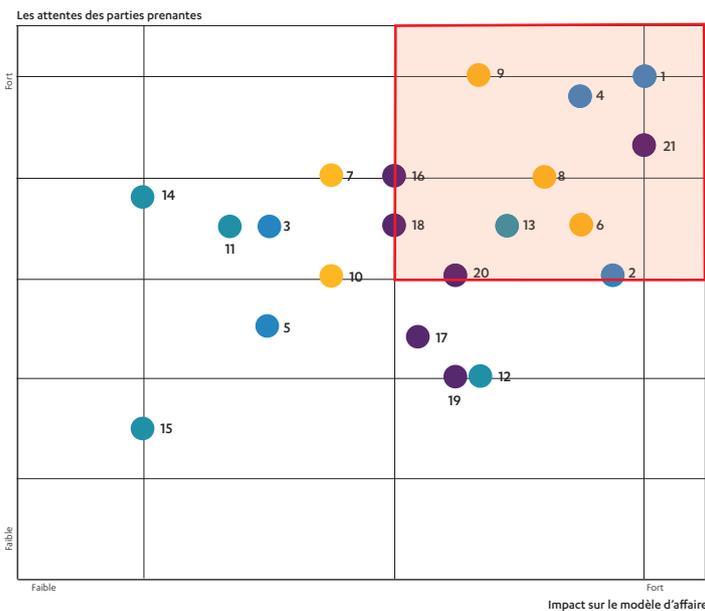
Afin d'assurer la pérennité de son développement et une bonne acceptabilité de ses projets, Transdev entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes tant au niveau du Groupe qu'au niveau de ses filiales.

En 2018, nous avons en outre, conduit une analyse de matérialité auprès d'une sélection de parties prenantes clés dans 4 pays majeurs d'implantations du Groupe que sont la France, l'Australie, les USA et l'Allemagne.

Cette étude nous a conduits à interroger des représentants de clients (collectivités, clients passagers, experts, et directeurs d'entités du Groupe) sur nos enjeux prioritaires, ainsi qu'à mener une revue interne de l'impact de ces enjeux sur notre capacité à mener nos activités à l'avenir.

La matrice de matérialité de Transdev

Nous sommes attendus prioritairement sur notre contribution à la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, l'expérience usager et le développement de solutions de transport intégrées, pour plus de confort, de facilité et un meilleur accès aux transports en commun.



Répondre à ces enjeux prioritaires, c'est répondre aux enjeux majeurs de santé publique et qualité de vie en ville, mais aussi de développement économique et cohésion sociale, auxquels font face les collectivités territoriales en transition.

Acteur de cette transition, le Groupe est attendu sur une gouvernance innovante avec le développement de partenariats et l'implication renforcée de toutes ses parties prenantes pour concrétiser les projets et ambitions durables.

Pour porter ces projets et ambitions, le Groupe, employeur responsable est attendu dans la mise en oeuvre de bonnes conditions de travail, l'accompagnement et le développement de ses collaborateurs, et la garantie d'une conduite des affaires éthiques.

L'analyse de matérialité a permis de renforcer notre stratégie de développement durable en la centrant sur nos priorités : environnement, collaboration avec les acteurs des territoires, offre sûre et attractive pour les passagers et gouvernance responsable.

c. Les principaux risques RSE du Groupe

Nous avons procédé à l'identification des principaux risques extra-financiers qui pourraient se manifester dans le cadre de notre activité. Ces risques sont naturellement traités en interne et via nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Ils sont listés ci-dessous par domaine d'action et grands enjeux RSE.

Nos domaines d'actions	Nos enjeux RSE liés
La lutte contre le changement climatique, la réduction des pollutions et la transition énergétique Pour lutter contre le changement climatique et la pollution, le Groupe s'inscrit dans une démarche de minimisation de ses impacts sur l'environnement à travers plusieurs engagements	Minimiser nos impacts environnementaux <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des pollutions accidentelles du sol • Pollution graduelle du sol • Pollution graduelle de l'air • Maîtrise de la conformité contractuelle en matière d'environnement sur nos sites d'exploitation
Santé, Sécurité et sûreté des passagers et collaborateurs Assurer la sécurité de nos passagers et des collaborateurs constitue le socle de la confiance entre Transdev et son écosystème. La prévention des accidents est la première de nos priorités. La protection des collaborateurs et des usagers contre des actes volontaires pouvant leur nuire est également au centre des préoccupations du Groupe	Garantir la sécurité des passagers et collaborateurs <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des accidents graves de bus • Prévention des accidents graves de train • Prévention des accidents sur le lieu de travail Dans un contexte où la menace terroriste est toujours présente et face à la recrudescence des incivilités et des violences dans les transports publics <ul style="list-style-type: none"> • Attaque terroriste • Attaque armée • Agression d'un collaborateur ou d'un passager
Capital humain L'humain est le premier capital d'une entreprise. La qualité de vie au travail, l'engagement des salariés et leur développement professionnel sont ainsi au cœur de la feuille de route RH du Groupe. Développer une culture et un leadership inclusif est en outre un levier de transformation et d'attractivité des talents	Garantir la santé et l'engagement des collaborateurs <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des risques psychosociaux • Lutte contre l'absentéisme Développement des collaborateurs <ul style="list-style-type: none"> • Planification des compétences • Promouvoir et développer la diversité et l'inclusion Respect de nos engagements en matière de Diversité et l'égalité des chances
Contribution à l'inclusion et la cohésion sociale et au dynamisme économique des territoires A travers notamment des achats responsables	Développement de solutions de transport intégrées au service des territoires et de ses habitants <ul style="list-style-type: none"> • Achats responsables • Implication auprès des communautés locales
Droits fondamentaux Le respect des droits fondamentaux constitue un devoir moral et une responsabilité pour chaque manager de nos entités	Prévenir les risques de violation des droits fondamentaux, dont le harcèlement et les discriminations
Ethique des affaires Partenaire de confiance, Transdev met en oeuvre un dispositif de compliance intégrant la tolérance zéro en matière de corruption	S'assurer de la loyauté des pratiques et lutter contre toute forme de corruption, de trafic d'influence, de blanchiment ou de financement du terrorisme

3. Transdev, un groupe engagé pour préserver l'environnement



En tant qu'entreprise leader des transports publics et de la mobilité durable, Transdev accompagne les collectivités locales dans la transition énergétique et écologique sur les territoires, pour une meilleure qualité de vie et un plus grand respect de l'environnement.

a. Notre engagement pour la société et pour la planète : favoriser l'accès et le recours au transport public écoresponsable

Le transport public est un acteur incontournable de la transition écologique et énergétique. Nos activités, les choix que nous faisons et la place que nous occupons sur le territoire ont des impacts très concrets sur l'environnement. A titre d'exemple, selon le taux de remplissage des véhicules, l'impact (mesuré par le total des émissions de GES/100km ou encore par la consommation d'énergie/100km - cf. tableau ci-dessous) d'un déplacement individuel peut être divisé par vingt s'il est réalisé en transport public plutôt qu'en voiture individuelle. Ainsi, nous sommes engagés au quotidien dans la transition énergétique avec des solutions de transport toujours plus propres : véhicules électriques ou hybrides, solutions pour le transport de personnes adapté à chacun des besoins (bus, cars, ambulance, trams, trolleys, ferrys, shuttles, et transport à la demande), applications numériques innovantes.

Notre priorité : développer le recours au transport public, en offrant un service de qualité, optimisé et performant.

Convaincus que le climat est l'affaire de tous, **nous nous engageons à baisser nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 30% d'ici 2050**. De même, réduire notre consommation d'énergies carbonées est un enjeu majeur que nous partageons avec les autorités organisatrices de mobilité et sur lequel nous nous positionnons depuis plusieurs années.

(Flotte verte/Flotte Globale : engagement d'augmentation annuel de pourcentage)

(Emission GES année n / émission GES année n-1 : engagement de diminution)

Le «verdissement» de notre flotte est une de nos priorités alignée avec notre vision de la mobilité de demain : Personnalisée, Autonome, Connectée, Electrique et surtout Eco-responsable (PACE). Suivant la réglementation européenne portant sur la transition énergétique et écologique pour la croissance verte (Directive TEECV), nous avons défini notre « Flotte verte » par le respect de normes basses émissions (normes européennes d'émission Euro VI), le choix de l'utilisation de carburants alternatifs (GPL, GNV, Biogaz, et autres biocarburants) et la recherche de solutions nouvelles pour notre flotte de véhicules que nous appliquons dans tous les pays du Groupe. Aujourd'hui déjà, 33,9 % de notre flotte – 42 500 véhicules – est considérée comme étant à basses émissions (Euro 6, électrique, GNV, Biogaz, hybride).

b. Notre politique et nos indicateurs pour atteindre nos objectifs

La maîtrise de nos impacts environnementaux passe par l'analyse des risques significatifs inhérents à notre devoir de vigilance issu de la loi n°2017-399 du 27 Mars 2017. Le résultat de cette étude approfondie a mis en exergue nos principaux risques significatifs environnementaux :

- pollution graduelle de l'air : problématique climat et qualité de l'air,
- pollution graduelle et accidentelle des sols sur lesquels nous opérons,
- Conformités à nos obligations contractuelles.

Comment traitons-nous ces risques ? Nous nous inscrivons dans une démarche de préservation durable des écosystèmes selon les grands axes suivants :

- **Minimiser les impacts sur l'environnement conformément à nos principes de SME** : par la mise en œuvre de son Système de Management Environnemental (SME), Transdev s'astreint au principe de l'amélioration continue. L'application de notre politique et le respect de nos engagements sont surveillés et contrôlés annuellement grâce aux indicateurs de performance (KPI) suivants : % de la politique environnement déployée dans chaque pays, % de sites certifiés ISO14001 ;
- **Assurer la conformité** : nous œuvrons à l'amélioration des pratiques respectueuses de l'environnement, afin de respecter voire même dépasser toutes les exigences réglementaires pour une mobilité limitant au mieux la pollution de l'air.
(nbe de non-conformité / nb de contrats)

Parce que la mobilisation pour la planète est l'affaire de tous, toutes les bonnes pratiques environnementales sont diffusées dans le Groupe grâce à une communication forte : nous promouvons le plus haut niveau d'excellence environnementale et de développement durable au moyen d'une communication dédiée, tant à l'interne (conduite responsable, optimisation des trajets...) qu'à l'externe (proposer une offre efficace et attractive pour favoriser le report modal, en particulier par des systèmes d'information multimodale, permettant de fournir au voyageur toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage, de « porte à porte », en utilisant plusieurs modes de transport).

c. Nos réalisations pour une mobilité plus écologique

Nous agissons en passant progressivement à des technologies moins carbonées, et visons la réduction de notre empreinte carbone grâce au développement d'une plus grande électromobilité. Nous déployons en outre de nombreux programmes pour atteindre ces objectifs : améliorations technologiques sur les véhicules, recours à de nouveaux carburants comme le biodiesel à Rouen ou le GNV à Nantes, ou encore le développement de l'utilisation des énergies renouvelables, comme les énergies éoliennes pour notre réseau Connexion aux Pays-Bas.

En mars 2018, nous avons inauguré à l'aéroport de Schiphol (Amsterdam) un réseau de 100 bus électriques « Zéro Émission ».

Living Lab, le laboratoire vivant du bus électrique

Très conscients de notre rôle de conseil auprès des collectivités, nous organisons des rencontres entre professionnels du transport et les élus afin de discuter des problématiques des innovations du secteur. Nous avons créé le « Living Lab Bus Électrique » pour conseiller et accompagner les collectivités locales dans leurs initiatives de transition de flotte vers des solutions zéro émission. Nos équipes aux Pays-Bas ont ainsi développé une boîte à outils

destinée à aider les collectivités locales et les opérateurs désireux d'identifier la solution électrique la mieux adaptée à leurs besoins spécifiques. Au travers de sujets prospectifs liés aux expérimentations menées par le Groupe et ses clients, tous ont pu collaborer pour améliorer les solutions existantes et façonner l'avenir de la mobilité. Aujourd'hui, nous exploitons près de 400 bus et minibus électriques sur 27 sites répartis dans 7 pays et nous organisons chaque année le Living Lab bus électrique ; la 3^e édition a réuni, en 2017, 95 participants (dont des centres de recherche, des APT ou agences gouvernementales, etc.) et la prochaine édition aura lieu en Juin 2019.

La filière hydrogène, une expérimentation pionnière. En effet, face aux impacts environnementaux, le développement de la filière hydrogène est une solution pionnière et durable vers laquelle Transdev choisit de se tourner. L'utilisation d'hydrogène en tant qu'énergie pour l'alimentation de bus électriques est une nouveauté en France. C'est pourquoi nous lançons des expérimentations multimodales afin d'explorer les avantages de cette solution innovante (ferry – bus).

A titre d'exemple, nous prévoyons à l'horizon 2019 la mise en service et l'exploitation de « bus à pile à combustible », autrement dit à motorisation électrique et à pile à hydrogène au sein du réseau SMT Artois-Gohelle, dans le but de réduire drastiquement les émissions polluantes et la consommation de carburant afin d'assurer une mobilité toujours plus propre et un engagement consolidé vers une transition énergétique.

Nous déployons dans ce cadre un dialogue constant et transparent au niveau local afin de répondre aux besoins de mobilité et au développement du territoire au travers d'une action de communication.

D'autres exemples de nos bonnes pratiques, vers toujours plus d'électromobilité

- **Pays-Bas : Transdev s'engage aux côtés des Pays-Bas à atteindre l'objectif «Zéro Emission» d'ici 2025.** A Eindhoven, nous exploitons aujourd'hui le plus grand parc de véhicules électriques d'Europe. En janvier 2025, la flotte se composera de 215 véhicules électriques. Le site d'AML prévoit de s'équiper d'une flotte composée à 90% de véhicules électriques d'ici 2021 et alimentée exclusivement de sources renouvelables (principalement éoliennes). En outre afin de promouvoir le développement durable, des panneaux solaires sont installés dans les dépôts et des véhicules électriques sont utilisés pour les services à la demande.
- **Nice, France : WATT, le premier bus électrique à « biberonnage » de grande capacité.** WATT (Wireless Alternative Trolley Technology) est un équipement de « Charge Ultra Rapide » appliqué aux bus urbains. Cette expérimentation, lancée de janvier à juin 2015, a permis d'éviter 85 % des émissions de CO₂, l'élimination des nuisances sonores ainsi que la suppression des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. En réponse à ce succès, un nouveau projet de biberonnage est planifié à Nantes en 2019.
- **Nantes, France : SEMITAN, un réseau phare en matière de transition énergétique et écologique, poussé par une innovation permanente.** Nous œuvrons aux côtés de la ville de Nantes et la SEMITAN dans le cadre du développement d'un réseau de transports exemplaire, par une utilisation très limitée du diesel qui ne représente aujourd'hui que quelques % du parc de bus dans le respect d'un processus de transition énergétique et écologique.
- **Valence, France : CITEA ou quand « projets durables » rime avec « relations durables ».** L'Autorité de Transport en Commun Valence - Romans Déplacements vient de confirmer sa confiance en Transdev avec le renouvellement du contrat de Citéa pour la période 2018-2024. Cela permet à Transdev de poursuivre le développement d'une mobilité fluide et durable, avec 12 bus électriques, une future flotte de 40 véhicules au gaz naturel, un bus à hydrogène et une navette autonome. Cette collaboration, qui devrait

générer 180 emplois, renforce la place de Transdev en tant qu'acteur social de la Région.

Nos bonnes pratiques pour aller plus loin que la conformité :

- **Barcelone, Espagne : un tramway plus écolo.** Nous accompagnons la ville de Barcelone pour atteindre son objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. En 2014, la consommation d'énergie a baissé de 283 000 kWh et les émissions de CO₂ ont été réduites de 75 tonnes par an avec des objectifs de réduction plus conséquents d'année en année. Une économie de 70 % de consommation d'eau par nettoyage de véhicule a été réalisée.
- **Dublin, Irlande : LUAS, un réseau militant et engagé.** Afin de permettre un calibrage plus précis des initiatives et campagnes d'économies d'énergie et de ressources, le réseau LUAS a mis en place un système de management environnemental. Depuis 2010 la consommation d'eau est en baisse de 26 %, le taux de recyclage en hausse de 30 %, la consommation électrique des dépôts en baisse de 7 % et les émissions de CO₂ 5 fois moindres qu'un véhicule particulier pour un même voyage.
- **Mulhouse, France.** Dans le cadre d'un partenariat avec EDF, l'alimentation du tram-train provient exclusivement de sources renouvelables.
- **Grenoble, France : la pollution sous surveillance avec GREENZENTAG** Responsable de 48 000 décès prématurés par an en France, la pollution ne se voit pas toujours... Pour mieux la repérer, GreenZenTag géolocalise la pollution de l'air en temps réel. Pendant deux mois et sous l'impulsion de Transdev, 10 tramways grenoblois ont ainsi été équipés de microcapteurs. Conçue en 2015 et testée dans un premier temps à petite échelle, cette technologie devrait faciliter la prise de décision des pouvoirs publics pour conduire la transition énergétique. D'autres tests sont prévus dans plusieurs villes françaises.
- **Systèmes d'aide à l'éco-conduite.** Les systèmes d'aide à l'éco-conduite développés par Transdev permettent de réduire de manière significative la consommation de carburant, limitant ainsi les émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Sur le réseau Connexion (aux Pays-Bas) et à Blazefield (au Royaume-Uni), une réduction de 5,1 % sur les 4 premiers mois de 2014 a été constatée ; en Suède, ce système d'aide à l'éco-conduite a permis une réduction cumulée de 8 à 12 % sur 3 ans et en plus du contrôle de ces consommations, grâce au système Blue Flow installé depuis 2010 sur ses ferries (7 navires en Suède), un suivi permanent de l'ensemble des performances des navires a été rendu possible par Transdev et a permis d'optimiser les conditions de navigation.
- **S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire :** dans une perspective européenne et internationale, Transdev inscrit sa croissance économique dans une logique d'économie circulaire respectueuse des ressources et de la société sur un territoire donné. Aussi, nous ne nous contentons pas seulement de recourir à des solutions de transport à basse émission ou en faisant le choix de consommer les énergies de demain pour réussir la transition énergétique de manière responsable, nous œuvrons également dans la gestion efficace de nos déchets d'équipements électriques et électroniques. En effet, nous avons pour objectif, en 2019, de mettre en place une politique effective relative à la gestion responsable de nos services informatiques.

KPIS		2017	2018
Part d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice		1%	1,6%
Émission de GES kg/100km parcourus**		103,234	104,515
Part de flotte propre**		34%	39,9%
Émission de polluant* g/100km parcourus**	SOx	2,24	2,21
	NOx	917,66	855,46
	PM	8,74	8,22
*il s'agit uniquement du diesel			
** les données sont basées sur l'état de la flotte au 31 décembre 2018 et 2017			

Source reporting environnemental Groupe Transdev 2017 - 2018

4. Transdev, contributeur du dynamisme des territoires



Transdev conçoit et exploite de nouvelles solutions de mobilité durable afin de soutenir les politiques publiques locales. Nous nous inscrivons également comme un partenaire de long terme avec les collectivités pour favoriser leur dynamisme économique, social et culturel local. Acteur économique et social des territoires pour lesquels nous travaillons, nous considérons qu'exercer notre responsabilité sociétale passe par la prise en compte des attentes de nos écosystèmes, dans toute leur diversité.

a. Notre rôle numéro 1 : opérateur de solutions de mobilité intégrées et inclusives

Le déplacement fluide au sein d'un territoire est la clé de son dynamisme. Ainsi l'amélioration de l'intermodalité, à savoir l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement, est un enjeu prioritaire pour les territoires.

La conception et la mise en place d'une offre de transport intégrée nécessite la maîtrise de la chaîne du déplacement, du premier au dernier kilomètre. Cela est tout particulièrement vrai sur les réseaux intermodaux qui s'organisent autour de lieux d'échanges, de « nœuds » jouant le rôle de facilitateurs du déplacement. Nous avons ainsi développé de nouvelles solutions pour faciliter les échanges intermodaux, comme par exemple les « Carrefours de Mobilité » qui s'appuient sur le potentiel sous-exploité de la marche en ville et qui valorisent les infrastructures existantes au sein d'un quartier. Ainsi, du train au vélo en passant par la marche à pied, du tramway au transport à la demande, nos réseaux sont conçus pour privilégier la maîtrise des coûts, le confort, la simplicité et la fluidité du déplacement des voyageurs au sein d'un territoire.

Nous participons aussi activement au désenclavement de certains déserts de mobilité. Engagés pour le développement harmonieux des territoires, nous proposons du sur-mesure adapté aux besoins spécifiques des populations locales, en veillant au maximum à l'accessibilité des services. Nous développons par exemple des innovations par la création de nouveaux services de transport à la demande (TAD), comme le covoiturage intégré au transport public (Fleetme) : cette application permet aux conducteurs particuliers qui le souhaitent de mettre leur voiture au service du réseau de transports publics, en contrepartie d'une indemnisation.

Notre engagement citoyen à travers la Fondation Transdev

Dans tous les pays dans lesquels nous sommes présents, nos équipes prennent l'initiative d'accompagner des projets locaux d'inclusion économique qui concourent à l'insertion ou la réinsertion des personnes éloignées du monde du travail, en leur apportant en priorité un emploi, une formation, un accompagnement de proximité et/ou une compétence en matière de mobilité, ou toute autre initiative cohérente avec le projet du territoire concerné.

En France : La Fondation Transdev

Depuis 2002, la Fondation Transdev agit sur les territoires sur lesquels Transdev opère pour l'insertion ou la réinsertion des personnes fragilisées dans les quartiers ou dans les territoires isolés. Sous l'égide de la Fondation de France, et à travers des processus de sélection rigoureux et transparents, ce sont plus de 255 initiatives locales qui ont déjà bénéficié du soutien de la Fondation. Les collaborateurs des différents réseaux de Transdev sont étroitement impliqués et engagés en tant que parrains dans tous les projets, choisis pour leur contribution à la mobilité ou cohésion sociale, que ce soit à travers l'éducation, la culture, l'emploi, la santé et le sport.

b. Notre responsabilité en tant qu'acteur économique et social local

Les valeurs d'inclusion sont également centrales au Groupe en tant qu'employeur local, dans ses relations avec ses fournisseurs, mais aussi à travers un ensemble d'activités et de programmes de parrainage des organisations sportives et culturelles locales. Nos actions visent ainsi à développer des compétences dans les territoires, en veillant à ce que les emplois proposés respectent les principes de solidarité, d'inclusion et de diversité. Nous travaillons avec les partenaires publics ou associatifs dans une logique de parcours intégrés, depuis la sensibilisation aux différents métiers, jusqu'à l'intégration à long terme dans l'emploi. Au Havre par exemple, nous nous engageons au quotidien auprès de plusieurs initiatives : Émergence (aide au retour à l'emploi grâce aux valeurs du sport), Nos Quartiers ont du Talent, ou encore 100 chances, 100 emplois.

Exemples d'associations soutenues sur le territoire français

- **Emploi - Aurore** : créée en 1871, Aurore accompagne chaque année plus de 37 000 personnes en situation de précarité et d'exclusion pour favoriser leur retour à l'emploi.
- **Education - Ma Chance, moi aussi** : à Chambéry, cette association lutte contre le décrochage scolaire et social pour les enfants issus de familles fragilisées : 150 enfants ont ainsi été accompagnés par l'association au cours des dix dernières années.
- **Culture - Cultur'Act - Le prunier sauvage** : pour favoriser l'accès à la culture pour tous, l'association propose à des jeunes de 8 à 14 ans vivant dans un quartier classé zone urbaine sensible, l'apprentissage d'un instrument de musique et la participation à un orchestre.

c. Notre politique d'achats responsables : associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche RSE

Conformément aux principes du Global Compact des Nations-Unies dont nous sommes signataires, la fonction Achats a intégré la RSE dans ses processus. Signataire de la Charte pour des achats responsables du Conseil National des Achats (CDAF), nous avons pour but de déployer notre politique sur l'ensemble des pays du Groupe.

Nous avons pour ambition d'entretenir une relation durable avec nos fournisseurs, au-delà de l'achat et de l'approvisionnement de biens et de services, à travers nos engagements :

- Sensibiliser nos fournisseurs et sous-traitants,
- S'assurer qu'ils s'engagent à suivre nos principes éthiques,
- Prendre en compte leur engagement pour un commerce responsable,
- Evaluer la relation avec nos fournisseurs,
- Surveiller l'implémentation de notre politique.

Notre programme d'achats responsables comprend une Charte fournisseurs RSE basée sur un code de conduite, que chaque fournisseur doit signer quand la relation commerciale dépasse 100K€. Celle-ci définit systématiquement le périmètre de la collaboration, quel que soit le pays ou le domaine d'expertise. Elle rappelle également les normes auxquelles se conformer en termes d'éthique et de développement durable.

En France, nous mettons déjà cela en œuvre pour des pratiques professionnelles équitables avec nos fournisseurs. De plus, en France, un système de plate-forme dédiée qui aide à lutter contre le travail illégal est mis en œuvre par Transdev SA. Actuellement, 73% des fournisseurs de Transdev France concernés par cette obligation ont un dossier sur la plate-forme.

En 2017, Transdev SA a lancé un programme d'évaluation des performances RSE de certains partenaires stratégiques afin de connaître leurs performances RSE et de créer une véritable ambition de progrès collectif.

Le questionnaire adressé aux fournisseurs est articulé autour d'une présentation générale de l'entreprise et de 5 piliers : 1. Pré-requis, 2. Gouvernance, 3. Sociétal, 4. Environnement, 5. Social. Sur les fournisseurs interrogés lors de la première vague, 60% avaient répondu de manière complète et exploitable. Parmi eux, 90% présentaient une évaluation globale supérieure à 80%.

Ce programme sera poursuivi les trois prochaines années avec un questionnaire revu et simplifié pour être accessible à un plus grand nombre de fournisseurs.

Au cours des trois prochaines années, sur la base des démarches existantes, la politique Achats Durables du Groupe sera établie et déclinée par pays avec pour objectif de traiter avec des fournisseurs qui agissent dans le respect des principes sociaux, de Sécurité et Sûreté, de Droit du travail et de la préservation de la planète.

Afin d'atteindre cet objectif, nous envisageons les étapes suivantes :

- Nous communiquons et expliquons à nos fournisseurs et sous-traitants nos principes éthiques,
- Nous sélectionnons nos fournisseurs et sous-traitants,
- Nous gérons un panel de fournisseurs avec évaluation des risques potentiels associés et mettons en place des actions quand cela est nécessaire,

- Nous conduisons des relations avec nos fournisseurs en accord avec la politique du Groupe.

Les actions mesurées pour atteindre notre objectif sont les suivantes :

1. Sensibiliser et diffuser la Charte fournisseurs
Indicateur : nombre de pays (où Transdev est présent) informés et formés,
2. Intégrer la charte fournisseurs dans les contrats de plus de 100.000 € gérés par la Direction des Achats,
Indicateur : nombre de contrats gérés par la Direction des Achats de plus de 100.000 € intégrant cette charte,
3. Mesurer la conformité des fournisseurs et sous-traitants aux exigences RSE inscrites dans les contrats, par des enquêtes envoyées à un échantillon,
Indicateur : nombre de fournisseurs interrogés et de réponses complètes et exploitables obtenues

KPIS	2017	2018
Pourcentage de contrats-cadres > 100k€ intégrant la Charte fournisseurs (France)	50,3%	77%

5. Sécurité et Sûreté : évaluer et maîtriser les risques



Assurer la Sécurité et la Sûreté des collaborateurs et des passagers constitue le socle essentiel de la confiance qui nous lie à nos utilisateurs, nos salariés, ainsi qu'à nos clients. Sécurité et Sûreté arrivent donc naturellement en tête de nos responsabilités.

a. Notre politique en matière de Sécurité

Pour atteindre l'excellence en matière de sécurité et de prévention des accidents involontaires, nous avons mis en place une organisation de sécurité qui est basée sur :

- **Une Culture Sécurité :**

Tous les employés et cadres de TRANSDEV sont acteurs dans la sécurité et doivent respecter, jour après jour les 10 principes de la sécurité suivants :

1. Portez la culture de la sécurité par l'exemple,
2. Soyez d'une tolérance zéro avec l'alcool et la drogue,
3. Vous êtes responsable de votre sécurité et de celle des autres,
4. Respectez strictement les procédures : pas d'à peu près,
5. Signalez immédiatement toute situation de danger,
6. Respectez les panneaux, les signaux et les limitations de vitesse,
7. Portez toujours vos équipements individuels de protection,
8. Gardez votre poste de travail propre et vos outils bien entretenus,
9. Reportez et analysez tous les incidents sans attendre,
10. Partagez votre expérience et vos bonnes pratiques avec vos collègues.

- **Un Système de management de la Sécurité (« SMS ») incluant l'identification et la maîtrise des risques liés à nos activités :** chacune de nos exploitations a l'obligation de se mettre en conformité avec le Système de Management de Sécurité du Groupe qui encadre les exigences dans les domaines suivants : organisation, leadership et engagement, planning (incluant l'identification des dangers et évaluation des risques), communication, documentation et surveillance, mesure, analyse et évaluation de la performance sécurité. Le SMS est cohérent et compatible avec le standard ISO 45001, et nous réalisons des audits internes et externes, à des intervalles réguliers, afin de nous assurer que le SMS est efficacement mis en œuvre au sein de ses différents systèmes de transport.

- **Le suivi de la performance sécurité à travers des indicateurs de sécurité communs (KPI) :** nombre d'accidents de travail (fréquence et gravité), nombre de blessés graves passagers et tiers, nombre d'accidents mortels : chaque trimestre, un rapport sécurité consolidé par pays est produit, ainsi qu'un rapport Groupe avec les indicateurs clés permettant la mise en évidence des améliorations et dégradations de la performance. Les tendances de la performance sécurité sont évaluées avec les directeurs des pays et leurs experts.

- **Une organisation dédiée (Direction Sécurité Groupe)** qui définit notre politique, soutient sa mise en œuvre, et instaure une culture sécurité via des campagnes de formation, la mise en place des Safety Awards et d'autres initiatives impliquant l'ensemble des employées. La Direction Sécurité du Groupe anime et coordonne un réseau de responsables sécurité pays. Elle les réunit périodiquement

pour échanger des bonnes pratiques et pour présenter le retour d'expérience des événements sécurité. A leur niveau, les responsables sécurité des pays animent et coordonnent leur propre réseau de responsables sécurité d'activité et agissent comme le lien entre les niveaux locaux, régionaux et le Groupe.

La Sécurité, un enjeu maîtrisé

Système de Management de la Sécurité (« SMS ») : En 2018, les résultats des audits de la totalité de nos entités (450) sont enregistrés dans la base de données groupe.

Performance : les tendances des indicateurs clés de la performance sécurité 2019

KPIS	2017	2018
Nombre d'accidents de travail/million d'heures travaillées	22,96	20,37
Nombre de jours perdus suite à un accident de travail/mille heures travaillées	1,44	1,35

b. Notre politique en matière de Sûreté

En cohérence avec notre vision de la mobilité¹, nous accordons une importance particulière à **la sûreté de nos voyageurs et de notre personnel** : les protéger de toute atteinte à leur intégrité physique, leur assurer un sentiment de sécurité, les protéger de tout acte de malveillance, est une de nos missions fondamentales.

Afin d'atteindre nos objectifs dans un contexte international marqué par le risque terroriste mais aussi par la délinquance et les incivilités dans les transports publics, nous nous appuyons tout à la fois sur :

- **des moyens techniques et humains** : ainsi par exemple, nous avons mis en place des prestations externalisées de sécurisation de plusieurs de nos réseaux, confiées à des sociétés privées. Parallèlement, nous avons déployé des équipes de sûreté internes au sein de plusieurs réseaux,
- **une stratégie de coproduction de sécurité avec les forces de police** : dans le cadre du continuum prôné par le ministère de l'intérieur en France, nous avons développé une stratégie de partenariat avec les autorités de police concrétisée par des conventions de sécurisation renforcée avec les services de police et de gendarmerie. Nous avons également mis en place un service de veille constante, en portant une attention particulière à l'évolution des technologies, aux procédures et doctrines édictées par les professionnels et institutionnels de la sécurité. Nous avons ainsi expérimenté un système de transmission en temps réel des images de vidéo protection dans des bus en circulation,
- **une organisation dédiée** : pour renforcer son efficacité opérationnelle, nous développons également des échanges de bonnes pratiques de sûreté par le biais de notre **réseau de « responsables sûreté » dans tous nos pays d'implantation**. Ainsi, le guide de la conduite à tenir en cas d'attaque par un individu armé élaboré dans notre filiale aux Etats-Unis sert de base à certaines formations du Groupe. En outre, nous nous attachons à être **précurseurs de solutions innovantes**. Nous avons été les premiers à proposer un dispositif de « descente à la demande » qui a abouti en France à l'élaboration d'un guide ministériel sur le sujet.

Une politique de **formation et de sensibilisation des personnels** aux problématiques de sûreté permet aussi de renforcer la maîtrise globale des risques des unités d'exploitation (Bus, Cars, Tramways, Métros, Trains, Bateaux et Véhicules Autonomes). A titre d'exemple, des campagnes d'information pour les voyageurs et des formations spécifiques consacrées à la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports publics ont été organisées dans différents réseaux. En outre, un projet de « e-formation » sur l'intégration de la sûreté dans le management opérationnel de nos activités est en cours d'élaboration.

Cette approche globale fondera la politique de Sûreté du Groupe. Elle sera déclinée dans chaque pays en conformité avec les cadres législatifs et réglementaires locaux.

Un Système de Management de la Sûreté Groupe (SMSu) sera mis en place pour répondre à cette exigence fondamentale dans toutes nos opérations et définira clairement les responsabilités de chacun dans le domaine. Ce SMSu permettra ainsi une gestion mieux maîtrisée et plus homogène du risque sûreté dans toutes ses spécificités et une évaluation plus rigoureuse de la performance des dispositifs de protection et d'intervention.

Notre évaluation de la Sûreté : indicateurs et KPIS

Pour nous assurer que nos activités intègrent toutes les exigences qui s'imposent en matière de sûreté, nous utiliserons des indicateurs de performance Sûreté (KPIS) déjà existants dans le Système de Management de la Sécurité. Ces KPIS seront complétés dans le courant de l'année 2019 par des indicateurs prenant en compte les atteintes portées à l'intégrité physique des passagers.

Les indicateurs de performance existants :

1. Nombre total d'accidents de travail avec arrêt dus à une agression physique,
2. Nombre de jours de travail perdus suite à une agression physique commise sur un personnel de Transdev.

Les KPIS :

1. Nombre d'arrêts de travail dus à une agression/million d'heures travaillées,
2. Nombre de jours perdus suite à une agression/mille heures travaillées.

KPIS	2017	2018
Nombre d'arrêts de travail dus à une agression /million d'heures travaillées	2,59	2,66
Nombre de jours perdus suite à une agression/mille heures travaillées	0,04	0,08

¹ renvoi page 21 (PACE)

6. Les ressources humaines : un enjeu-clé pour la performance durable du Groupe



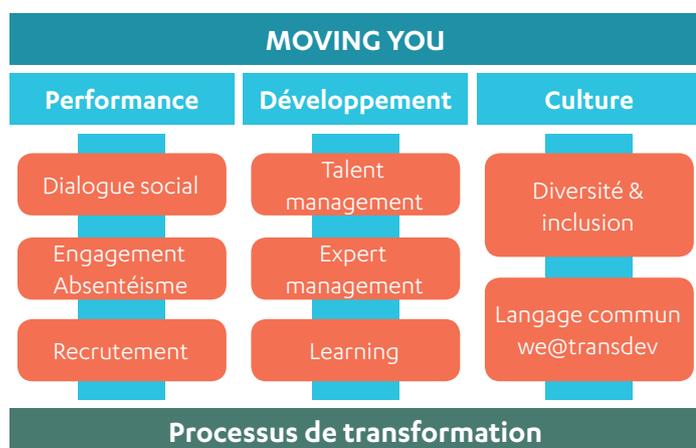
Ce sont les femmes et les hommes de Transdev, sur les territoires que nous desservons qui, chaque jour, à travers la qualité du service qu'ils délivrent et l'accueil qu'ils offrent aux passagers, posent les bases d'une performance durable et de la confiance de nos clients.

C'est à travers eux que le lien social se fait au quotidien, que le Groupe contribue à la qualité de vie de chacun, que nous donnons aux citoyens la liberté de vivre leur vie. C'est encore à travers eux que l'expérience client se fait et se transforme pour répondre aux nouveaux modes de vie et de mobilité.

Pour soutenir notre transformation et mettre en œuvre notre vision de la mobilité, nous faisons des ressources humaines un pilier de notre stratégie : pour des femmes et des hommes engagés et collaboratifs au service des femmes et des hommes que nous servons.

Pour mettre en œuvre sa politique et accompagner les activités, Transdev a structuré sa feuille de route RH autour de trois grands axes que sont :

- La performance,
- Le développement,
- La culture.



a. Les actions RH au service de la performance du Groupe

Le dialogue social

L'activité du Groupe repose sur le management d'équipes terrain importantes et sur la richesse des femmes et des hommes qui constituent ses équipes. Pour garantir la qualité de service à ses clients, Transdev a décidé de placer le dialogue social au centre de sa stratégie RH.

Acteurs clés du dialogue social, le management, les organisations syndicales, les RH et les collaborateurs sont engagés au travers d'un certain nombre d'instances représentatives du personnel et la mise en place d'une représentation syndicale à tous les échelons, qui a permis la conclusion d'accords collectifs de Groupe et d'entreprises ambitieux au service des salariés et de la performance de l'entreprise.

L'organisation du dialogue social chez Transdev

Dès juin 2012, un Comité d'Entreprise Européen a été mis en place afin d'assurer la meilleure représentation possible des salariés des entreprises de Transdev opérant dans les Etats Membres de l'Union Européenne.

Ce Comité d'Entreprise Européen réunit ainsi environ 3 fois par an, des représentants du personnel issus des filiales allemandes, espagnoles, portugaises, finlandaises, néerlandaises, britanniques et françaises pour échanger sur l'ensemble des sujets transnationaux concernant les activités du Groupe au niveau Européen ; il est consulté sur les sujets transnationaux qui impactent le Groupe (situation de l'emploi, changements substantiels de l'organisation du Groupe, transfert de production, investissements réalisés pour l'ensemble du Groupe, etc.), et chaque année sur les orientations stratégiques du Groupe, sur les Plans à long terme établis et leur suivi.

Chacun des membres du Comité d'Entreprise Européen bénéficie chaque année d'actions de formation prises en charge par le Groupe.

Un Comité de Groupe France a été mis en place en juin 2015 afin de représenter l'ensemble des salariés des filiales française du Groupe. Il se réunit environ 3 fois par an et est composé de 22 représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, choisis parmi leurs élus dans les instances des filiales concernées. Ce Comité de Groupe France est informé notamment sur l'évolution probable des activités, les projets d'investissement, les tendances d'évolution de l'emploi, la situation économique, financière et sociale du Groupe et sur les comptes consolidés de Transdev et de ses filiales. Ce Comité de Groupe France est également obligatoirement consulté sur les orientations stratégiques du Groupe ainsi que sur toute opération pouvant avoir un impact sur la situation économique et sociale ou sur l'organisation de l'ensemble du Groupe.

Enfin, chacune de nos filiales en France dispose d'institutions représentatives locales (Comités sociaux et économiques, qui remplacent progressivement jusqu'à fin 2019 les anciens Comités d'Entreprise, CHSCT et délégués du personnel) permettant l'information et la consultation sur les sujets importants, au plus près du terrain et des problématiques locales.

En outre et en vertu de l'Accord de Groupe « sur l'exercice du droit syndical et le dialogue social au sein du Groupe Transdev » conclu en juin 2015 afin de pérenniser des relations sociales constructives et d'organiser le bon déroulement de l'exercice du droit syndical dans le Groupe, des délégués syndicaux nationaux et des Délégués syndicaux coordinateurs nationaux ont été institués. Des moyens humains et financiers leur ont été attribués.

Les Accords de Groupe conclus

La négociation collective est prioritairement positionnée au plus près des problématiques rencontrées sur le terrain. Au-delà de ce dialogue social local, le Groupe s'est saisi d'un certain nombre d'enjeux collectifs pour donner un cadre national à leur traitement.

Outre les accords de mise en place du Comité d'Entreprise Européen et du Comité de Groupe France, l'accord de Groupe de juin 2015 évoqué ci-dessus qui organise et institue des moyens pour le dialogue social du Groupe, le Groupe Transdev a conclu avec ses organisations syndicales représentatives un certain nombre d'accords au niveau du Groupe, venant s'ajouter à l'ensemble des accords collectifs d'entreprise conclus par ses filiales au niveau local.

Parmi les accords conclus au niveau du Groupe, peuvent être cités :

- Un accord Groupe sur le contrat de génération,
- Un accord Groupe mettant en place une Commission nationale d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont l'objectif est de réduire collectivement les risques d'atteinte à l'intégrité des salariés en échangeant sur les problématiques et en partageant les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail,
- Un accord Groupe sur le remboursement des frais de santé,
- Un accord Groupe mettant en place un plan d'épargne Groupe,
- Un accord Groupe sur un plan d'épargne pour la retraite collective.

L'ensemble de ces accords, et leur déclinaison au niveau des filiales du Groupe, a pour objectif de contribuer à la santé et à la sécurité et aux conditions de travail des collaborateurs du Groupe.

Au-delà de sa vocation à négocier des accords à dimension collective, le dialogue social permet aussi de remonter et de traiter le plus tôt et le mieux possible des difficultés d'ordre individuel rencontrées sur le terrain des entreprises du Groupe.

L'engagement des collaborateurs

L'engagement des collaborateurs résulte de la mise en œuvre des conditions de travail permettant aux collaborateurs de mettre leurs talents, chaque jour, au service de l'entreprise, alignés avec ses objectifs et valeurs, motivés pour contribuer à son succès tout en s'épanouissant dans leur travail.

La collaboration et l'engagement contribuent ainsi directement à :

- la performance opérationnelle du Groupe,
- la qualité de service rendu,
- la diminution de l'absentéisme et du turnover.

Comprendre les leviers de l'engagement est essentiel pour nourrir et orienter les plans d'actions visant à renforcer l'engagement des équipes

Les managers de Transdev sont au quotidien en charge des équipes et c'est dans cette relation humaine que l'engagement et la collaboration s'établissent.

Afin d'aider nos managers et leur permettre de développer des plans d'actions concrets et adaptés, le Groupe a lancé en 2018 un programme d'engagement qui sera déployé à partir de 2019.

Le programme d'Engagement du Groupe repose sur les 8 principes suivants :

1. Tous les pays du Groupe s'engagent à conduire une enquête d'engagement,
2. Chaque pays conduira une enquête à minima 1 fois tous les 2 ans,
3. Ces enquêtes couvriront tous les domaines de l'engagement des collaborateurs,
4. Elles ciblent, à terme, 100% des collaborateurs du Groupe,
5. Elles comporteront 4 à 6 questions d'engagement communes à tous les pays et toutes les populations de collaborateurs,
6. Les enquêtes seront portées et pilotées dans les pays par le top management,
7. Les résultats de ces enquêtes donneront lieu à une communication envers les équipes et feront l'objet de plans d'action construits avec les équipes et visant à faire progresser l'engagement,
8. Les équipes de direction des pays assureront le soutien des managers opérationnels.

Dès 2019, l'échange et le partage de bonnes pratiques seront organisés avec le réseau RH international, pour capitaliser sur nos expériences locales et enrichir notre savoir-faire Groupe en matière d'engagement.

* En 2019 sera suivi le pourcentage de déploiement du programme dans les pays.

* A partir de 2020 : la progression du pourcentage des effectifs couverts par un dispositif d'enquête,

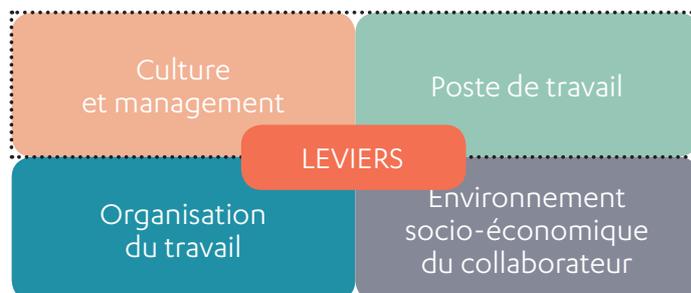
* et en 2021, sera suivie l'évolution de l'engagement des collaborateurs dans nos filiales.

L'absentéisme

En plus d'être un indicateur d'engagement, l'absentéisme est le résultat de plusieurs facteurs liés à la Sécurité et la Santé. Notre rôle est de comprendre ses causes et d'agir contre l'absentéisme. Capitalisant sur nos savoir-faire et expériences locales, le Groupe a développé une approche à la fois pragmatique et structurée de 40 actions clés organisées en 4 piliers principaux :

- Culture et management (15 actions) :
 - Donner du sens à l'activité et multiplier les occasions de contacts avec les collaborateurs,
 - Assurer un suivi des collaborateurs,
 - Mettre l'absentéisme au cœur des enjeux du réseau.
- Poste de travail (8 actions) :
 - Limiter le stress des conducteurs et notamment celui lié à la relation clientèle difficile,
 - Prévenir les accidents et les risques physiques.
- Organisation de travail (8 actions) :
 - Optimiser le planning,
 - Organiser le repos en journée et dans l'année,
 - Ecouter et faire participer les conducteurs.
- Environnement socio-économique (9 actions) :
 - Optimiser la gestion des profils dans son recrutement,
 - Sensibiliser les conducteurs à une bonne hygiène de vie,
 - Améliorer la prise en charge des conducteurs en détresse/en difficulté passagère,
 - Mettre en place un outil pour discriminer positivement les conducteurs autour de l'absentéisme.

Développée en France en 2015, la matrice de l'absentéisme a été diffusée à l'ensemble du Groupe et proposée aux managers en complément du système de management de la Santé et la Sécurité pour prévenir et lutter contre l'absentéisme.



La prévention des RPS

Prévenir et détecter les risques psycho-sociaux fait partie des responsabilités de l'entreprise. L'écoute des collaborateurs, qui est essentielle pour mettre en œuvre les conditions de la performance, est

également précieuse pour détecter les difficultés que l'on traitera en priorité. Chaque pays, à travers l'enquête qu'il met ou mettra en œuvre, couvrant tous les domaines de la relation au travail, sera en mesure d'évaluer la qualité de vie au travail perçue par les collaborateurs et ainsi contribuer à prévenir les risques santé des équipes partout dans le monde et tout au long de leur vie professionnelle chez Transdev.

BONNE PRATIQUE – France le dispositif de prévention et traitement des RPS

La France s'est dotée d'un dispositif d'urgence sociale accessible et actionnable par tous les collaborateurs du Groupe en complément d'un réseau d'assistance sociale déployé dans les réseaux du Groupe ; une ligne téléphonique de soutien psychologique a par ailleurs été mise en place à partir de fin 2016.

Un comité QVT rassemblant les RH de proximité, la Direction des Risques, la Direction RSE et un représentant des partenaires sociaux se réunit 1 fois par trimestre pour échanger et développer des plans d'actions collectifs pour l'amélioration de la qualité de vie au travail sur son périmètre.

Le recrutement

Savoir attirer les talents qui concevront et délivreront les offres de transport et de services d'aujourd'hui et de demain est un enjeu majeur pour l'entreprise.

Notre métier a du sens : nous sommes des femmes et des hommes au service des femmes et des hommes des territoires,

Nous sommes une entreprise à la fois locale et internationale qui répond aux besoins de mobilité d'aujourd'hui au quotidien et prépare les solutions de mobilité du futur répondant aux besoins de mobilité de demain. Rejoindre le groupe Transdev c'est aussi intégrer un collectif qui responsabilise ses équipes et favorise la collaboration, mettant les collaborateurs au cœur de son organisation.

Transdev, c'est plus de 20.000 recrutements par an ; un recrutement majoritairement local qui repose sur nos équipes implantées dans les territoires et sur l'action du Groupe pour faire de Transdev un employeur de choix.

b. Le développement des collaborateurs

Le Talent Management

C'est une responsabilité partagée chez Transdev entre le collaborateur, acteur majeur dans la construction et l'évolution de son parcours professionnel, le manager et les équipes RH.

Le Groupe s'engage à ce que chaque collaborateur ait l'opportunité de bénéficier d'un échange avec son manager, au moins une fois par an, afin de parler de sa performance, de ses besoins en développement et de ses aspirations professionnelles.

En complément et au cœur du talent Management@Transdev, la People Review, pilotée par les RH et le management, permet d'obtenir une vue globale des talents du Groupe, à travers une évaluation collective et collégiale, du potentiel de développement des collaborateurs, de leurs compétences clés, des expertises à travers toutes les fonctions et pays du Groupe.

Notre objectif est de :

- Disposer d'un vivier de Talents permettant au Groupe de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain,
- Identifier les collaborateurs ayant un fort potentiel de développement et les positions critiques au sein du Groupe,

- Définir et valider les actions de développement individuelles,
- Définir et valider les actions de développement collectives compte tenu des enjeux business actuels et futurs,
- Anticiper les remplacements et alimenter le vivier des successeurs potentiels avec les talents internes.

L'ambition du groupe est d'étendre la People Review à l'ensemble de ses collaborateurs. En 2018, nous avons déployé le processus en France en y incluant, dans le cas de certains pôles régionaux, les agents de maîtrise. A partir de 2020, le processus de la People Review du Groupe devra couvrir l'ensemble des Managers, Top Managers et Top Executives à travers le monde (environ 3.500 collaborateurs).

La mobilité internationale et le développement de nos experts

Déployée depuis le 1^{er} juillet 2018, notre politique de mobilité internationale propose des procédures et des pratiques de réseau visant à :

- Encourager les parcours de carrières et l'expatriation à l'international et ainsi favoriser le développement des collaborateurs,
- Systématiser la prise en compte des souhaits de mobilité internationale des collaborateurs par la communauté RH et ainsi manager et anticiper les projets individuels de mobilité internationale,
- Assurer une grande transparence dans les opportunités d'emploi au sein du Groupe ouvertes à la mobilité internationale pour répondre à l'enjeu évident d'équité des chances et de diversité.

Mobiliser nos expertises: E-Team@Transdev : 26 filières d'expertise ont été identifiées sur lesquelles nos collaborateurs peuvent se positionner et déclarer leur expertise, et faire part de leur disponibilité pour contribuer à des projets de support ponctuel et expert.

Sélectionnés pour leur expertise et leur volonté de coopération, et validés par le référent de la filière, les experts Groupe intègrent la E-Team : la communauté des experts internationaux du Groupe mobilisés pour faire rayonner les solutions de mobilité proposées par Transdev.

Lancé en Juillet 2018, le projet E-Team@Transdev a permis à plus de 100 collaborateurs de se porter volontaires pour apporter leur support à des projets Groupe et de déclarer leur expertise dans une ou plusieurs filières identifiées.

A ce jour plus de 60 collaborateurs (basés dans 11 pays différents), couvrant plus de 160 expertises, ont été reconnus par le Groupe. Membres de la E-Team, ils bénéficient d'actions de développement spécifiques (E-learning/ langues/...).

La démarche Learning

Elle s'articule avec Talent Management. Elle répond à un enjeu majeur de transformation de nos activités et doit permettre à l'entreprise de s'adapter à un monde en constante évolution. Elle vise ainsi à faire évoluer les compétences de façon la plus réactive possible, permettre l'apprentissage continu de comportements nouveaux et le renforcement d'une culture partagée.

Notre démarche Learning s'articule autour de quatre piliers principaux au niveau du Groupe et des pays :

- **Devenir une entreprise apprenante :** mettre en œuvre des solutions qui permettent un apprentissage continu au sein de l'entreprise, au cœur même des métiers et par l'échange de pratiques. Cet objectif est une condition du développement de l'autonomie et de l'agilité à tous les niveaux,
- **Promouvoir un management responsable :** permettre à chaque collaborateur d'avoir un échange, au moins une fois par an, avec son responsable, à propos de ses besoins en développement de compétences.

Chaque manager doit s'assurer en retour que ses collaborateurs ont les compétences nécessaires à la réalisation de leur métier,

- **Encourager un apprentissage autonome** : simplifier l'accès à la formation pour chaque collaborateur en mettant à disposition des solutions innovantes, digitales et disponibles à tout moment. Développer des solutions de formation qui tiennent compte du style d'apprentissage de chacun pour davantage d'efficacité,
- **Assurer une intégration réussie** : proposer des parcours de formation et d'intégration qui permettent de développer les compétences nécessaires à la pratique d'un métier et à la réussite dans de nouvelles responsabilités.

Notre objectif est que 80% minimum de personnes suivent une formation chaque année. Et que 100 % des collaborateurs aient un échange par an avec leur Manager à propos de leurs besoins de formation.

BONNES PRATIQUES TRANSDEV

Différents programmes sont développés au niveau du Groupe afin de répondre aux enjeux précédents, parmi lesquels :

Trans'lead : programme de développement international destiné aux Top managers identifiés chaque année lors des People Reviews, Trans'lead vise à préparer les talents du Groupe à de futures responsabilités en mettant l'accent sur trois domaines clés : le leadership, l'activité et ses transformations, la connaissance du Groupe. D'une durée de 6 mois, le programme est articulé autour de deux séminaires et alterne séquences de formation, visites exploratoires et travaux collectifs sur des projets stratégiques.

In'Pulse : afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers impliqués dans des projets internationaux, In'Pulse propose sur un séminaire de deux jours une vue d'ensemble des enjeux stratégiques du Groupe et un échange privilégié avec ses dirigeants. Le programme est aussi pour les participants l'opportunité d'initier leur réseau interne et de préparer leur future évolution au sein du Groupe.

Innov'Cluster : à la fois incubateur de nouveaux projets pour le Groupe et programme de développement, Innov'Cluster vise à favoriser l'intrapreneuriat à partir de méthodologies d'apprentissage innovantes, par l'expérience concrète et la collaboration entre pairs. Le programme réunit sur une durée de 6 mois plusieurs équipes de collaborateurs issus de différents pays, dans une dynamique de coopération et de challenge.

Project Management training : ancré dans les principes de management de projet déployés au niveau Groupe, ce programme de formation permet aux chefs de projet situés dans des pays différents d'intégrer une démarche commune et d'acquérir les compétences essentielles à la conduite efficace de leurs projets. Il associe de façon complémentaire formation présentielle, outils de simulation numérique et modules elearning pour aboutir à un examen de certification Groupe.

Digital learning : sous forme de modules indépendants ou bien associés au sein de dispositifs de formation plus larges, le elearning est utilisé de façon croissante pour permettre un apprentissage autonome et un accès simplifié à la formation. Il est mis à profit en particulier à travers des programmes dédiés à certains sujets clés : Santé et Sécurité des personnes, lutte contre la corruption, compétences linguistiques, sécurité informatique, compétences digitales et bureautiques.

c. La culture d'entreprise : un socle de vécu commun pour encourager la diversité et l'inclusion

Nos engagements pour plus de diversité et d'inclusion

Notre capacité à renforcer la diversité au sein de nos équipes et développer une culture de management inclusif sont, c'est une conviction forte, des leviers essentiels d'engagement des collaborateurs et d'attractivité de Transdev ainsi qu'un marqueur important de la capacité de notre Groupe à se transformer.

Depuis 2011, nous avons affirmé notre engagement pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations par la signature de la Charte de la Diversité. Le cap fixé par le Groupe renforce et complète les initiatives et programmes mis en oeuvre dans les pays où nous sommes implantés.

Pour accélérer notre transformation et faire de la diversité un levier de performance chez Transdev, le Groupe a formalisé une ambition claire à horizon 2020 dans un premier temps en matière de mixité et pour la population des Top Executive Managers du Groupe. Avec un objectif de 30% de femmes d'ici 2020. Nous avons également défini un Programme Diversité et Inclusion autour d'une gouvernance spécifique pour en suivre l'avancée.

Nous avons aussi acté de notre volonté de nous fixer des objectifs clairs et ambitieux en matière de mixité pour 2 populations complémentaires clés que sont les directeurs d'activité et conducteurs dans les pays.

Promouvoir un environnement handis-inclusif est un axe RH stratégique pour Transdev

Transporter les citoyens et les citoyennes, quelques soient les handicaps, dans tous nos territoires est au cœur de notre mission de transport public.

Favoriser la congruence interne et externe à travers la promotion d'un environnement professionnel handis-inclusif est par conséquent un axe RH majeur pour le Groupe Transdev.

La mission handicaps a pour ambition de développer des actions simples, concrètes et évolutives pour :

- Développer les emplois directs et indirects des personnes en situation de handicaps,
- Déployer des actions de sensibilisations, de formations et d'accompagnements des RH, des Managers et des salariés,
- Agir concrètement pour aider les salariés confrontés à une situation de handicap dans leur vie professionnelle ou familiale,
- Soutenir des projets Handis-Positifs.

Notre modèle managérial

we@Transdev, notre modèle de management promeut les comportements clés attendus de tous les managers du Groupe pour leur permettre d'accompagner la transformation de l'entreprise et mettre en œuvre notre plan stratégique.

C'est un modèle commun et partagé qui s'adapte aux spécificités locales de nos pays.

Il s'appuie sur trois piliers :

- La performance
- L'innovation
- La collaboration

et 10 compétences.

Notre modèle est un élément clé pour développer notre communauté managériale. Il vise à encourager la prise de responsabilité, le développement individuel et collectif, à fédérer autour d'un modèle de collaboration partagé et d'un langage commun. C'est un modèle pragmatique et orienté business, dont chaque manager doit s'approprier les compétences pour lui-même et son équipe.

Mobiliser les bonnes personnes, au bon endroit au bon moment, pour des missions courtes ou longues est tout à la fois une ambition (celle d'offrir des opportunités professionnelles pour enrichir les parcours de carrière) et une nécessité (celle d'assurer à nos clients un niveau de service à la hauteur de nos engagements).

KPIS	2017	2018
Taux d'absentéisme	5,96%	6,02%
Taux de rotation du personnel	22,59%	23,13%

La part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année était de 81,57 % en 2017; les chiffres 2018 seront intégrés en 2019.

7. Transdev, mobilisé autour des Droits de l'Homme et de l'éthique



a. Notre action pour le respect des Droits de l'Homme

Groupe mondial, nous avons signé le Global Compact dès 2003, et considérons depuis longtemps le respect des Droits de l'Homme comme inhérent à notre culture et à nos engagements sociétaux.

Dans le cadre de notre développement à l'international, nous sommes conduits à répondre à des appels d'offres dans des territoires où le respect des droits fondamentaux doit faire l'objet d'une attention particulière. La gestion des risques en matière de droits fondamentaux a été formalisée dans une politique Groupe, portée par le réseau Ethique et Compliance ainsi que par le Secrétaire Général du Groupe. Elle concerne l'ensemble des enjeux :

- Les conditions de travail, pour les collaborateurs du Groupe et pour les sous-traitants (horaires et temps de travail, Santé et Sécurité),
- Les modalités de rémunération et le régime de couverture sociale,
- La lutte contre tout type de discrimination et de harcèlement,
- La protection des données personnelles,
- La liberté d'association et la liberté syndicale,
- La lutte contre le travail des enfants et contre tout type de travail forcé (donc des pratiques s'apparentant à l'esclavage moderne),
- La prise en compte des intérêts légitimes des communautés locales.

Si la discrimination, le harcèlement, le travail forcé et le travail des enfants sont les principaux enjeux identifiés par le Groupe en termes de droits fondamentaux dans les pays où il est implanté, tous les autres sujets doivent également être traités, sans exception. Pour ce faire, les managers du Groupe sont appelés à prendre en compte et à appliquer ces différents principes dans leurs décisions. Une vérification systématique de l'application de cette règle intégrée dans leur processus de décision permet d'assurer l'application concrète de cette politique. Le cas échéant, les incidents relatifs au respect des Droits de l'Homme sont traités au plus vite au moyen d'un **système d'alerte accessible** facilement à l'ensemble de nos collaborateurs et dont l'existence a fait l'objet d'une information interne.

Nos coordinateurs Ethiques et Compliance sont responsables de la bonne information et de la bonne communication de cette politique au sein de leur périmètre. Ils doivent être en mesure d'apporter leur expertise aux managers locaux en cas de nécessité.

Reporting relatif aux Droits de l'Homme

Chaque année, le reporting relatif aux Droits de l'Homme intègre, le cas échéant, le nombre et la nature des incidents, assortis d'une analyse et des enseignements tirés. Les KPIS sont le pourcentage d'avancement du déploiement de la politique de protection des Droits de l'Homme, et le pourcentage de projets approuvés par le Groupe Ethique et Compliance pour lesquels les risques en matière de Droits de l'Homme ont été correctement évalués et traités.

Exigences vis-à-vis de la chaîne de fournisseurs

Nous mettons en place une procédure¹ de sélection et d'évaluation stricte de nos fournisseurs et sous-traitants, tenus de se conformer à nos engagements en termes de Droits de l'Homme et de RSE. Nous exigeons notamment de chacun de nos fournisseurs majeurs qu'il le notifie dès lors qu'il identifie une atteinte aux principes du Global Compact.

KPIS	2017	2018
Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG pour lesquels les risques Droits de l'Homme ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	Nouvelle politique	

¹ renvoi page 28

b. Loyauté des pratiques et lutte anti-corruption

La loyauté des pratiques est une composante majeure de notre action. Elle est inscrite dans le Code d'éthique du Groupe, qui permet à chaque collaborateur de savoir « comment bien faire » grâce à la formalisation de 21 principes incontournables. Portée par le PDG du Groupe, cette démarche s'appuie sur un réseau de correspondants Ethique et Compliance présents dans chaque pays, ainsi que sur le pilotage de notre Comité Ethique et Compliance.

Notre engagement global pour la lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment et le financement du terrorisme a été formalisé dès 2016. Sur ce plan, nous n'identifions pas de fragilité chez nos managers et collaborateurs. Il n'en reste pas moins que nous devons nous montrer irréprochables : nos principes doivent être promus et appelés à tout moment, en interne comme en externe.

Le dispositif d'alerte mentionné précédemment permet également de signaler tout comportement à risque en la matière et toujours avec les plus hautes garanties de confidentialité.

Fondée sur un code de conduite spécifique expliquant les principaux risques, les recommandations et les exigences du Groupe, la politique anticorruption est déployée dans toutes les implantations via une formation conduisant chaque manager à s'engager personnellement sur la connaissance et l'application du dispositif Groupe. Les indicateurs-clés sont les suivants :

- % de managers formés à la lutte anti-corruption tous les 3 ans (objectif : 100%),
- Nombre d'incidents liés à la corruption (objectif : 0).

Nombre d'incidents avérés relatifs à la corruption et ayant fait l'objet d'une condamnation : au cours de l'année, comme en 2017, aucun incident avéré n'a été constaté.

c. Notre lutte contre l'évasion fiscale

L'éthique fiscale

Pour des raisons opérationnelles et économiques, nous sommes implantés à l'étranger (appels d'offres, acquisitions,...). De ce fait, notre contribution fiscale (paiement des impôts) est localisée dans les pays dans lesquels nous sommes implantés :

- Contribution fiscale par pays d'implantation en proportion des revenus,
- Respect des règles fiscales locales et internationales.

Notre implantation conduit à des impacts économiques locaux comme la création d'emplois. Au-delà de l'impôt sur les sociétés, nous sommes assujettis à d'autres contributions dans tous les pays dans lesquels nous sommes implantés (contributions sociales, impôts sur le revenu, TVA, impôts locaux, taxes sur l'électricité et le gasoil et autres taxes locales).

La transparence fiscale

Nous assurons la transparence fiscale de notre groupe de la façon suivante :

- Notre conduite fiscale s'inscrit dans le cadre des évolutions internationales : principes directeurs de l'OCDE, projet Base Erosion and Profit Shifting, BEPS,
- Depuis 2016, nous effectuons un reporting pays par pays : le CBCR,
- Nous respectons des obligations déclaratives (échéances des déclarations fiscales respectées,...),
- Nous établissons des documentations de prix de transfert en conformité avec les administrations fiscales et à l'action 13 du projet du BEPS.

8. Note méthodologique

a. La méthode d'élaboration du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires met en évidence la manière dont nous créons de la valeur et la préservons à long terme grâce à son offre de services. Il reflète la vision stratégique du Groupe.

Sa formalisation est le résultat d'un travail commun, au niveau du Groupe, entre la Direction Financière et la Direction Innovation et Stratégie.

b. La méthode d'identification des principaux risques extra-financiers

Nous déployons dans l'ensemble du Groupe une politique de gestion des risques globale, visant à l'identification, à l'évaluation et la hiérarchisation des événements négatifs majeurs pouvant l'affecter. En fonction de l'appétence aux risques du Groupe, les événements potentiels sont alors traités, par ordre d'importance, pour les réduire à un niveau acceptable.

Cette méthodologie prend en compte l'ensemble des risques et des activités. Elle s'appuie sur une vision terrain, consolidée, revue et ajustée au niveau groupe.

Pour l'analyse des risques extra-financiers, ce mode de fonctionnement a été appliqué, avec un niveau de détail supplémentaire et une exigence spécifique. Sur chaque famille de risques (environnement, social, droits fondamentaux...), des scénarios ont été définis, avec les experts concernés du Groupe et de certains pays, en visant l'exhaustivité. Ces scénarios ont été compilés dans une liste partagée avec l'ensemble des contributeurs groupe à la performance extra-financière pour en assurer la pertinence et la cohérence.

Dans chaque pays du Groupe, tous les scénarios ont été analysés et évalués en impact et en probabilité, en mentionnant le cas échéant les dispositifs de maîtrise en place et les plans d'action complémentaires. Ces analyses ont ensuite été consolidées par la Direction des Risques pour proposer une hiérarchisation par famille de risques. Ces dernières ont été revues et challengées par les experts du Groupe concernés pour donner les risques de chaque famille. L'ensemble de cette analyse a enfin été présentée au Comité Exécutif pour revue finale.

c. Le périmètre de reporting

Le périmètre de consolidation des informations extra-financières est identique au périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés.

Ces informations extra-financières sont ensuite consolidées selon la méthode d'intégration de la société dans le périmètre de consolidation du Groupe :

- les données extra-financières des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité pour leur période d'intégration en consolidation,
- les données extra-financières des activités conjointes ne sont prises en compte qu'à hauteur du taux d'intégration pour leur période d'intégration,
- les données extra-financières des sociétés mises en équivalence (co-entreprises et entreprises associées) ne sont pas retenues.

Les entités incluses dans le périmètre environnemental sont les entités en intégration globale ou proportionnelle ayant une activité de transport non sous-traitée. Les entités juridiques ayant été cédées ou acquises au cours de l'année de l'exercice considéré sont également exclues.

Le périmètre environnemental n'inclut pas les données flottes et émissions de la Finlande, des taxis des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

d. Méthodologie de reporting

Chaque direction est en charge de ses indicateurs et la direction RSE centralise les indicateurs afin de les intégrer dans la DPEF.

Nous utilisons deux méthodes de collecte et consolidation des informations :

- Elles peuvent être gérées par des sites puis consolidées par exemple pour les indicateurs RH, environnement, santé/sécurité et sûreté,
- Elles peuvent être directement gérées en central comme c'est le cas par exemple pour les indicateurs achats ou éthique.

Les facteurs d'émission GES liés aux consommations d'électricité par Pays, gazole routier, gazole ferroviaire, Diesel Maritime Léger, Diesel Maritime Lourd, Gaz Naturel Véhicule, Gaz Pétrole Liquéfié et Essence sont issus de la Base Carbone ADEME.

Les facteurs d'émission GES des carburants Bioéthanol et BioGaz ainsi que les facteurs d'émission SOx, NOx et PM ventilés par typologie de véhicule correspondent à des données métiers issues d'études internes.

Les indicateurs suivants seront développés en 2019 en lien avec le déploiement des politiques Transdev :

Environnement

- Un indicateur relatif aux pollutions graduelles sera construit en 2019.

RH

- Part des employés ayant eu un entretien annuel,
- Taux de déploiement du programme d'engagement,
- Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation (nouvelle politique) au cours de l'année (données reportées pour la DPEF à partir de 2019).

Droit de l'Homme

- Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG pour lesquels les risques Droits de l'Homme ont été évalués et réduits à un niveau acceptable.

Achat

- Taux de contrats cadres > 100k, intégrant la charte fournisseurs à développer sur tout le périmètre.

Sécurité

- Nombre d'accidents majeurs/million de km.

Sûreté

- Un indicateur lié à la sûreté des passagers sera développé pour 2020.

Les contrôles mis en place dans nos dispositifs pour le reporting social et environnemental

Des référentiels de définition sont chaque année partagés avec le réseau des contributeurs et les évolutions éventuelles en introduction auprès de nos contributeurs sont réalisées dans des échanges amont au lancement des campagnes de reporting afin de garantir au maximum la bonne compréhension des données attendues et la fiabilité de ces informations.

e. La lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le bien-être animal et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable

A la date du présent document, nous n'avons pas connaissance d'actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire ou l'amélioration du bien-être animal. Nous sommes conscients que ces thématiques sont primordiales mais elles ne concernent pas notre secteur d'activité.

Nous luttons pour le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable à travers nos accords avec notre prestataire de service Sodexo qui :

- Propose aux consommateurs des choix de vie sains et les encourage à les suivre.
- Promeut le développement local et les pratiques commerciales équitables, inclusives et durables.
- Est un acheteur responsable et fournit des services de gestion qui réduisent les émissions de carbone.

f. Annexe

SYNTHÈSE DE NOS KPIS RSE

ENJEU 1 : Minimiser nos impacts environnementaux

KPIS		2017	2018
Part d'entité ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice		1%	1,6%
Émission de GES kg/100km parcourus**		103,234	104,515
Part de flotte propre**		34%	39,9%
Emission de polluant* g/100km parcourus**	SOx	2,24	2,21
	NOx	917,66	855,46
	PM	8,74	8,22
*il s'agit uniquement du diesel ** les données sont basées sur l'état de la flotte au 31 décembre 2018 et 2017			

ENJEU 2 : Santé, Sécurité et Sûreté des passagers et collaborateurs

KPI	2017	2018
Nombre d'accidents de travail/million d'heures travaillées	22,96	20,37
Nombre de jours perdus suite à un accident de travail/mille heures travaillées	1,44	1,35
Nombre d'arrêts de travail dus à une agression/millions d'heures travaillées	2,59	2,66
Nombre de jours perdus suite à une agression/mille heures travaillées	0,04	0,08

ENJEU 3 : Le capital humain

KPI	2017	2018
Taux d'absentéisme	5,96%	6,02%
Taux de rotation du personnel	22,59%	23,13%

ENJEU 4 : Contribution à l'inclusion et la cohésion sociale et au dynamisme économique des territoires

KPI	2017	2018
Taux de contrats cadres > 100k intégrant la charte fournisseurs (France)	50,3%	77%

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



MAZARS SAS

TRANSDEV Group SA

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
déclaration de performance extra-financière
figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

TRANSDEV Group SA

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Transdev Group SA, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

Transdev Group SA

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

Transdev Group SA

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 40 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ Taux d'absentéisme ; Taux de rotation du personnel ; Taux de fréquence des accidents du travail, Taux de gravité des accidents du travail ; Nombre d'arrêts de travail dus à une agression physique sur le nombre total d'heures travaillées ; Nombre d'heures perdues suite à une agression physique sur le nombre total d'heures travaillées ; Nombre d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice ; Part de flotte propre ; Emissions de GES/ 100 km parcourus ; Emission de polluants / 100 km parcourus ; Pourcentage de contrats-cadres > 100 k€ intégrant la charte fournisseurs (France) ; Nombre d'incidents avérés relatifs à la corruption, au trafic d'influence, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

² Transdev France, Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise (TCAR).

³ Processus relatifs aux projets approuvés en CEG pour lesquels les risques de Droits de l'Homme ont été évalués et réduits à un niveau acceptable.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre Novembre 2018 et Février 2019 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction RSE, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de l'environnement, la Direction Sécurité, la Direction des Risques, de l'Éthique et des Assurances.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Compte tenu de la définition en 2018 des politiques en matière d'Engagement, de Sûreté, d'Environnement et de Droits de l'Homme, les indicateurs clés de performance afférents seront déployés à partir de l'exercice 2019. De même, la politique d'Achats Responsables et l'indicateur de performance associé (« Taux de contrats cadres > 100 k€ intégrant la charte fournisseurs ») sont uniquement déployés sur la France, représentant 39% du Produit des Activités Ordinaires.
- La donnée 2018 relative à l'indicateur clé de performance « Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année » n'étant pas encore disponible pour l'exercice 2018, la société présente la donnée 2017.

Transdev Group SA

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

- En l'absence de référentiels adaptés, les facteurs d'émission des polluants ventilés par catégorie de véhicule ainsi que certains facteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre⁴ sont issus d'études internes et de données métiers propres à la société.

Fait à Paris La Défense, le 12 mars 2019

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



Charles Desvernois

Associé



Edwige Rey

Associée RSE & Développement Durable

⁴ Facteurs d'émission GES des carburants Bioéthanol, BioGaz ainsi que les facteurs d'émission SOx, NOx et PM ventilés par typologie de véhicule

Annexe 3

Plan de Vigilance

Conformément à la LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Transdev Group a établi et met en œuvre un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche s'appuie sur :

1. Un processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques	52
2. Des procédures d'évaluation établies, au regard de la cartographie des risques	52
2.1 Evaluation des filiales	52
2.2 Evaluations des sous-traitants et fournisseurs	52
3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves	53
3.1 Un cadre de Règles structurantes	53
3.2 Une gouvernance responsable et responsabilisée	53
3.3 Des actions concrètes de prévention et suivi	53
4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques	53
5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité	53
5.1 Risques et Compliance	53
5.2 Performance extra-financière	54

Le présent document constitue une annexe au rapport de gestion de Transdev Group.

1. Un processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques

Les principaux risques du Groupe concernant le devoir de vigilance concernent :

- La lutte contre le changement climatique, la réduction des pollutions et la transition énergétique ;
- Santé, Sécurité et Sûreté des passagers et collaborateurs (Prévention des accidents graves de bus et de train, des accidents sur le lieu de travail, des incivilités et des violences dans les transports publics, des attaques terroristes et armées et des agressions de collaborateurs ou passagers) ;
- Achats responsables et durables ;
- Droits fondamentaux (lutte contre les risques de violation des droits fondamentaux, dont le harcèlement et les discriminations) ;
- Ethique des affaires (lutte contre toute forme de corruption, de trafic d'influence, de blanchiment ou de financement du terrorisme).

La méthodologie de cartographie utilisée est décrite dans le chapitre 8 de la déclaration de performance extra-financière et de plus amples détails sont fournis au chapitre 2 du même document.

2. Des procédures d'évaluation établies, au regard de la cartographie des risques

2.1. Evaluation des filiales

Les risques du plan de vigilance ont été évalués pour chaque pays, dans une approche « bottom-up ». La méthodologie construite et utilisée permet à chaque pays de déployer cette analyse dans ses filiales.

Les indicateurs de performance Groupe mentionnés dans la déclaration de performance extra-financière sont déployés dans les différentes entités, pour permettre à chaque entité de connaître sa performance et son évolution dans le temps et pour les besoins du reporting.

2.2. Evaluations des sous-traitants et fournisseurs

L'évaluation et ses résultats sont détaillés dans le chapitre 4.c de la déclaration de performance extra-financière.

3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

3.1. Un cadre de Règles structurantes

Transdev s'est dotée de Politiques, de Procédures et de Codes de conduite contraignants pour ses parties prenantes (employés, sous-traitants, fournisseurs, consultants, prestataires de services...). Parmi les thématiques abordées par le Devoir de vigilance et faisant l'objet des dites politiques et procédures :

- Politique santé et sécurité
- Politique environnement Groupe
- Politique et code de conduite anti-corruption
- Procédure Groupe parrainage mécénat sponsoring
- Procédure nomination des mandataires sociaux
- Procédure intermédiaires commerciaux prestataires lobbyistes
- Politique risques
- Procédure Gestion de crise, Procédure alerte incidents
- Code éthique
- Procédure Achats et Charte Fournisseur

Ces Politiques, Procédures et Codes font l'objet d'une approbation du Comité Exécutif et d'une diffusion à l'ensemble des employés. Par ailleurs, elles font l'objet, lorsque c'est pertinent, d'une communication aux parties prenantes du Groupe auxquelles il est demandé de s'engager à les respecter. Elles sont régulièrement revues et adaptées selon le même processus d'approbation.

3.2. Une gouvernance responsable et responsabilisée

Le Groupe a mis en place une chaîne de délégations de pouvoirs et de signatures définissant et limitant les pouvoirs des bénéficiaires et leur rappelant l'obligation de respecter et prendre des mesures raisonnables et nécessaires pour que leurs équipes soient familiarisées et respectent, dans tous leurs aspects, les lois et réglementations relatives à la prévention du terrorisme et du crime organisé, au blanchiment d'argent ainsi que les procédures, politiques et codes adoptés par la Société et notamment :

- Santé et sécurité
- Corruption, trafic influence et autres conflits d'intérêts
- Blanchiment d'argent et financement du terrorisme
- Droits fondamentaux
- Pratiques anti-concurrentielles
- Environnement

Il dispose par ailleurs d'une procédure d'examen des projets de développements et d'opérations pour revue et décision par les Comités d'engagement Pays, Groupe et un Comité d'investissements, en charge d'examiner lesdits projets et opérations selon des critères définis par le Groupe et qui intègre les enjeux objets du présent plan de vigilance et des plans de mitigation/d'actions en cas de risques spécifiquement identifiés. Ces Comités sont présidés par le Manager responsable du périmètre considéré.

Les Comités d'engagement Groupe sont gérés par la Direction des Risques, Ethique et Assurances.

3.3. Des actions concrètes de prévention et suivi

Outre des réglementations internes et une gouvernance attentive, le Groupe a mis en place des actions de traitement des risques (Systèmes de management Sûreté, Sécurité, Environnement, Formation, Audits, Enquêtes) plus amplement détaillées dans les chapitres 3 à 7 de la déclaration de performance extra-financière.

4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le Groupe dispose d'une procédure de gestion des alertes et des incidents, permettant de faire remonter rapidement les informations sur les risques avérés significatifs, et de s'assurer de leur traitement, que ce soit avec l'organisation courante ou avec un dispositif de gestion de crise.

Le système, piloté par la Direction des Risques, Ethique et Assurances, fonctionne grâce à une astreinte, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Par ailleurs, plusieurs reportings fonctionnels permettent de faire remonter périodiquement les incidents par nature (Santé Sécurité, Sûreté, Environnement, Fraudes...).

Un croisement d'information est réalisé périodiquement, entre la Direction des Risques et les Directions fonctionnelles concernées, pour s'assurer de la cohérence des informations, du traitement et du suivi des incidents.

Enfin, une procédure d'alerte éthique a été mise en place. Elle consiste, pour un collaborateur à signaler de bonne foi et de manière désintéressée à ethics@transdev.com une non-conformité grave ou mise en danger dont il a personnellement connaissance, en matière : comptable, financière, bancaire, de corruption, de trafic d'influence ou de blanchiment, de pratiques anticoncurrentielles, de discrimination, de harcèlement, et plus généralement de respect des droits fondamentaux de santé et d'intégrité physique ou mentale de toute personne concernée par notre activité, de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Cette procédure, gérée par la Direction Risques, Ethique et Assurances, fonctionne dans le respect de la protection des droits des personnes concernées. L'existence du système d'alerte a fait l'objet d'une information interne.

5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

5.1. Risques et Compliance

Semestriellement, le Comité Exécutif réunit en formation de Comité des Risques, fait le point sur la gestion des risques et de la conformité dans le Groupe, les réalisations, les actions en cours et leurs résultats, et décide des actions complémentaires à mener.

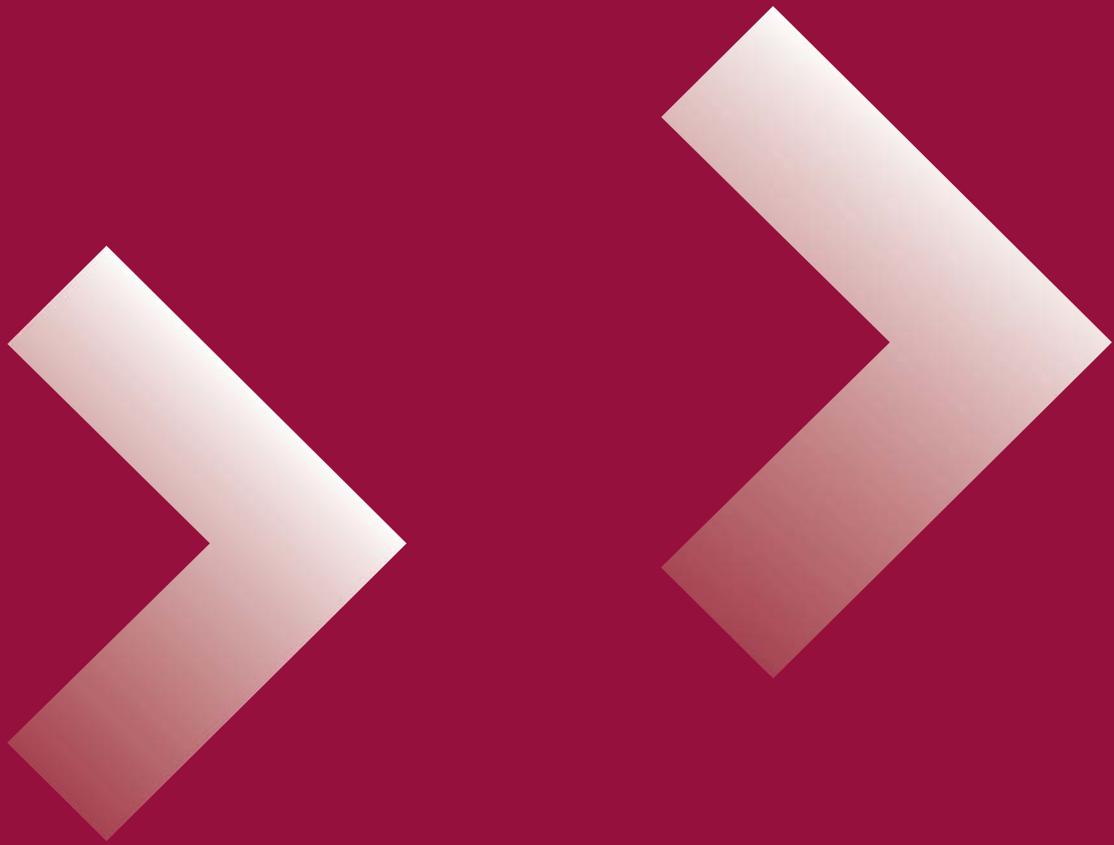
Les éléments nécessaires à cette revue sont préparés par la Direction des Risques avec les pays, les Directions Fonctionnelles et les membres du Comité Exécutif.

Un travail préparatoire spécifique est mené sur les sujets liés à l'éthique et à la conformité. Les informations sont examinées avec les représentants des pays, en vue de construire le rapport fait au Comité Ethique et Compliance. Les analyses et propositions de ce dernier sont intégrées au rapport semestriel sur les risques.

Le Comité d'audit examine également annuellement la revue des risques et de la compliance présentée par la Direction Risques, Ethique et Assurances, les plans de mission des Directions de l'Audit Interne et du Contrôle Interne et les rapports de ces dernières sur leurs audits, leurs recommandations, le suivi du déploiement des plans et des mesures prises.

5.2. Performance extra-financière

Le rapport et ses conclusions sont examinés annuellement par le Comité d'audit.



Comptes consolidés Transdev Group S.A.

Etats financiers au 31 décembre 2018

En normes IFRS



Sommaire

I. Groupe Transdev	58
I.1. Information générale	58
I.2. Actionnariat	58
II. Compte de résultat consolidé	59
III. Etat du résultat global consolidé	60
IV. Etat de la situation financière consolidée	61
V. Etat des flux de trésorerie consolidés	62
VI. Etat de variation des capitaux propres	63
VII. Notes annexes aux états financiers consolidés	64
VII.1. Principes et méthodes comptables	64
VII.1.1. Référentiel	64
VII.1.2. Changements induits par les normes IFRS 15 et IFRS 9	65
VII.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation	67
VII.1.4. Conversion des états financiers et opérations en devises	69
VII.1.5. Activités opérationnelles	70
VII.1.6. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi	71
VII.1.7. Actifs contractuels	71
VII.1.8. Provisions	73
VII.1.9. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers	74
VII.1.10. Instruments financiers	74
VII.1.11. Impôts sur les résultats	76
VII.2. Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables groupe	77
VII.3. Evénements significatifs de l'exercice	77
VII.3.1. Réorganisation actionnariale	77
VII.3.2. Activité commerciale	77
VII.3.3. Principales cessions de l'exercice et désengagements de certaines activités	78
VII.3.4. Principales acquisitions de l'exercice	78
VII.4. Données opérationnelles	79
VII.4.1. Résultat opérationnel	79
VII.4.2. Besoin en fonds de roulement	80
VII.4.3. Coûts des contrats	81
VII.5. Charges et avantages au personnel	81
VII.5.1. Charges de personnel et effectif	81
VII.5.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	82
VII.6. Actifs Contractuels	86
VII.6.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)	86
VII.6.2. Actifs corporels	87
VII.6.3. Contrats de location simple	88
VII.6.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants	88

VII.7. Goodwill	89
VII.7.1 Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie	89
VII.7.2 Tests de dépréciation	89
VII.8. Sociétés mises en équivalence et autres titres non consolidés	90
VII.8.1 Co-entreprises et entreprises associées	90
VII.8.2 Titres non consolidés	91
VII.9. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers	91
VII.9.1 Endettement financier net	91
VII.9.2 Autres actifs financiers non courants et courants	94
VII.9.3 Résultat financier	94
VII.9.4 Gestion des risques financiers et instruments dérivés	95
VII.9.5 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	97
VII.10 Actifs détenus en vue de la vente	98
VII.11 Provisions	98
VII.11.1 Taux d'actualisation	98
VII.11.2 Détail des provisions	99
VII.12 Capitaux propres	100
VII.12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	100
VII.12.2 Participations ne donnant pas le contrôle	100
VII.13 Impôts	101
VII.13.1 Impôts sur le résultat	101
VII.13.2 Impôts différés actifs et passifs	102
VII.13.3 Contrôles fiscaux	103
VII.14 Engagements hors bilan et sûretés réelles	103
VII.14.1 Engagements hors bilan donnés et reçus	103
VII.14.2 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières	104
VII.15 Autres notes	104
VII.15.1 Opérations avec les parties liées	104
VII.15.2 Honoraires des commissaires aux comptes	105
VII.16 Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours	106
VII.16.1 Aides régionales au transport routier de voyageurs en Ile-de-France (France)	106
VII.16.2 Metrolink (Etats-Unis)	106
VII.17 Développements récents et événements post-clôture	106
VII.18 Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	106

I. Groupe Transdev

I.1. Information générale

Le groupe Transdev est né du regroupement des activités transport des groupes Caisse des Dépôts (Transdev) et Veolia (Veolia Transport) le 3 mars 2011.

La société Transdev Group, maison mère du groupe Transdev (ci-après « Transdev » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français au capital de 1 137 119 594 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 3 allée de Grenelle, 92 130 Issy-les-Moulineaux, France.

Transdev est un opérateur et intégrateur global de mobilités : il conçoit, met en œuvre et exploite des dispositifs de transport de passagers, qui combinent tous les modes de déplacement terrestres et maritimes, en alliant une offre de services de transport collectif et des solutions de mobilité à la demande et en y associant des services qui facilitent la vie des voyageurs au quotidien. Transdev conseille et accompagne ainsi, dans une collaboration durable, les collectivités territoriales et les entreprises dans la recherche de solutions de mobilité plus sûres et innovantes.

Le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 6,9 milliards d'euros en 2018 et opère dans 20 pays. Il est constitué de 619 filiales consolidées et emploie 73 590 salariés (effectif moyen, équivalent temps plein). Par ailleurs, le Groupe accompagne des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) en France, dans lesquelles il détient des participations ne donnant pas le contrôle.

I.2. Actionnariat

Le 2 octobre 2018, le groupe Rethmann a annoncé son intention d'acquies la participation de Veolia Environnement (ci-après Veolia) dans le capital de la société Transdev Group, après avoir conclu un accord de partenariat avec la Caisse des Dépôts, scellant la vision stratégique partagée du développement de Transdev. Cet accord prévoit également que le groupe Rethmann cède à Transdev GmbH les actions de sa holding Rhenus Veniro portant, avec ses filiales, les activités dans les transports publics de voyageurs en Allemagne du groupe Rethmann.

La réalisation de l'acquisition des 30% du capital de Transdev Group appartenant à Veolia par le groupe Rethmann a eu lieu le 9 janvier 2019, ainsi que l'acquisition de Rhenus Veniro par Transdev GmbH, filiale contrôlée à 100% par Transdev Group.

A cette même date, l'assemblée générale extraordinaire de Transdev Group a décidé une augmentation de capital de 4% réservée à Rethmann France, aux termes de laquelle seraient émises des actions ordinaires et des actions de préférence sans droit de vote et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général de constater la souscription par Rethmann France et la réalisation de l'augmentation de capital par compensation avec la créance du prix de cession qu'elle détient sur Transdev Group. La réalisation de l'augmentation de capital doit intervenir d'ici la fin du premier semestre 2019. Après réalisation de cette augmentation de capital, le niveau de détention de Rethmann France sera porté à 34% du capital de Transdev Group.

La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev Group.

II. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018	Notes
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 892,3	6 948,0	VII.4.1
Coûts des ventes	(6 128,7)	(6 178,4)	
Coûts commerciaux	(48,3)	(65,7)	
Coûts généraux et administratifs	(577,0)	(589,3)	
Autres éléments du résultat opérationnel courant	-	-	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	114,6	VII.4.1
Autres produits et charges opérationnels	(41,1)	(182,3)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	(67,7)	VII.4.1
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	5,3	
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	(0,2)	1,9	VII.8.1
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4,8	3,4	VII.8.1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	(62,4)	
Coût de l'endettement financier	(20,3)	(22,2)	VII.9.3
Autres revenus et charges financiers	(4,4)	(5,1)	VII.9.3
Impôts sur le résultat	(1,0)	(4,6)	VII.13.1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	76,1	(94,3)	
Résultat net des activités non poursuivies	0,5	-	
RÉSULTAT NET	76,6	(94,3)	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(0,7)	(2,1)	
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	75,9	(96,4)	

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

III. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	76,6	(94,3)
Pertes et gains actuariels	4,3	(4,5)
Impôts	(1,6)	1,0
Montant net d'impôts	2,7	(3,5)
Ajustements de valeur sur instruments de capitaux propres	-	(1,4)
Impôts	-	-
Montant net d'impôts	-	(1,4)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	2,7	(4,9)
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	(0,1)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	0,3	(0,1)
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	(0,3)	-
Impôts	0,3	-
Montant net d'impôts	-	-
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,4	0,4
Impôts	(0,3)	(0,3)
Montant net d'impôts	0,1	0,1
Ecart de conversion	-	-
Sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	(14,8)	(10,9)
Impôts	-	-
Montant net d'impôts	-	-
Total des écarts de conversion net d'impôts	(14,8)	(10,9)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	(14,7)	(10,8)
<i>Dont part des co-entreprises</i>	(1,2)	(0,5)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	(2,6)	0,9
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽²⁾	(12,0)	(15,7)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	64,6	(110,0)
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	63,3	(112,2)
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1,3	2,2

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

⁽²⁾ Les autres éléments du résultat global attribuables aux activités destinées à la vente au sens de la norme IFRS 5 représentent (1,9) million d'euros sur l'exercice 2018.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

IV. État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018	Notes
Goodwill	719,7	701,5	723,6	VII.7
Autres actifs incorporels	198,4	163,4	105,9	VII.6.1
Actifs corporels	1 084,4	1 067,9	1 045,9	VII.6.2
Participations dans les co-entreprises	29,7	29,6	38,8	VII.8.1
Participations dans les entreprises associées	27,9	26,7	29,1	VII.8.1
Actifs financiers opérationnels non courants	308,1	255,8	287,2	VII.6.4
Autres actifs financiers non courants	106,0	100,5	98,0	VII.9.2
Instruments dérivés non courants - Actif	0,2	-	-	VII.9.4
Impôts différés actifs	221,9	44,4	42,3	VII.13.2
Coûts des contrats	0,6	2,1	2,7	VII.4.3
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	2 696,9	2 391,9	2 373,5	
Stocks et travaux en cours	102,7	102,6	107,5	VII.4.2
Créances d'exploitation	1 246,9	1 280,6	1 381,9	VII.4.2
Actifs financiers opérationnels courants	44,0	40,4	39,7	VII.6.4
Autres actifs financiers courants	41,4	38,9	48,5	VII.9.2
Instruments dérivés courants - Actif	2,3	2,2	2,4	VII.9.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	448,4	344,4	387,2	VII.9.1
Actifs détenus en vue de la vente	0,4	0,2	31,1	VII.10
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	1 886,1	1 809,3	1 998,3	
TOTAL ACTIF (I+II)	4 583,0	4 201,2	4 371,8	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018	Notes
Capital	1 137,1	1 137,1	1 137,1	
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère	(205,0)	(142,3)	(253,9)	
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	932,1	994,8	883,2	VII.12
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	60,9	51,9	50,8	VII.12
CAPITAUX PROPRES (I)	993,0	1 046,7	934,0	
Provisions non courantes	284,2	273,5	380,8	VII.11
Dettes financières non courantes	966,8	813,0	868,3	VII.9.1
Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession – part non courante	87,6	39,1	34,5	VII.1.7.4
Instruments dérivés non courants - Passif	6,3	4,7	2,8	VII.9.4
Autres dettes non courantes	37,0	36,6	35,1	
Impôts différés passifs	234,0	32,3	16,5	VII.13.2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (II)	1 615,9	1 199,2	1 338,0	
Dettes d'exploitation	1 789,3	1 756,7	1 841,3	VII.4.2
Provisions courantes	101,2	133,8	142,8	VII.11
Dettes financières courantes	54,8	46,4	42,7	VII.9.1
Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession – part courante	10,3	5,5	5,5	VII.1.7.4
Instruments dérivés courants - Passif	6,8	2,5	2,8	VII.9.4
Trésorerie passive	11,4	10,1	5,2	VII.9.1
Passifs détenus en vue de la vente	0,3	0,3	59,5	VII.10
TOTAL DES PASSIFS COURANTS (III)	1 974,1	1 955,3	2 099,8	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (I+II+III)	4 583,0	4 201,2	4 371,8	

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

V. État des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

31 décembre 2017
retraité ⁽¹⁾ 31 décembre 2018

	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018
RÉSULTAT NET	76,6	(94,3)
Amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels	319,8	442,3
Amortissements et pertes de valeur financiers	1,4	(5,0)
Plus ou moins values de cession	(13,7)	(14,8)
Désactualisation des provisions, créances et dettes	5,2	5,1
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	0,2	(1,9)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(4,8)	(3,4)
Dividendes reçus	(2,7)	(1,5)
Coût de l'endettement financier net	20,3	22,2
Impôts	1,0	4,6
Autres éléments	0,1	(1,7)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	403,4	351,6
Impôts versés	(21,4)	(19,9)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(127,7)	26,6
Variation coûts des contrats	(1,8)	(1,1)
I. FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	252,5	357,2
Investissements industriels	(211,1)	(310,2)
Cessions d'actifs industriels	45,1	48,1
Actifs financiers opérationnels		
Nouveaux actifs financiers opérationnels	(39,2)	(83,6)
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	39,5	45,5
Investissements financiers	(14,2)	(27,2)
Cessions d'actifs financiers	16,3	1,6
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	6,4	4,3
Créances financières non courantes décaissées	(1,7)	(2,8)
Créances financières non courantes encaissées	1,4	2,4
Variation des créances financières courantes	6,6	(3,3)
II. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(150,9)	(325,2)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés	(8,5)	(5,3)
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes ⁽²⁾	30,2	295,2
Remboursement d'emprunts et autres dettes non courantes ⁽²⁾	(156,9)	(210,8)
Variation des dettes financières courantes ⁽²⁾	(33,6)	(37,0)
Intérêts financiers versés	(20,8)	(20,8)
Transactions entre actionnaires - acquisitions ou cessions sans changement de contrôle	(1,3)	-
III. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(190,9)	21,3
IV. EFFETS DE CHANGE ET DIVERS	(13,4)	(5,6)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	437,0	334,3
Variation de la trésorerie (I+II+III+IV)	(102,7)	47,7
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	334,3	382,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	344,4	387,2
Trésorerie passive	(10,1)	(5,2)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	334,3	382,0

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

⁽²⁾ La réconciliation entre la variation bilancielle de l'endettement financier net et les flux de trésorerie est présentée dans la note VII.9.1.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

VI. État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	Capital social	Réserves de consolidation et résultat	Eléments recyclables en résultat		Eléments non recyclables en résultat		Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
			Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Réserves de juste valeur	Autres gains (pertes) latents			
MONTANT AU 1^{er} JANVIER 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	1 137,1	(166,0)	8,8	(0,4)	-	(47,4)	932,1	60,9	993,0
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(2,8)	(2,8)
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(6,2)	(6,2)
Transactions entre actionnaires	-	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)	(1,3)	(1,9)
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	-	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)	(10,3)	(10,9)
Ecarts de conversion	-	-	(14,1)	-	-	-	(14,1)	(0,7)	(14,8)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	2,7	2,7	-	2,7
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs disponibles à la vente	-	-	-	(1,2)	-	-	(1,2)	1,3	0,1
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(14,1)	(1,2)	-	2,7	(12,6)	0,6	(12,0)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	-	75,9	-	-	-	-	75,9	0,7	76,6
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	1 137,1	(90,7)	(5,3)	(1,6)	-	(44,7)	994,8	51,9	1 046,7
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Transactions entre actionnaires	-	0,6	-	-	-	-	0,6	(0,1)	0,5
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	-	0,6	-	-	-	-	0,6	(3,3)	(2,7)
Ecarts de conversion	-	-	(11,2)	-	-	-	(11,2)	0,3	(10,9)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	(3,4)	(3,4)	(0,1)	(3,5)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	0,1	(1,3)	-	(1,2)	(0,1)	(1,3)
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(11,2)	0,1	(1,3)	(3,4)	(15,8)	0,1	(15,7)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	-	(96,4)	-	-	-	-	(96,4)	2,1	(94,3)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 137,1	(186,5)	(16,5)	(1,5)	(1,3)	(48,1)	883,2	50,8	934,0

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

VII. Notes annexes aux états financiers consolidés

VII.1. Principes et méthodes comptables

VII.1.1. Référentiel

VII.1.1.1. Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2018 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes de la société sont présentés avec l'exercice 2017 en comparatif, établi selon le même référentiel.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le groupe Transdev se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel. Le cas échéant, le Groupe peut être amené à utiliser d'autres normes, en particulier les normes américaines.

VII.1.1.2. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Transdev Group et de ses filiales comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon IFRS 5 (au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de cession nette de frais de cession) et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9).

Les comptes consolidés du groupe Transdev au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 28 février 2019.

VII.1.1.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2018

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables

obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2018, qui sont décrits ci-après :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et ses amendements ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et son amendement ;
- Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2014-2016.

Les incidences de la première application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » sont décrites dans la note VII.1.2.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 n'ont pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

VII.1.1.4. Principaux textes applicables postérieurement au 31 décembre 2018 et non appliqués par anticipation

Principaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Principaux textes publiés par l'IASB et non adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018

- Amendements au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à la norme IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 sur la matérialité ;
- Améliorations résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2015-2017.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des effets induits par la première application de ces textes, en particulier de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». La section suivante détaille les réflexions du Groupe relative à cette norme.

IFRS 16 « Contrats de location »

Principes

La norme IFRS 16, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplaçant IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées, modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs.

La norme IFRS 16 supprime la distinction à opérer entre les contrats de location simple, actuellement repris en engagements hors bilan, et les contrats de location financement. Tous les contrats de location devront désormais être comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, par la constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de

l'actif sous-jacent et d'une dette représentant les loyers à payer sur la durée attendue du contrat de location.

L'application de cette norme se traduira également par un changement de présentation de la charge de loyers au compte de résultat (i.e. dotation aux amortissements du droit d'utilisation en résultat opérationnel courant et charge d'intérêts en résultat financier).

Pour les contrats entrant dans le champ d'IFRIC12 « Accords de concession de services », l'entrée en vigueur d'IFRS 16 ne remet pas en question les traitements comptables relatifs au matériel mis à disposition du Groupe en contrepartie du paiement de loyers, cette mise à disposition prenant alors la forme juridique d'un contrat de location (voir note VII.1.7.4).

Exemptions

Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, le Groupe prévoit d'utiliser les deux exemptions permises par la norme et de ne pas modifier la comptabilisation des charges locatives afférentes (maintien de la charge dans son intégralité en résultat opérationnel).

Transition

Le Groupe prévoit d'opter pour la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme en ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe constatera, dans l'état de la situation financière consolidée, au titre des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 :

- une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants au 1^{er} janvier 2019, déterminée à l'aide de son taux d'emprunt marginal à cette même date ;
- un actif au titre du droit d'utilisation. Le Groupe prévoit d'évaluer le droit d'utilisation comme suit :
 - matériel roulant et autre matériel de transport (hors véhicules de fonction et de service) : évaluation en déterminant la valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2019, comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, puis en l'actualisant sur la base du taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019 ;
 - autres actifs (immobiliers notamment) : évaluation au montant de l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

Le taux d'emprunt marginal à la date de transition sera calculé par devise, maturité et par pays, en prenant en compte les modalités de règlement des obligations locatives.

Par ailleurs, le Groupe prévoit

- de comptabiliser les contrats de location dont la durée initiale était supérieure à 12 mois et dont le terme se situe dans les 12 mois suivant la date de première application (i.e. au 1^{er} janvier 2019) selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir la reconnaissance d'une obligation locative et d'un droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019,
- d'utiliser, pour les contrats de location qui étaient classés en tant que contrats de location-financement selon IAS 17, comme valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative la valeur comptable de ces éléments au 31 décembre 2018.

Impacts attendus

Les impacts attendus dans les états financiers consolidés 2019 du Groupe sont significatifs, compte tenu du montant des engagements découlant de contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 (voir note VII.6.3).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des écarts entre les engagements découlant de contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et l'obligation locative qui sera comptabilisée selon IFRS 16 dans l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019. Les principales sources d'écarts identifiées à ce jour sont :

- l'effet d'actualisation qui n'est pas pris en compte dans l'évaluation des engagements hors bilan,
- les contrats de location à court terme à la date de début du contrat et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, qui ne sont pas intégrés dans l'obligation locative IFRS 16 en application des exemptions permises par la norme,
- une appréciation différente dans de rares cas de la durée du contrat de location.

En ce qui concerne le compte de résultat consolidé, la mise en œuvre de cette nouvelle norme entraînera une augmentation du résultat opérationnel courant, de l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) et des charges d'intérêts dans le résultat financier.

Gestion du projet de conversion

Un groupe de travail a été mis en place en vue de la première application de cette norme.

Les travaux de recensement, d'analyse et de fiabilisation des données sont en cours de finalisation. Une solution informatique permettant le traitement de ces données et le chiffrage des impacts comptables est en cours de déploiement au sein du Groupe.

VII.1.2. Changements induits par les normes IFRS 15 et IFRS 9

VII.1.2.1. Première application d'IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe applique la norme IFRS 15 qui régit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires et qui remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC liées. L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est mise à jour mais n'est en revanche pas amendée (voir note VII.1.7.4).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle norme, le Groupe a procédé à une analyse approfondie des implications qualitatives et quantitatives de la norme, à partir d'un portefeuille de contrats représentatifs en termes de matérialité et d'activités.

Principe

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit refléter le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit.

Concernant les activités de transports publics de voyageurs, qui sont les contrats les plus représentatifs de l'activité du Groupe, l'analyse des conventions pluriannuelles de prestations de services a mis en évidence que :

- les clients sont les autorités organisatrices de mobilité (généralement des collectivités territoriales),
- les recettes passagers conservées par le Groupe constituent une modalité de règlement du prix du service,
- dans la plupart des contrats, il n'y a qu'une seule obligation de performance, dans la mesure où la promesse fournie au client est de rendre un service global qui est une prestation de gestion d'un réseau de transport public, dans lequel les services identifiés sont des composants interdépendants ;
- les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; le transfert du contrôle se fait donc en continu, au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés.

Ainsi, la norme IFRS 15 n'entraîne pas de modification substantielle des principes comptables appliqués par le Groupe.

Analyse agent - principal

La norme IFRS 15 exige un examen des contrats de prestations dans le cas où un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client afin de déterminer si le Groupe agit pour son propre compte ou bien en qualité de mandataire.

Coûts des contrats

IFRS 15 prévoit des dispositions concernant la comptabilisation des coûts marginaux d'obtention d'un contrat et des coûts d'exécution d'un contrat.

Ces coûts sont détaillés dans la note VII.4.3.

Transition

La norme IFRS 15 a été appliquée de façon rétrospective aux contrats en cours et les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, ont été retraitées et ne sont donc plus présentées conformément à l'ancien référentiel comptable.

- Impact de la première application de la nouvelle norme IFRS 15 sur le compte de résultat consolidé 2017 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 publié	Première application de la norme IFRS 15	31 décembre 2017 retraité
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 643,2	249,1	6 892,3
Coûts des ventes	(5 879,6)	(249,1)	(6 128,7)
Coûts commerciaux	(48,3)	-	(48,3)
Coûts généraux et administratifs	(577,0)	-	(577,0)
Autres éléments du résultat opérationnel courant	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	-	138,3
Autres produits et charges opérationnels	(41,1)	-	(41,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	-	97,2
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	-	4,6
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	(0,2)	-	(0,2)
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4,8	-	4,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	-	101,8
Coût de l'endettement financier	(20,3)	-	(20,3)
Autres revenus et charges financiers	(4,4)	-	(4,4)
Impôts sur le résultat	(1,0)	-	(1,0)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	76,1	-	76,1
Résultat net des activités non poursuivies	0,5	-	0,5
RÉSULTAT NET	76,6	-	76,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(0,7)	-	(0,7)
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	75,9	-	75,9

La première application de la nouvelle norme IFRS 15 a conduit le Groupe à reclasser en produit des activités ordinaires les paiements par les autorités organisatrices de mobilité en Allemagne au titre des droits d'accès au réseau ferroviaire, Transdev Group ne pouvant pas être qualifié d'agent sur ces prestations au titre d'IFRS 15, alors qu' auparavant ils étaient présentés en réduction du coût des ventes. Cela n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel, ni sur le résultat net.

- Impact de la première application de la nouvelle norme IFRS 15 sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe :
Au 31 décembre 2017, la nouvelle norme a conduit le Groupe à isoler sur une ligne spécifique 2,1 millions d'euros au titre des coûts des contrats ; ils étaient inscrits sur la ligne « autres actifs incorporels » au 31 décembre 2017 (reclassement dans l'état de la situation financière consolidée, sans impact sur les capitaux propres).

Au 1^{er} janvier 2017, la première application de la norme IFRS 15 a un impact marginal sur l'état de la situation financière consolidée et n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 15 n'a aucun impact sur l'état du résultat global 2017, sur la variation des capitaux propres de l'exercice 2017 et sur l'état des flux de trésorerie consolidés au titre de 2017.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour reconnaître le chiffre d'affaires ont été révisés suite à l'application d'IFRS 15 et sont détaillées dans la note VII.1.5.

VII.1.2.2. Première application d'IFRS 9 « instruments financiers »

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Cette nouvelle norme sur les instruments financiers introduit de nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilisation des opérations de couverture.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour comptabiliser les instruments financiers ont été révisés suite à l'application d'IFRS 9 et sont détaillés dans la note VII.1.10.

Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ne détenant pas d'instruments financiers complexes, le Groupe a procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué exclusivement de titres de participation non consolidés. Les titres non consolidés, antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente, ont été évalués, au 1^{er} janvier 2018, pour la plupart à la juste valeur par résultat ; le Groupe a décidé, sur option irrévocable, de classer certains titres non consolidés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, conformément à l'option permise par IFRS 9, ceux-ci n'étant pas détenus à des fins de transaction (voir

note VII.9). Compte tenu de la structure du portefeuille, le Groupe a conclu que l'appréciation était sans impact sur les comptes consolidés à date de transition.

Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (i.e. la probabilité que la contrepartie fasse défaut sur un horizon de temps donné).

Le Groupe a mené une analyse du risque de recouvrabilité de ses principaux actifs financiers, en tenant compte de la nature de ses contreparties (principalement des collectivités territoriales).

A l'issue de cette analyse, le Groupe a conclu que l'application du nouveau modèle était sans impact significatif sur les comptes consolidés à la transition.

Comptabilité de couverture

En l'état actuel de son portefeuille d'instruments de couverture (voir note VII.9.4), la norme IFRS 9 n'a aucune incidence pour le Groupe.

Transition

La norme IFRS 9 a été appliquée de façon rétrospective selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » : les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été retraitées. Aucun impact lié à la transition n'a dû être constaté sur le montant total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

VII.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

VII.1.3.1. Méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Le groupe Transdev consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe :

- lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité et
- qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

Participations des entreprises associées et des co-entreprises

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est intégré sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé

En application de la recommandation n°2013-01 émise par l'Autorité des

Normes Comptables (ANC) le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, à hauteur des seuls intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Tests de dépréciation

Les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

Participations dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Le Groupe en tant que coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une activité conjointe en conformité avec les normes IFRS applicables à ces actifs, passifs, produits et charges.

VII.1.3.2. Opérations sur le périmètre

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du « goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du « goodwill partiel »).

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée (voir note VII.1.9).

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Pour la comptabilisation des acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités non poursuivies.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs significatifs à l'échelle du Groupe de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, la norme impose que les résultats des activités non poursuivies soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

VII.1.4. Conversion des états financiers et opérations en devises

VII.1.4.1. Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie des filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les cours de change des principales monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

1 € = X devise étrangère

COURS DE CHANGE MOYEN	2017	2018
Dollar américain	1,1293	1,1815
Dollar australien	1,4729	1,5799
Couronne suédoise	9,6369	10,2567
COURS DE CHANGE DE CLÔTURE	2017	2018
Dollar américain	1,1993	1,1450
Dollar australien	1,5346	1,6220
Couronne suédoise	9,8438	10,2548

VII.1.4.2. Opérations en devises

Les filiales du Groupe ont généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserve de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

VII.1.5. Activités opérationnelles

VII.1.5.1. Produit des activités ordinaires

Ventes de services (IFRS 15)

Modèle en cinq étapes

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 (voir note VII.1.2) établit un modèle en cinq étapes afin de déterminer quand comptabiliser le chiffre d'affaires et pour quel montant. Le principe général du modèle est que toutes les sociétés doivent comptabiliser le chiffre d'affaires sur la base du transfert des biens ou services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'activité principale du Groupe est le transport public de voyageurs. Elle consiste à gérer un portefeuille de contrats pluriannuels pouvant avoir des caractéristiques très différentes (modes de transport, date de démarrage, durée, profils de marge et modalités de rémunération, formules d'indexation...). Dans la grande majorité des cas,

- un système de bonus/malus lié à la performance est appliqué à ces contrats ; il est mesuré et liquidé sur des périodes allant du mois à l'année et il est agréé par les organes de gouvernance des autorités organisatrices de mobilité ;
- les contrats présentent très généralement un chiffre d'affaires par unité d'œuvre (kilomètres, heures...) stable dans le temps, à mode de transport constant.

Les clients sont les autorités organisatrices de mobilité (généralement des collectivités territoriales).

Dans la plupart des contrats, la promesse fournie aux clients est de rendre un service global qui est une prestation de gestion d'un réseau de transport public, dans lequel les services identifiés sont des composants interdépendants. L'essentiel des coûts pour rendre ce service global correspond principalement au matériel roulant (amortissement, location, financement), aux charges de personnel, ainsi qu'au coût de l'énergie (électricité, carburant, hydrogène) et de maintenance.

Les autorités organisatrices de mobilité reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; elles contrôlent le service public rendu au fur et à mesure de son exécution (i.e. au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés).

Analyse agent/principal

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client, une entité doit déterminer si elle intervient pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires à hauteur du montant brut auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service spécifié fourni) ou bien en tant que mandataire (agent : comptabilisation du chiffre d'affaires pour un montant net, correspondant à la commission à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers fournisse le bien ou le service spécifié).

Le principe fondamental est qu'une entité agit comme principal si elle obtient le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client.

La norme fournit trois indicateurs selon lesquels l'entité agit en tant que principal :

- la responsabilité première de l'exécution de la promesse incombe à l'entité, y compris la responsabilité de l'acceptabilité du bien ou service et de sa conformité aux spécifications du client ;
- l'entité supporte les risques liés à la possession des stocks, que ce soit avant le transfert des biens au client, ou bien en cas de retour ;
- l'entité dispose d'une latitude pour fixer les prix auxquels le client paye les biens ou services.

Le Groupe agit le plus souvent en tant que principal, notamment en ce qui concerne les droits d'accès au réseau ferré en Allemagne (voir note VII.1.2) et les impôts et taxes.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 requiert l'activation des coûts d'obtention du contrat lorsque deux conditions cumulatives sont réunies :

- ces coûts sont marginaux, c'est-à-dire qu'il s'agit de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer, c'est-à-dire que l'entité s'attend à ce que la marge dégagée au titre du contrat soit suffisante pour absorber ces coûts.

La norme traite également des coûts engagés pour l'exécution d'un contrat. Lorsque ces coûts entrent – à défaut de traitement comptable prescrit par une autre norme IFRS – dans le champ d'application d'IFRS 15, les coûts d'exécution du contrat doivent être constatés à l'actif uniquement s'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement liés à un contrat ;
- ils procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui lui serviront à remplir son obligation de performance dans l'avenir ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer.

Les coûts engagés pour l'exécution d'un contrat capitalisés concernent certains frais supportés après que le Groupe a été nommé *preferred bidder* (sélection restrictive des compétiteurs) lors des processus d'appel d'offres mais avant qu'il ne reçoive une rémunération des clients.

Les coûts de contrat capitalisés sont amortis sur la durée des contrats. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur comptable, diminuée des amortissements, est supérieure aux avantages économiques attendus du contrat.

Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note VII.1.7.4 relative aux contrats de concession.

VII.1.5.2 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

VII.1.6. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

La société Transdev Group et ses filiales ont mis en place plusieurs plans de retraite.

VII.1.6.1. Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

VII.1.6.2. Plans à prestations définies

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé est plafonné à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs financiers non courants.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité dans l'état consolidé des flux de trésorerie, de la même manière que pour les autres contributions employeurs versées.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations, de l'actualisation financière et, dans certaines juridictions, de la durée des contrats de service public opérés. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obli-

gations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat ou assimilées lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

VII.1.7. Actifs contractuels

VII.1.7.1. Actifs incorporels hors goodwill

Nature

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils comprennent principalement les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public, la valeur des contrats et des portefeuilles acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les actifs constitués dans le cadre de contrats IFRIC 12, les marques, les brevets, les licences, les logiciels et les droits d'exploitation.

Comptabilisation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Durée d'utilité et perte de valeur

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement, sur leur durée d'utilité à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Droits contractuels	selon les dispositions du contrat
Portefeuilles	selon une durée permettant de couvrir 80% des flux actualisés
Logiciels acquis	3 à 10 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

L'ensemble des immobilisations incorporelles hors goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée (note VII.1.9).

VII.1.7.2. Actifs corporels

Comptabilisation dans l'état de la situation financière

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées et encourus pendant la période

de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif en autres dettes.

Amortissements

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composant et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

En ce qui concerne les bus et autocars, l'analyse des coûts d'entretien a conduit le Groupe à considérer que chaque véhicule représentait un ensemble homogène et cohérent et n'était constitué, selon les normes IFRS, que d'un seul composant. En revanche, les matériels ferroviaires détenus par le Groupe sont segmentés en plusieurs composants.

La fourchette des durées d'utilité retenue pour le Groupe est la suivante par type d'immobilisations :

Type d'immobilisations	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Constructions	20 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Installations générales	10 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Autocars, bus	6,5 à 16 ans
Taxi, shuttle et minibus	3 à 8 ans
Chassis/bogies/cabines locomotives	24 ans
Moteurs locomotives	18 à 24 ans
Grands levages périodiques ferroviaires	8 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées et des modes d'utilisation des actifs.

Contrats de location financement

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux.

La norme IAS 17 sera remplacée par la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (voir note VII.1.1.4).

VII.1.7.3. Contrats de location simple

Les contrats de location simple satisfont aux critères d'analyse définis par la norme IAS 17. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat consolidé, de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

La norme IAS 17 sera remplacée par la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (voir note VII.1.1.4).

VII.1.7.4. Actifs de concession

Actifs du Groupe

Une part des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage octroyés par des clients publics (« concédants ») ou signés parfois par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays.

Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concédant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués ;
- et le concédant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon l'interprétation IFRIC 12, de telles infrastructures ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sous la forme d'actif financier (« modèle de l'actif financier ») et/ou d'actif incorporel (« modèle incorporel ») en fonction des engagements de rémunération consentis par le concédant.

Modèle de l'actif financier

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, en rémunération des services de concession.

Dans le cadre des services de concession, l'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ou
- de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif retenu correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », ces actifs sont dépréciés sur la base d'un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues.

La part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Le produit des activités ordinaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (à l'exclusion du remboursement du principal), ainsi que la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public en rémunération des services de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » sont présentés au sein des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie, tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires correspond à la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

Subventions d'investissement relatives aux contrats de concession

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle retenu lors de l'interprétation des contrats de concession (IFRIC 12) :

- dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions d'investissement

viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession ;

- dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Actifs mis à disposition du Groupe par les autorités concédantes

Dans certains contrats de concession, le matériel roulant est mis à disposition du Groupe en contrepartie du paiement de loyers ; cette mise à disposition prend alors la forme juridique d'un contrat de location. Parallèlement, l'autorité concédante accorde au Groupe des droits à remboursement inconditionnels d'un montant équivalent.

L'autorité concédante contrôlant l'utilisation de ces matériels, le Groupe ne peut pas analyser ces contrats dans le cadre de la norme IAS 17. En conséquence, ces loyers à verser sont analysés comme le coût d'acquisition du contrat de concession et leur valeur actualisée est comptabilisée au sein des rubriques « Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession - part non courante » et « Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession - part courante » de l'état de la situation financière consolidée. Ces passifs ne figurent pas dans la définition de l'indicateur « Endettement Financier Net » du Groupe, dans la mesure où ils correspondent à des paiements de loyers futurs de matériel roulant, totalement sécurisés par des revenus de même montant, aux mêmes échéances, payés par les concédants.

Les droits à remboursement accordés, d'un montant équivalent, sont classés au sein des rubriques « actifs financiers opérationnels non courants » et « actifs financiers opérationnels courants » de l'état de la situation financière consolidée.

Ces opérations sont sans incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie, tout au long du contrat.

Au compte de résultat consolidé, les sommes versées par les autorités concédantes compensent les redevances versées par le Groupe pour la mise à disposition du matériel roulant.

VII.1.8. Provisions

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable à l'arrêt des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat, dans la rubrique « autres revenus et charges financiers ».

VII.1.9. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à la clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité) de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie sont testés à la clôture de manière systématique consécutivement à l'actualisation du plan à long terme et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

VII.1.9.1. Goodwill et test de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie coïncident en général avec un pays.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie, à laquelle un goodwill a été affecté, est soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Le cas échéant, la dépréciation d'un goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel, au sein de la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » ; elle est définitive.

VII.1.9.2. Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité déterminée par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, en tenant compte de leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie sont issues du plan à long terme établi au cours du premier semestre et révisé ultérieurement. Ce plan couvre l'année en cours ainsi que les six années suivantes. Cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme du Groupe et de ses activités à court terme ;
- les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du plan à long terme actualisés (2024). Ces flux sont construits, pour chaque UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini prenant en compte des facteurs tels que l'inflation ;
- un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie : il correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays (voir note VII.2). Les taux d'actualisation estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie reflètent donc les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et le seul risque pays spécifique à l'UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs ;
- les investissements pris en compte dans les projections de flux de trésorerie correspondent aux investissements permettant de maintenir le niveau d'avantages économiques que devraient générer les actifs dans leur état actuel et de satisfaire aux obligations contractuelles ;
- les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité.

VII.1.10. Instruments financiers

VII.1.10.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Evaluation, comptabilisation et dé-comptabilisation des actifs financiers

Selon la norme IFRS 9, tout actif financier doit être comptabilisé dans l'une des trois catégories suivantes :

- actif au coût amorti ;
- actif à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actif à la juste valeur par résultat.

Le classement d'un actif financier dans chacune de ces catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Actifs au coût amorti

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Actifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend notamment :

- la majorité des titres non consolidés ; ces derniers concernent quasiment intégralement des titres de sociétés non cotées ;
- les instruments dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

Actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels le Groupe a pris l'option irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global.

Les autres actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global correspondent principalement aux dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir infra).

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Le Groupe dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat consolidé (« trading ») correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier (notamment les risques de taux et de change) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple un achat de carburant) et qui affecterait le résultat net présenté.

VII.1.10.2 Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 impose un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales.

VII.1.10.3. Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie futur hautement probable est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée dans l'état de la situation financière consolidée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

VII.1.10.4. Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

VII.1.10.5. Principes de détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture, soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes (voir note VII.9.5).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

VII.1.11. Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- que le Groupe disposera de profits taxables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale et/ou une période de l'ordre de 5 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

VII.2. Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables groupe

Transdev peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les estimations comptables sont réalisées dans un contexte où les évolutions de marché peuvent être rapides et significatives et dont les conséquences peuvent rendre difficiles les estimations réalisées par le Groupe. Dans ce contexte, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Les estimations réalisées par le Groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation des provisions (note VII.11) et des engagements sociaux (note VII.5.2). Dans la détermination de ces provisions, Transdev a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements. En particulier, l'estimation des provisions pour propre assureur et sinistres aux Etats-Unis s'appuie sur une estimation des règlements des contentieux et sur une évaluation actuarielle, qui prend notamment en compte la sinistralité (fréquence et gravité), le développement des litiges et les litiges non encore identifiés ; ces éléments reposent sur des jugements qui constituent une source d'incertitude ;
- l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente (notes VII.1.3, VII.3.3 et VII.10). Le Groupe a été amené à exercer son jugement pour déterminer la juste valeur nette de frais de cession des groupes d'actifs détenus en vue de la vente ;
- les procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours (note VII.16). Le Groupe considère, en application des critères de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », que ces procédures ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 31 décembre 2018, lorsque leur issue est considérée comme plus incertaine que probable ou lorsque leurs conséquences financières ne sont pas quantifiables à ce jour ;

- la détermination de la valeur recouvrable des goodwill, actifs incorporels et corporels : la note VII.7 présente les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisés dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés et sont restitués dans la note évoquée ;
- les montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés (note VII.13) : ces soldes restituent la situation fiscale du Groupe et reposent sur la base de la meilleure estimation qu'a le Groupe des profits taxables futurs et de l'évolution des contrôles fiscaux en cours.

Dans le cadre de ces estimations, le Groupe a retenu la méthodologie de calcul des taux d'actualisation suivante :

- application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » : les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût moyen pondéré du capital calculé à la fin du second semestre 2018 ;
- application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : les taux retenus sont composés de taux sans risque et de prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents ;
- application d'IAS 19 « Avantages du personnel » : les engagements sont mesurés en utilisant une fourchette d'indices du marché et en particulier l'iboxx, ainsi que des données fournies par les actuaires conseils du Groupe.

VII.3. Evénements significatifs de l'exercice

VII.3.1. Réorganisation actionnariale

Voir note I.2.

VII.3.2. Activité commerciale

Allemagne

En Allemagne, Transdev a remporté le contrat pour l'exploitation du réseau ferroviaire régional de Hanovre, qui débutera en décembre 2021 pour une durée de 12,5 ans (chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 121 millions d'euros).

Australie

Le consortium Great River City Light Rail, détenu à 70% par Transdev, a gagné le contrat du tramway de Parramatta en Australie (phase 1) (chiffre d'affaires de 536 millions de dollars australiens, avec une durée d'opération de 8 ans et une possible extension à 10 ans).

Colombie

Transdev Colombie et son partenaire local Fanalca associés à 50% chacun ont remporté à Bogota un contrat de 10 ans pour un service de bus à haut niveau de service (BHNS) (chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 90 millions d'euros).

France

Transdev s'est vu attribuer le contrat de transport public de Nîmes Métropole pour une durée de 5 ans et demi, à partir du 1^{er} janvier 2019 (chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 40 millions d'euros).

VII.3.3. Principales cessions de l'exercice et désengagements de certaines activités

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a initié le désengagement de certaines activités *business to consumer* (« BtoC ») et a cédé

- ses filiales Green Tomato Cars et Cabfind au Royaume-Uni,
- sa participation de 50% dans les filiales espagnoles de cars longue distance Movebus, Eurolines Peninsular et Viajes Eurolines.

Le Groupe a en effet décidé au cours de l'exercice 2018 de réduire son exposition de son activité BtoC et d'engager des processus de vente sur certains de ses actifs opérant ces activités.

Les critères imposés par la norme IFRS 5 étant remplis au 31 décembre 2018, ces activités, qui ne constituent pas des unités génératrices de trésorerie, ont été classées en actifs non courants détenus en vue de la vente. Elles ont été évaluées au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et la juste valeur estimée nette de frais de cession.

Dans un environnement de marché volatil, les valeurs réelles de cession pourraient s'avérer individuellement ou collectivement sensiblement différentes en fonction de la réalisation ou non des hypothèses retenues par le management.

La mise à la juste valeur de ces activités est incluse dans la ligne « autres produits et charges opérationnels » au sein du compte de résultat consolidé (voir notes II, VII.4.1 et VII.10).

VII.3.4. Principales acquisitions de l'exercice

En France, Transdev a fait l'acquisition, en février 2018, de la société Flybus, qui opère sur les plates-formes aéroportuaires de Paris, en assurant le transfert de passagers entre les avions et les terminaux et le transfert de personnels navigants des avions aux terminaux ou à leur hôtel (chiffre d'affaires de l'ordre de 12 millions d'euros).

Le Groupe a également acquis la compagnie maritime Blidösundsbolaget en Suède (région de Stockholm).

VII.4. Données opérationnelles

VII.4.1. Résultat opérationnel

VII.4.1.1. Éléments constitutifs du produit des activités ordinaires et du résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du produit des activités ordinaires et du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2017 retraité ⁽¹⁾	Exercice 2018
Prestations de services	6 858,5	6 903,5
Ventes de biens	22,0	32,2
Revenus des actifs financiers opérationnels	11,8	12,3
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 892,3	6 948,0
Charges de personnel	(3 768,5)	(3 761,6)
Dotations nettes de reprises aux pertes de valeur sur créances d'exploitation	17,1	6,9
Dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnelles (hors restructurations, hors pertes de valeur sur créances d'exploitation et goodwill)	(289,6)	(267,2)
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	7,1	13,2
Autres	(2 720,1)	(2 824,7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	114,6
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(16,3)	(7,2)
Plus ou moins-values sur cessions financières	2,8	1,6
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(271)	(149,6)
Autres	(0,5)	(27,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	(67,7)
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	5,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	(62,4)

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15 (voir note VII.1.2).

Le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe ressort à 6 948,0 millions d'euros à fin 2018. Les principales zones d'activité sont la France (2 755,8 millions d'euros), les Etats-Unis (1 105,8 millions d'euros), l'Allemagne (867,4 millions d'euros) et les Pays-Bas (735,5 millions d'euros).

Les charges de personnel sont analysées dans la note VII.5.1.

VII.4.1.2. Passage de l'EBITDA au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2017 retraité ⁽¹⁾	Exercice 2018
EBITDA (<i>Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization</i>) ⁽²⁾	417,8	364,2
Dotations aux amortissements	(267,6)	(244,9)
Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	(6,1)	(20,3)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés	7,1	13,2
Autres	(12,9)	2,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	114,6
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(16,3)	(7,2)
Plus ou moins-values sur cessions financières	2,8	1,6
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(271)	(149,6)
Autres	(0,5)	(27,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	(67,7)
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	5,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	(62,4)

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15 (voir note VII.1.2).

⁽²⁾ Y compris les pertes de valeur liées au besoin en fonds de roulement opérationnel.

Sur l'exercice 2018, la ligne « pertes de valeur sur goodwill, autres charges non courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente » intègre des pertes de valeur de marques aux Etats-Unis et en France, ainsi que la mise à la juste valeur des activités classées en actifs non courants détenus en vue de la vente (voir note VII.3.3).

VII.4.1.3. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et des pertes de valeur de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Opérationnel	Financier	Impôt	Total
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs ⁽¹⁾	6,5	2,2	(33,8)	(25,1)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(46,0)	1,0	0,6	(44,4)
Dotations nettes aux provisions courantes et non courantes	(39,5)	3,2	(33,2)	(69,5)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(244,5)	-	-	(244,5)
Pertes de valeur sur créances sur cession d'immobilisations	-	-	-	-
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(149,6)	-	-	(149,6)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	(433,6)	3,2	(33,2)	(463,6)

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sur stocks et créances sont incluses dans la variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans la note VII.11.

VII.4.1.4. Détail des coûts de restructuration

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Charges de restructuration	(13,2)	(7,3)
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	(3,1)	0,1
COÛTS DE RESTRUCTURATION	(16,3)	(7,2)

Sur l'exercice 2018, les coûts de restructuration concernent principalement les Etats-Unis et les Pays-Bas.

VII.4.2. Besoin en fonds de roulement

VII.4.2.1. Evolution du besoin en fonds de roulement par catégorie

Le BFR net intègre le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes courantes sur acquisitions d'immobilisations).

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	31 décembre 2018
Stocks et travaux en cours ⁽¹⁾	102,6	5,1	1,1	-	(0,1)	(0,5)	(0,7)	107,5
Créances opérationnelles (dont créances fiscales hors impôt courant)	1 227,8	108,9	1,0	(0,4)	2,7	(23,6)	0,1	1 316,5
Dettes opérationnelles (dont dettes fiscales hors impôt courant)	(1 642,2)	(142,7)	-	(3,4)	3,5	39,8	0,6	(1 744,4)
BFR OPÉRATIONNEL ⁽²⁾	(311,8)	(28,7)	2,1	(3,8)	6,1	15,7	-	(320,4)
Créances fiscales (impôt courant)	21,6	0,2	-	0,1	(0,1)	(0,8)	(0,1)	20,9
Dettes fiscales (impôt courant)	(8,2)	(1,5)	-	-	0,1	-	(0,3)	(9,9)
BFR FISCAL	13,4	(1,3)	-	0,1	-	(0,8)	(0,4)	11,0
Autres créances	31,2	13,3	-	-	-	(0,5)	0,5	44,5
Autres dettes	(106,3)	18,7	-	(0,5)	0,1	0,4	0,7	(86,9)
BFR INVESTISSEMENT	(75,1)	32,0	-	(0,5)	0,1	(0,1)	1,2	(42,4)
BFR NET	(373,5)	2,0	2,1	(4,2)	6,2	14,8	0,8	(351,8)

⁽¹⁾ les stocks et travaux en cours nets correspondent principalement à des stocks de matières premières et de pièces détachées.

⁽²⁾ La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeur nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

VII.4.2.2. Evolution des créances d'exploitation

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur ⁽¹⁾	Reprises de pertes de valeur ⁽¹⁾	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	31 décembre 2018
CRÉANCES D'EXPLOITATION									
Créances clients	870,0	53,1	-	-	(1,2)	3,3	(17,5)	(0,4)	907,3
Pertes de valeurs sur créances clients	(30,4)	-	(12,9)	14,1	(0,5)	-	0,8	0,3	(28,6)
Créances clients nettes⁽²⁾	839,6	53,1	(12,9)	14,1	(1,7)	3,3	(16,7)	(0,1)	878,7
Autres créances d'exploitation courantes	391,3	55,8	-	-	1,3	(0,6)	(6,9)	-	440,9
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	(3,1)	-	(0,4)	0,2	-	-	-	0,2	(3,1)
Autres créances d'exploitation nettes⁽²⁾	388,2	55,8	(0,4)	0,2	1,3	(0,6)	(6,9)	0,2	437,8
Autres créances	31,2	13,3	-	-	-	-	(0,5)	0,5	44,5
Créances fiscales	21,6	0,2	-	-	0,1	(0,1)	(0,8)	(0,1)	20,9
CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	1 280,6	122,4	(13,3)	14,3	(0,3)	2,6	(24,9)	0,5	1 381,9

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

⁽²⁾ Actifs financiers selon la norme IFRS 9 évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances et les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclarées à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

VII.4.2.3. Evolution des dettes d'exploitation

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 ⁽¹⁾	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Reclassement en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	31 décembre 2018
DETTES D'EXPLOITATION							
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	556,3	38,8	(0,3)	0,4	(20,6)	-	574,6
Autres dettes d'exploitation courantes ⁽²⁾	1 085,9	103,9	3,7	(3,9)	(19,2)	(0,5)	1 169,9
Autres dettes	106,3	(18,7)	0,5	(0,1)	(0,4)	(0,7)	86,9
Dettes fiscales	8,2	1,5	-	(0,1)	-	0,3	9,9
DETTES D'EXPLOITATION	1 756,7	125,5	3,9	(3,7)	(40,2)	(0,9)	1 841,3

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15.

⁽²⁾ Passifs financiers selon la norme IFRS 9 évalués selon la méthode du coût amorti.

VII.4.3 Coûts des contrats

Les coûts des contrats définis par la nouvelle norme IFRS 15 s'élèvent à 2,7 millions au 31 décembre 2018 (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017).

VII.5. Charges et avantages au personnel

VII.5.1. Charges de personnel et effectif

VII.5.1.1. CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Frais de personnel	(3 744,7)	(3 735,5)
Participation et intéressement	(23,8)	(26,1)
CHARGES DE PERSONNEL	(3 768,5)	(3 761,6)

Les charges de personnel intègrent :

- l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (France),
- la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2018 que le Groupe a décidé d'attribuer à ses collaborateurs français dont la rémunération est inférieure ou égale à deux fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), dans le cadre du Projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales adopté par le Parlement français le 21 décembre 2018.

VII.5.1.2. Effectif

L'effectif, mesuré en « ETP consolidé », correspond à l'effectif par filiale, calculé en Equivalent Temps Plein sur l'exercice, en fonction des temps d'activité et des taux d'emploi du personnel. Il est ensuite consolidé selon la méthode d'intégration de la société dans le périmètre d'intégration :

- les effectifs des sociétés intégrées globalement sont retenus en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des activités conjointes ne sont pris en compte qu'à hauteur du taux d'intégration pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenus.

L'effectif moyen des activités poursuivies s'élève à 73 590 salariés en ETP consolidé et se répartit géographiquement comme suit :

EFFECTIF EN ETP CONSOLIDÉ	31 décembre 2017	31 décembre 2018
France	31 707	31 720
États-Unis	13 857	13 325
Pays-Bas	6 956	6 218
Pacifique	5 438	5 382
Allemagne	4 059	4 186
Autres	12 293	12 759
TOTAL	74 309	73 590

VII.5.1.3 Rémunération des membres du comité exécutif

La rémunération des membres du Comité Exécutif est présentée dans la note VII.15.1.

VII.5.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à contributions définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprise ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

VII.5.2.1. Détail de la provision au bilan

(en millions d'euros)	France ⁽¹⁾	Australie/ Nouvelle- Zélande	Suède	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Retraites supplémentaires et préretraites (hors couverture médicale)	-	-	17,1	19,3	12,9	12,5	61,8
Indemnités de fin de carrière	57,0	0,7	-	-	-	6,6	64,3
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0,4	-	-	-	-	-	0,4
Total avantages postérieurs à l'emploi	57,4	0,7	17,1	19,3	12,9	19,1	126,5
Médailles du travail	5,6	-	-	-	-	3,0	8,6
Autres avantages long terme	-	18,6	-	-	-	10,9	29,5
Total autres avantages long terme	5,6	18,6	-	-	-	13,9	38,1
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018	63,0	19,3	17,1	19,3	12,9	33,0	164,6

⁽¹⁾ L'activité « France » reportée n'inclut pas les activités réalisées par la holding (activités intégrées dans la colonne « autres »).

VII.5.2.2. Régimes à contributions définies

Comme décrit en note VII.1.6, les régimes à contributions (ou cotisations) définies désignent les plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée et qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges lorsqu'elles sont dues.

Les régimes obligatoires de base dans les différents pays d'implantation du Groupe sont généralement des régimes à contributions définies. Dans certaines filiales, des régimes supplémentaires à contributions définies ont été mis en place. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces dépenses représentent 55 millions d'euros environ (57 millions d'euros en 2017).

VII.5.2.3. Régimes à prestations définies d'entreprise

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des régimes à prestations définies (principalement des retraites complémentaires et des indemnités de fin de carrière) et/ou offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'évaluation de ces engagements se traduit par la notion de DBO (defined benefit obligation) ou valeur actualisée de l'obligation. Ces engagements de décaissements futurs peuvent être partiellement ou intégralement financés (via des « actifs des régimes »).

Régimes non financés

Les régimes non financés sont essentiellement des régimes d'indemnités de départ à la retraite, dont les droits ne sont acquis que si l'employé est dans le Groupe au moment de son départ à la retraite. Une provision est comptabilisée, sans obligation de préfinancement puisque le paiement des prestations reste aléatoire. Parfois, des fonds ont été placés dans des organismes extérieurs (compagnies d'assurance par exemple) mais sans aucune obligation de financement futur.

En France, la quasi-totalité de la dette actuarielle correspond aux indemnités légales de départ à la retraite versées en une seule fois. Ces indemnités représentent un multiple du dernier salaire en fonction de l'ancienneté et sont obligatoirement payées au départ en retraite des salariés, en application de la convention collective. Les deux principales conventions collectives appliquées en France sont la Convention Collective des Transports Publics Urbains (CCN-3099) et la Convention Collective des Transports Routiers (CCN-3085).

Régimes financés

Les régimes financés sont essentiellement des régimes de retraite situés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Ces obligations sont préfinancées par des cotisations versées par les filiales du Groupe et par les employés à des fonds externes constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les plans à prestations définies concernent essentiellement des engagements de retraite sur un contrat, gérés au travers d'un fonds de pension. L'ensemble des droits acquis sur ce contrat (calculés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquiescent plus de droits.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les obligations du Groupe sont gérées, pour l'essentiel, au sein de fonds de pension. Chaque fonds est administré par un Conseil Indépendant (ou Trustees), composé de représentants des filiales du Groupe, des employés et retraités et parfois d'experts indépendants.

En 2010, l'ensemble des droits acquis (calculés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquiescent plus de droits.

Exposition au risque

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé au travers des fonds de pension au Royaume-Uni et en Amérique du Nord sont les suivants : volatilité des actifs des régimes, variation des taux obligataires et longévité.

Engagements relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies (voir note VII.1.6) et aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils excluent, par définition, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de retraite multi-employeurs et notamment le SPOV aux Pays-Bas (voir note VII.5.2.4).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans.

	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Taux d'actualisation		
Zone euro	1,10%	1,30%
États-Unis	3,70%	4,25%
Royaume-Uni	2,45%	2,75%
Suède	2,50%	2,25%
Taux d'inflation		
Zone euro	1,80%	1,80%
États-Unis	2,50%	2,50%
Royaume-Uni ⁽¹⁾	3,20%/2,10%	3,20%/2,10%
Suède	1,90%	1,90%
Taux de croissance des rémunérations (hors régime SPOV)	2,40%	2,34%

⁽¹⁾ RPI/RCI

Evolution de l'engagement (DBO – defined benefit obligation) et des actifs des régimes

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2017			31 DÉCEMBRE 2018		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Evolution des engagements						
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	85,6	185,9	271,5	84,9	171,3	256,2
Coût des services rendus de la période	3,8	0,9	4,7	3,9	0,8	4,7
Intérêts sur la dette actuarielle	1,2	5,6	6,8	1,2	4,9	6,1
Acquisitions	0,6	-	0,6	1,7	-	1,7
Réductions / liquidations	(1,2)	(3,0)	(4,2)	-	(1,7)	(1,7)
Perte actuarielle (gain actuariel)	2,1	3,5	5,6	2,2	(6,1)	(3,9)
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur expérience</i>	1,6	(0,6)	1,0	1,8	(0,6)	1,2
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses démographiques</i>	0,1	(0,5)	(0,4)	0,1	0,4	0,5
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses financières</i>	0,4	4,6	5,0	0,3	(5,9)	(5,6)
Prestations versées	(7,1)	(8,2)	(15,3)	(6,9)	(8,4)	(15,3)
Modifications de plans	0,3	-	0,3	-	-	-
Autres (dont effet de change)	(0,4)	(13,4)	(13,8)	(0,4)	1,6	1,2
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice (1)	84,9	171,3	256,2	86,6	162,4	249,0
Evolution des actifs des régimes						
Valeur vénale des actifs des régimes en début d'exercice	1,8	140,4	142,2	1,6	133,2	134,8
Rendement réel des actifs	-	11,2	11,2	0,1	(4,4)	(4,3)
<i>dont produits d'intérêt sur les actifs</i>	-	4,3	4,3	-	3,8	3,8
<i>dont gains actuariels (pertes)</i>	-	6,9	6,9	0,1	(8,2)	(8,1)
Cotisations employeurs	0,5	3,2	3,7	0,3	2,3	2,6
Réductions / liquidations	-	(2,7)	(2,7)	-	(1,5)	(1,5)
Prestations versées	(0,7)	(8,1)	(8,8)	(0,5)	(8,4)	(8,9)
Autres (dont effet de change)	-	(10,8)	(10,8)	-	0,5	0,5
Valeur vénale des actifs des régimes en fin d'exercice (2)	1,6	133,2	134,8	1,5	121,7	123,2
Couverture financière (a) = (2) - (1)	(83,3)	(38,1)	(121,4)	(85,1)	(40,7)	(125,8)
Plafonnement d'actifs (b)	0,5	-	0,5	0,7	-	0,7
MONTANT NET DES DROITS (- a + b)	83,8	38,1	121,9	85,8	40,7	126,5

Actifs des régimes

Après un rendement de 7,9% en 2017, le taux de rendement réel des actifs sur l'exercice 2018 est de l'ordre de -3,2% du fait de la remontée des taux sur les principales géographies, impactant également à la baisse l'évaluation des engagements.

L'allocation moyenne des actifs des régimes du Groupe est la suivante :

	31 décembre 2018
Actions	56,7%
Obligations d'État	1,6%
Obligations corporate	6,2%
Actifs cotés	64,5%
Immobilier	0,8%
Fonds général d'assureur	15,0%
Autres ⁽¹⁾	19,7%
Actifs non cotés	35,5%

⁽¹⁾ Liability Driven Investment (LDI) inclus.

Pour 2019, la contribution à la couverture des régimes à prestations définies devrait être de l'ordre de 2,4 millions d'euros.

Evolution des droits à remboursement

Les droits à remboursement concernent la part des droits des salariés au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspondant à la période effectuée avec l'employeur précédent ou lorsque le contrat d'exploitation stipule que les droits des salariés au titre de ces engagements sont remboursés par un tiers. Ils s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (5,8 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Coût net des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2017			2018		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Coût des services rendus de la période	(3,8)	(0,9)	(4,7)	(3,9)	(0,8)	(4,7)
Intérêts sur la dette actuarielle	(1,2)	(5,6)	(6,8)	(1,2)	(4,9)	(6,1)
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	-	4,3	4,3	-	3,8	3,8
Réductions / liquidations	1,2	0,3	1,5	-	0,2	0,2
Modifications de plans	(0,3)	-	(0,3)	-	-	-
Autres	-	(0,8)	(0,8)	(0,3)	(0,7)	(1,0)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi au compte de résultat consolidé	(4,1)	(2,7)	(6,8)	(5,4)	(2,4)	(7,8)
Ecart actuariel sur actifs des régimes	-	6,9	6,9	0,1	(8,2)	(8,1)
Ecart actuariel sur expérience	(1,6)	0,6	(1,0)	(1,8)	0,6	(1,2)
Ecart actuariel sur hypothèses démographiques	(0,1)	0,5	0,4	(0,1)	(0,4)	(0,5)
Ecart actuariel sur hypothèses financières	(0,4)	(4,6)	(5,0)	(0,3)	5,9	5,6
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi impactant les autres éléments du résultat global	(2,1)	3,4	1,3	(2,1)	(2,1)	(4,2)
TOTAL	(6,2)	0,7	(5,5)	(7,5)	(4,5)	(12,0)

Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette, qui est enregistrée en résultat financier.

Sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation et du coût des services rendus de la période

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'augmentation des salaires.

Ainsi, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la valeur actualisée de l'obligation du Groupe d'environ 12,3 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 0,3 million d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la valeur actualisée de l'obligation de 16,3 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 0,3 million d'euros.

Par ailleurs, une hausse de 0,5% du taux d'augmentation des salaires accroîtrait la valeur actualisée de l'obligation du Groupe d'environ 3,5 millions d'euros.

VII.5.2.4. Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies.

Cas général

Les principaux plans multi-employeurs se trouvent majoritairement aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et en Suède. La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat consolidé est égale aux cotisations de l'année ; elle est de l'ordre de 9 millions d'euros en 2018 (environ 9 millions d'euros également en 2017), ce qui n'inclut pas la contribution au plan SPOV aux Pays-Bas (cf. infra).

Cas particulier : régime SPOV aux Pays-Bas

Le Groupe participe également à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers de ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit du régime de retraite multi-employeurs SPOV (*Stichting Pensioenfonds Openbaar Vervoer*). La pension de retraite est basée sur un pourcentage du salaire de référence moyen de la carrière par année d'ancienneté.

Le SPOV est un fonds de pension, non obligatoire, ouvert aux entreprises relevant de la Convention Collective Nationale du Transport Public aux Pays-Bas. 23 entreprises étaient adhérentes à fin 2018. Les salariés éligibles des sociétés du groupe Transdev adhérentes acquièrent des droits à partir de 21 ans sur la base de 1,74% du salaire de référence par année de service (taux 2018).

Un conseil d'administration composé de représentants des employeurs et des salariés régit la gouvernance du fonds. Il s'appuie sur des comités d'experts. La situation financière du fonds de pension est évaluée par la Banque Centrale Néerlandaise et l'Autorité des Marchés Financiers locale.

Au 31 décembre 2018,

- les actifs de couverture (à 100%) s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2018, ils étaient principalement constitués d'actions (28%), d'obligations d'Etat (31%) et de valeurs immobilières (11%);
- la valeur actualisée de l'obligation dans le référentiel comptable local est estimée à 3,6 milliards d'euros (à 100%).

Ainsi, le plan présente un surplus. Comme le Groupe n'a aucun droit sur ce surplus, aucun actif n'est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée (plafonnement d'actif).

Les hypothèses économiques retenues pour le calcul de l'obligation dans le référentiel local au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,3 %;
- taux d'indexation des retraites, conditionné à un ratio minimal de couverture du fonds de pension selon la législation néerlandaise en vigueur, de 0%.

La contribution au fonds par les filiales du Groupe aux Pays-Bas est de 39% pour l'exercice 2018. La contribution du Groupe au SPOV concerne principalement les salariés de l'activité Transport Public, activité dont la durée dépend du renouvellement des contrats ; quand un contrat est perdu au profit d'un autre opérateur, les engagements du Groupe envers les salariés qui sont transférés au nouvel opérateur font également l'objet d'un transfert et le Groupe n'a plus aucune obligation quant aux anciens bénéficiaires.

Le coût des services rendus s'élève à 27,2 millions d'euros en 2018, ce qui correspond à la contribution de l'employeur.

VII.6. Actifs contractuels

VII.6.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)

Les actifs incorporels nets se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs incorporels du domaine concédé	Marques	Autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Contrats et portefeuilles acquis	Logiciels acquis	Autres actifs incorporels à durée de vie définie	Actifs incorporels à durée de vie définie	Autres actifs incorporels
1^{er} janvier 2017 retraité ⁽¹⁾	6,8	95,9	15,3	111,2	26,8	26,5	27,1	80,4	198,4
Investissements	-	-	0,3	0,3	0,1	7,5	13,2	20,8	21,1
Cessions	-	-	(0,4)	(0,4)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,5)	(0,9)
Pertes de valeur et amortissements	(2,0)	(2,8)	(10,4)	(13,2)	(13,9)	(13,2)	(7,5)	(34,6)	(49,8)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	3,7	-	(0,6)	3,1	3,1
Effet de change	-	(6,7)	(0,7)	(7,4)	(0,9)	(0,3)	(0,7)	(1,9)	(9,3)
Autres mouvements	0,8	(2,6)	1,7	(0,9)	-	6,1	(5,2)	0,9	0,8
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	5,6	83,8	5,8	89,6	15,6	26,4	26,2	68,2	163,4
<i>Dont valeur brute</i>	27,6	121,7	54,6	176,3	232,9	98,6	70,4	401,9	605,8
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(22,0)	(37,9)	(48,8)	(86,7)	(217,3)	(72,2)	(44,2)	(333,7)	(442,4)
31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	5,6	83,8	5,8	89,6	15,6	26,4	26,2	68,2	163,4
Investissements	-	-	0,2	0,2	-	6,7	15,7	22,4	22,6
Cessions	-	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
Pertes de valeur et amortissements	(2,4)	(50,0)	(6,0)	(56,0)	(3,2)	(12,6)	(9,8)	(25,6)	(84,0)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	2,4	(2,7)	0,5	0,2	0,2
Effet de change	-	0,4	-	0,4	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(0,7)	(0,3)
Autres mouvements	0,1	-	-	-	-	7,8	(3,8)	4,0	4,1
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	3,3	34,2	-	34,2	14,5	25,3	28,6	68,4	105,9
<i>Dont valeur brute</i>	27,0	55,7	1,9	57,6	226,9	113,9	45,0	385,8	470,4
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(23,7)	(21,5)	(1,9)	(23,4)	(212,4)	(88,6)	(16,4)	(317,4)	(364,5)

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15.

En 2018, les pertes de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée portent principalement sur des marques aux États-Unis et en France.

VII.6.2. Actifs corporels

VII.6.2.1. Evolution de la valeur nette des actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Matériels roulants et autres matériels de transport	Installations techniques, matériel et outillage	Constructions	Terrains	Autres	Actifs corporels
1^{er} janvier 2017	737,7	87,7	106,9	65,5	86,6	1 084,4
Investissements	158,7	13,8	5,9	0,6	91,1	270,1
Cessions	(26,3)	(1,3)	(1,9)	(2,5)	(4,9)	(36,9)
Pertes de valeur et amortissements	(173,4)	(20,3)	(12,8)	(0,6)	(19,0)	(226,1)
Variation de périmètre de consolidation	(1,5)	-	(0,8)	(0,4)	(0,1)	(2,8)
Effet de change	(14,3)	(1,5)	(0,7)	(0,2)	(2,5)	(19,2)
Autres mouvements	10,2	(11,7)	(0,4)	2,4	(2,1)	(1,6)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	691,1	66,7	96,2	64,8	149,1	1 067,9
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 907,6</i>	<i>225,9</i>	<i>187,7</i>	<i>70,3</i>	<i>290,7</i>	<i>2 682,2</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 216,5)</i>	<i>(159,2)</i>	<i>(91,5)</i>	<i>(5,5)</i>	<i>(141,6)</i>	<i>(1 614,3)</i>
31 décembre 2017	691,1	66,7	96,2	64,8	149,1	1 067,9
Investissements	166,9	23,5	6,5	3,5	62,2	262,6
Cessions	(30,1)	(1,3)	(2,7)	(0,8)	(4,7)	(39,6)
Pertes de valeur et amortissements	(181,5)	(19,3)	(11,6)	(0,7)	(25,2)	(238,3)
Variation de périmètre de consolidation	7,8	0,2	0,2	-	(0,4)	7,8
Effet de change	(4,8)	(0,6)	-	(0,1)	0,4	(5,1)
Reclassement en actifs destinés à la vente	(1,4)	(0,1)	-	-	(2,0)	(3,5)
Autres mouvements	18,9	27,5	5,6	1,1	(59,0)	(5,9)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	666,9	96,6	94,2	67,8	120,4	1 045,9
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 827,7</i>	<i>274,1</i>	<i>193,7</i>	<i>74,0</i>	<i>275,5</i>	<i>2 645,0</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 160,8)</i>	<i>(177,5)</i>	<i>(99,5)</i>	<i>(6,2)</i>	<i>(155,1)</i>	<i>(1 599,1)</i>

VII.6.2.2. Location financement

Le Groupe a recours à des contrats de location financement pour financer certains actifs d'exploitation (essentiellement du matériel roulant et des biens immobiliers). Ces actifs sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée soit en immobilisations corporelles, soit en actifs financiers, s'agissant d'actifs (matériel roulant) traités selon la norme IFRIC 12 « Accords de concession de services ».

La valeur nette comptable de ces actifs se répartit comme suit par nature :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2018
Matériels roulants et autres matériels de transport	148,0	101,8
Autres immobilisations corporelles nettes	14,1	13,1
TOTAL	162,1	114,9

Au 31 décembre 2018, les paiements minimums futurs au titre de ce type de contrat se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Location financement
2019	23,5
2020-2021	31,2
2022-2023	43,8
2024 et années suivantes	17,4
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	115,9
Intérêts	(12,4)
VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	103,5

VII.6.3. Contrats de location simple

La nouvelle norme sur les locations (IFRS 16), applicable au 1^{er} janvier 2019, conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre les contrats de location simple actuellement reconnus en engagements hors bilan et les contrats de location financement (voir note VII.1.1.4).

Le montant des engagements de location simple ressort à 1 134,4 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)	location simple
2019	283,7
2020-2021	411,9
2022-2023	247,2
2024 et années suivantes	191,6
ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	1 134,4

Les loyers dus au titre de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Loyers minimaux comptabilisés en charge de la période	(356,9)	(346,1)
Loyers conditionnels comptabilisés en charge de la période	-	-
TOTAL LOYERS DUS AU TITRE DE LA PÉRIODE	(356,9)	(346,1)

Le Groupe a mis en place des contrats de location simple pour son activité ferroviaire en Allemagne. Certains de ces contrats sont portés par des « entités structurées » détenues par des tiers. Le Groupe a mené des travaux d'analyse de ces montages qui ont conclu à l'absence de contrôle de la part de Transdev. Les engagements relatifs à ces contrats sont limités aux engagements de location simple et figurent dans le tableau ci-dessus.

VII.6.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants

(en millions d'euros)	Actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 ⁽¹⁾	Actifs financiers opérationnels couvrant des paiements futurs de loyers ⁽²⁾	Actifs financiers opérationnels
1^{er} janvier 2017	254,2	97,9	352,1
Entrées	39,2	-	39,2
Remboursements/sorties	(39,5)	(8,0)	(47,5)
Effet de change	(2,2)	-	(2,2)
Autres mouvements	-	(45,4)	(45,4)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	251,7	44,5	296,2
<i>Dont montant brut</i>	251,7	44,5	296,2
<i>Dont pertes de valeur</i>	-	-	-
31 décembre 2017	251,7	44,5	296,2
Entrées	85,6	-	85,6
Remboursements/sorties	(45,6)	(4,5)	(50,1)
Pertes de valeur	(1,8)	-	(1,8)
Effet de change	(3,0)	-	(3,0)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	286,9	40,0	326,9
<i>Dont montant brut</i>	288,6	40,0	328,6
<i>Dont pertes de valeur</i>	(1,7)	-	(1,7)
<i>Dont < 1 an</i>	34,2	5,5	39,7
<i>Dont > 1 an et < 5 ans</i>	130,2	20,5	150,7
<i>Dont > 5 ans</i>	122,5	14,0	136,5

⁽¹⁾ Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités délégantes au titre de financements de matériel roulant pour le compte de ces autorités délégantes.

⁽²⁾ Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités délégantes au titre de loyers à payer relatifs à du matériel roulant (à fin 2018, ces loyers sont dus à une autorité délégante).

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 aux contrats de concession (voir note VII.1.7.4).

Concernant les actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 (actifs du Groupe),

- les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels (nouveaux actifs et remboursements du principal) sont détaillés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie (voir note V),
- la rémunération des actifs financiers opérationnels est inscrite dans le produit des activités ordinaires ; elle est détaillée dans la note VII.4.1.

Au 31 décembre 2018, les actifs financiers opérationnels sont principalement localisés en France (220,5 millions d'euros), en Australie (66,4 millions d'euros), et en Allemagne (40 millions d'euros).

VII.7. Goodwill

VII.7.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie

(en millions d'euros)	UGT "France"	UGT "États-Unis"	UGT "Australie et Nouvelle- Zélande"	UGT "Allemagne et Europe de l'Est"	UGT "Canada"	UGT "Royaume- Uni et Irlande"	UGT "Pays-Bas"	UGT "Europe du Nord"	UGT "Ibérie"	Goodwill
1^{er} janvier 2017	503,6	109,9	36,9	24,2	23,6	14,6	3,6	-	3,3	719,7
Variation de périmètre de consolidation	0,4	-	-	-	-	-	0,2	1,0	-	1,6
Effet de change	-	(13,3)	(1,8)	-	(1,3)	(0,5)	-	0,1	-	(16,8)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	(4,1)	-	-	-	(4,1)
Autres mouvements	1,0	-	-	-	-	0,1	-	-	-	1,1
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2017	505,0	96,6	35,1	24,2	22,3	10,1	3,8	1,1	3,3	701,5
Dont montants bruts	617,0	121,2	73,8	144,7	36,9	43,1	317,3	33,9	21,9	1 409,8
Dont pertes de valeur cumulées	(112,0)	(24,6)	(38,7)	(120,5)	(14,6)	(33,0)	(313,5)	(32,8)	(18,6)	(708,3)
31 décembre 2017	505,0	96,6	35,1	24,2	22,3	10,1	3,8	1,1	3,3	701,5
Variation de périmètre de consolidation	15,9	-	-	-	-	1,7	0,2	2,4	-	20,2
Effet de change	-	4,6	(1,9)	-	(0,8)	(0,1)	-	0,1	-	1,9
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres mouvements	-	(0,1)	-	-	-	-	0,3	-	-	0,2
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2018	520,9	101,1	33,2	24,2	21,5	11,7	4,1	3,6	3,3	723,6
Dont montants bruts	632,9	126,9	69,9	144,7	35,6	39,1	317,8	35,1	21,9	1 423,9
Dont pertes de valeur cumulées	(112,0)	(25,8)	(36,7)	(120,5)	(14,1)	(27,4)	(313,7)	(31,5)	(18,6)	(700,3)

VII.7.2. Tests de dépréciation

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indicateurs de pertes de valeur, selon les modalités précisées dans la note VII.1.9.

VII.7.2.1. Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les bases de construction des valeurs recouvrables sont présentées dans la note VII.1.9.

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politiques, économiques et juridiques de certains pays. Les projections de flux de trésorerie du plan à long terme traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part et des changements anticipés sur la période couverte par le plan à long terme d'autre part.

Comptes consolidés

Les autres hypothèses qui influencent la détermination des valeurs recouvrables sont les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini ; ils sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie, conformément aux critères énoncés en notes VII.1.9 et VII.2. Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini des principales UGT en 2018 sont les suivants :

Unité génératrice de trésorerie	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	5,9%	1,9%
Pays-Bas	Valeur d'utilité	6,5%	2,4%
Allemagne et Europe de l'Est	Valeur d'utilité	6,4%	2,7%
États-Unis	Valeur d'utilité	6,8%	2,1%
Australie et Nouvelle-Zélande	Valeur d'utilité	7,1%	2,5%
Royaume-Uni et Irlande	Valeur d'utilité	6,4%	2,0%

VII.7.2.2. Sensibilité des tests de pertes de valeur

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1%, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1% et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

À la date d'évaluation, aucune différence significative n'a été constatée entre la valeur recouvrable de toutes les unités génératrices de trésorerie, basée sur leur valeur d'utilité, et la valeur comptable pertinente pour le test de dépréciation.

VII.8. Sociétés mises en équivalence et autres titres non consolidés

Les principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés sont présentées dans la note VII.18.

Les engagements liés au périmètre du Groupe sont détaillés en note VII.14.

VII.8.1. Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en millions d'euros)	Valeur de la mise en équivalence		Quote-part de résultat net	
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018
France	7,9	13,1	(1,4)	(0,5)
Ibérie	7,9	8,0	0,3	0,4
Allemagne	5,8	6,0	1,0	0,8
Colombie	4,5	6,2	-	1,6
Asie	3,5	5,5	(0,1)	(0,4)
Autres	-	-	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	29,6	38,8	(0,2)	1,9
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>	-	-	(0,2)	1,9
Asie	18,2	20,1	1,7	2,2
Ibérie	-	-	2,6	-
France	7,0	7,4	0,4	1,2
Pays-Bas	1,5	1,5	0,1	-
Autres	-	0,1	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	26,7	29,1	4,8	3,4
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>	-	-	4,8	3,4

Les co-entreprises et les entreprises associées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La plupart des partenariats sous contrôle conjoint existants au sein du Groupe sont des co-entreprises au sens d'IFRS 11 qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir note VII.1.3). Les principales co-entreprises sont présentes en France, en Colombie et en Allemagne.

L'évolution des participations dans les co-entreprises et les entreprises associées s'explique par les mouvements suivants :

(en millions d'euros)	Co-entreprises	Entreprises associées
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2017	29,7	27,9
Variation de périmètre de consolidation	(0,1)	-
Résultat net	(0,2)	4,8
Effet de change	(1,1)	(2,6)
Autres mouvements	1,3	(3,4)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	29,6	26,7
Variation de périmètre de consolidation	5,6	-
Résultat net	1,9	3,4
Effet de change	(0,2)	0,9
Autres mouvements	1,9	(1,9)
PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	38,8	29,1

VII.8.2. Titres non consolidés

Les titres non consolidés du Groupe s'élevaient à 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 (24 millions d'euros au 31 décembre 2017) et intègrent principalement :

- des participations dans des concessionnaires non contrôlés, propriétaires d'infrastructures de transport public (Nottingham City TPS...),
- ou des participations non contrôlés dans certaines sociétés d'économie mixte (SEM) en France (Grenoble, Nantes...).

Les participations dans les entreprises non consolidées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La ventilation des titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres est présentée dans la note VII.9.

VII.9. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières et la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie (note VII.9.1),
- les autres actifs financiers courants et non courants (note VII.9.2),
- les instruments dérivés (note VII.9.4).

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note VII.14.

VII.9.1. Endettement financier net

L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et après prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change.

VII.9.1.1. Composantes de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2018, les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- un prêt syndiqué, constitué
 - d'un prêt à terme de 300 millions d'euros à échéance mars 2021,
 - complété par une ouverture de crédit d'un montant total de 700 millions d'euros, non tirée au 31 décembre 2018, à maturité mars 2023.

Ces crédits sont assortis d'un *covenant* financier devant être testé semestriellement (voir note VII.9.1.5).

- un placement *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) pour un montant de 122,5 millions de dollars et de 68,5 millions d'euros, à échéances 2020 à 2026 ;
- des obligations, émises sous la forme d'un placement privé non coté, d'un montant global de 285 millions d'euros (160 millions d'euros à maturité août 2025 et 125 millions d'euros à maturité août 2026).

Comptes consolidés

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net du Groupe se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Dettes financières non courantes	813,0	868,3
Dettes financières courantes	46,4	42,7
Trésorerie passive	10,1	5,2
DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive)	869,5	916,2
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	(344,4)	(387,2)
Juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net	2,4	1,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET ⁽¹⁾	527,5	530,2

⁽¹⁾ Les passifs liés à la mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de concession ne sont pas intégrés dans l'indicateur « Endettement Financier Net » (voir note VII.1.7.4, « Actifs mis à disposition du Groupe par les autorités concédantes »).

Au cours de l'exercice 2018,

- la société Transdev Group a procédé, le 3 août 2018, à deux émissions obligataires, d'un montant global de 220 millions d'euros (150 millions d'euros à maturité août 2025 et 70 millions d'euros à maturité août 2026), sous la forme d'un placement privé non coté. Cette nouvelle source de financement a permis à Transdev Group de rembourser partiellement, par anticipation, le prêt à terme à échéance mars 2021, à hauteur de 200 millions d'euros. Transdev Group a procédé à un abondement de ces deux souches obligataires, le 4 décembre 2018, portant ainsi la souche 2025 à 160 millions d'euros et la souche 2026 à 125 millions d'euros.
- le Groupe a cédé, sans recours, à un établissement financier sa créance Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) au titre de l'exercice 2018.

VII.9.1.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

La revue des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du Groupe à la clôture de l'exercice n'a pas mis en évidence de montants significatifs qui ne seraient pas disponibles pour le Groupe.

(en millions d'euros)	Disponibilités	Equivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie passive	Trésorerie nette
1^{er} janvier 2017	327,3	121,1	448,4	(11,4)	437,0
Variation de l'activité	18,9	(116,1)	(97,2)	0,9	(96,3)
Variation de périmètre de consolidation	6,7	-	6,7	-	6,7
Effet de change	(12,7)	(0,9)	(13,6)	0,4	(13,2)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	0,2	-	0,2	-	0,2
Autres mouvements	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	340,3	4,1	344,4	(10,1)	334,3
31 décembre 2017	340,3	4,1	344,4	(10,1)	334,3
Variation de l'activité	24,6	23,9	48,5	5,7	54,2
Variation de périmètre de consolidation	0,1	-	0,1	(0,9)	(0,8)
Effet de change	(4,8)	-	(4,8)	0,1	(4,7)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	(1,0)	-	(1,0)	-	(1,0)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	359,2	28,0	387,2	(5,2)	382,0

VII.9.1.3. Dettes financières non courantes et courantes

L'évolution et le détail par nature des dettes financières courantes et non courantes au cours des exercices 2018 et 2017 est la suivante :

(en millions d'euros)	Prêt syndiqué	Placement privé Schuldschein	Emprunt obligataire	Contrats de location financière	Autres dettes financières	Total dettes financières
1^{er} janvier 2017	650,0	159,7	-	161,4	50,5	1 021,6
Flux de trésorerie	(150,0)	25,0	-	(41,0)	5,7	(160,3)
Augmentations/souscriptions	(150,0)	25,0	-	-	155,2	30,2
Remboursements	-	-	-	(41,0)	(149,5)	(190,5)
Flux sans impact trésorerie	-	(14,1)	-	22,5	(10,3)	(1,9)
Augmentations/souscriptions	-	-	-	23,3	-	23,3
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Effet de change	-	(14,1)	-	(0,8)	(13,7)	(28,6)
Autres mouvements	-	-	-	-	3,8	3,8
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017 ⁽¹⁾	500,0	170,6	-	142,9	45,9	859,4
<i>Dont part courante</i>	-	-	-	34,3	12,1	46,4
<i>Dont part non courante</i>	500,0	170,6	-	108,6	33,8	813,0
31 décembre 2017	500,0	170,6	-	142,9	45,9	859,4
Flux de trésorerie	(200,0)	-	285,3	(43,2)	5,3	47,4
Augmentations/souscriptions	(200,0)	-	285,3	-	209,9	295,2
Remboursements	-	-	-	(43,2)	(204,6)	(247,8)
Flux sans impact trésorerie	-	4,9	-	3,8	(4,5)	4,2
Augmentations/souscriptions	-	-	-	1,4	-	1,4
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	3,1	(1,0)	2,1
Effet de change	-	4,9	-	(0,7)	(5,4)	(1,2)
Reclassement en actifs / passifs destinés à la vente	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Autres mouvements	-	-	-	-	2,0	2,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018 ⁽¹⁾	300,0	175,5	285,3	103,5	46,7	911,0
<i>Dont part courante</i>	-	-	-	19,6	23,1	42,7
<i>Dont part non courante</i>	300,0	175,5	285,3	83,9	23,6	868,3

⁽¹⁾ Données avant prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net.

Maturité des dettes financières non courantes et courantes

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	DONT :					
		< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	> 5 ans
Prêt syndiqué	300,0	-	-	300,0	-	-	-
Placement privé Schuldschein	175,5	-	89,1	-	-	61,4	25,0
Emprunt obligataire	285,3	-	-	-	-	-	285,3
Contrats de location financière	103,5	19,6	16,1	12,9	37,8	5,2	11,9
Autres dettes financières courantes et non courantes	46,7	23,1	13,0	1,4	2,5	1,3	5,4
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES ⁽¹⁾	911,0	42,7	118,2	314,3	40,3	67,9	327,6

⁽¹⁾ Données avant prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net (voir note VII.9.4).

Ventilation des dettes financières non courantes et courantes par devise

La principale monnaie d'endettement est l'euro. Des swaps de change prêteurs euros/emprunteurs de la devise servant au financement des filiales étrangères ont été mis en place (voir note VII.9.4.1).

Ventilation des dettes financières non courantes et courantes par taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Taux fixe	269,9	530,9
Taux variable	589,5	380,1
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES ⁽¹⁾	859,4	911,0

⁽¹⁾ Données avant prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net (voir note VII.9.4).

Après couverture de taux, la proportion de la dette financière brute à taux fixe est portée à 61% (instruments dérivés de taux détaillés dans la note VII.9.4.1).

VII.9.1.4. Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose d'une ouverture de crédit d'un montant total de 700 millions d'euros, non tirée au 31 décembre 2018, à maturité mars 2023.

VII.9.1.5. Covenants

La documentation juridique des deux facilités de crédit (prêt à terme de 300 millions d'euros et ouverture de crédit de 700 millions d'euros) comporte un *covenant* financier, c'est-à-dire un engagement de respecter un ratio de couverture, dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des financements considérés. Le ratio à respecter, sur une base semestrielle, est le rapport entre l'endettement financier net ajusté et l'EBITDA ajusté.

Ce *covenant* est respecté au 31 décembre 2018.

VII.9.2. Autres actifs financiers non courants et courants

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants au coût amorti	Titres non consolidés classés en actifs disponibles à la vente	Titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable)	Autres actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat	TOTAL autres actifs financiers non courants	TOTAL autres actifs financiers courants
1^{er} janvier 2017	54,1	28,5	-	-	23,4	106,0	41,4
Entrées	0,4	2,2	-	-	1,3	3,9	1,1
Remboursements/sorties	(0,2)	(5,8)	-	-	(2,1)	(8,1)	(6,9)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	0,8
Pertes de valeur	-	(0,9)	-	-	-	(0,9)	(0,3)
Effet de change	(0,2)	(0,2)	-	-	(0,9)	(1,3)	(3,5)
Reclassement non courant/courant	(2,3)	-	-	-	-	(2,3)	2,3
Autres mouvements	-	0,2	-	-	3,0	3,2	4,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	51,8	24,0	-	-	24,7	100,5	38,9
<i>Dont montant brut</i>	<i>52,1</i>	<i>31,3</i>	-	-	<i>24,7</i>	<i>108,1</i>	<i>45,9</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(7,3)</i>	-	-	-	<i>(7,6)</i>	<i>(7,0)</i>
31 décembre 2017	51,8	24,0	-	-	24,7	100,5	38,9
Entrées	1,6	-	0,3	0,4	1,5	3,8	0,6
Remboursements/sorties	(0,3)	-	(0,1)	-	(2,6)	(3,0)	3,1
Variation de périmètre de consolidation	0,1	-	0,1	-	-	0,2	0,3
Pertes de valeur	-	-	(0,7)	-	-	(0,7)	4,7
Effet de change	0,1	-	-	-	-	0,1	1,2
Reclassement non courant/courant	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)	1,6
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	(0,1)	-	(0,7)	(0,8)	-
Autres mouvements	-	(24,0)	13,2	11,6	(1,3)	(0,5)	(1,9)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	51,7	-	12,7	12,0	21,6	98,0	48,5
<i>Dont montant brut</i>	<i>51,9</i>	-	<i>19,5</i>	<i>13,0</i>	<i>21,6</i>	<i>106,0</i>	<i>50,9</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,2)</i>	-	<i>(6,8)</i>	<i>(1,0)</i>	-	<i>(8,0)</i>	<i>(2,4)</i>

Au 31 décembre 2018, les actifs financiers en prêts et créances, d'un montant total de 73,1 millions d'euros, concernent principalement l'Allemagne (57,3 millions d'euros de dépôts de garantie liés à la location de matériel ferroviaire).

Les titres non consolidés sont décrits dans la note VII.8.2.

VII.9.3. Résultat financier

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2018
Charges de l'endettement financier	(20,5)	(22,4)
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	0,2	0,2
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(20,3)	(22,2)
Désactualisation des provisions	(5,2)	(5,1)
Autres ⁽¹⁾	0,8	-
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	(4,4)	(5,1)

⁽¹⁾ Dont dividendes reçus pour 1,9 millions d'euros en 2018 (2,7 millions d'euros en 2017).

VII.9.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

VII.9.4.1. Risques de marche et instruments dérivés

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des matières premières, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	DÉTAIL PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2018				
	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Instruments dérivés de taux	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés de matières premières
Actif - part courante					
- Couverture de flux de trésorerie	0,6	-	-	-	-
- Dérivés non qualifiés de couverture	1,6	2,4	-	2,4	-
Actif - part non courante					
- Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
- Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-
Passif - part courante					
- Couverture de flux de trésorerie	1,2	1,5	-	-	1,5
- Dérivés non qualifiés de couverture	1,3	1,3	-	1,3	-
Passif - part non courante					
- Couverture de flux de trésorerie	2,0	0,6	-	-	0,6
- Dérivés non qualifiés de couverture	2,7	2,2	2,2	-	-
TOTAL	(5,0)	(3,2)	(2,2)	1,1	(2,1)

Gestion du risque sur matières premières

Afin de garantir une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de couverture « carburant » est mise en place sur les contrats dont l'indexation n'est pas jugée adéquate ou pour couvrir des engagements contractuels. Le Groupe a recours soit à des contrats d'achats fermes de carburant soit à des instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de carburant (sur la base de commandes fermes ou de projection de flux hautement probables). Ces dérivés sont des swaps conclus en devise locale, venant fixer le prix d'achat à terme des carburants.

Ces produits dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie). Les impacts de ces instruments dérivés sur la performance et sur la situation financière sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature	unité	DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE				RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'euros)			ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (en millions d'euros)	
		NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Recyclage de réserves de juste valeur à résultat	Résultat, part inefficace	Total résultat	Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
Swaps	Tonne, EUR	4 685	4 685	-	-	0,6	-	0,6	(0,3)	(0,3)
Swaps	Tonne, GBP	7 422	7 422	-	-	0,3	-	0,3	(0,1)	(0,1)
Swaps	Tonne, AUD	17 604	11 507	6 097	-	(0,1)	-	(0,1)	(1,1)	(1,7)
TOTAL		29 711	23 614	6 097	-	0,8	-	0,8	(1,5)	(2,1)

Gestion du risque de change

Risque de change lié au financement des filiales étrangères

Le Groupe est principalement financé en euros. Transdev a mis en place des swaps de change prêteurs euros/emprunteurs de la devise servant au financement des filiales étrangères. Ces swaps ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 et n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture ; la réévaluation des financements en devises accordés aux filiales et les variations de valeur des swaps sont enregistrées de façon concomitante en résultat.

Comptes consolidés

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière de ces instruments dérivés de change sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature	DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE - NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2018		(en millions d'euros)	
	(en millions de devises)		Résultat de la période	Juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée
	Total	< 1 an		
Swap EUR/CAD	84,6	84,6	1,9	1,4
Swap EUR/SEK	925,0	925,0	(0,2)	(0,9)
Swap EUR/USD	-	-	(1,5)	-
Swap EUR/GBP	30,0	30,0	(0,5)	(0,3)
Swap EUR/AUD	50,0	50,0	1,1	0,9
Swap AUD/EUR	-	-	-	-
Swap AUD/NZD	20,5	20,5	-	-
TOTAL	-	-	0,8	1,1

Risque de change transactionnel

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition au risque de change est donc naturellement limitée.

Risque de conversion

Transdev supporte un risque de conversion des informations financières de ses filiales au niveau des comptes consolidés. Les principales devises concernées sont le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du produit des activités ordinaires du Groupe à une variation de plus ou moins 10% des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellés en devises étrangères :

(en millions d'euros)	Contribution aux comptes consolidés de l'exercice 2018					Sensibilité à une variation des quatre principales devises face à l'euro		
	Euro	Dollar américain	Dollar australien	Couronne suédoise	Autres devises	Total	Appréciation euro +10%	Dépréciation euro -10%
Produit des activités ordinaires	4 549,6	1 105,8	449,4	407,4	435,8	6 948,0	196,3	(196,3)

Gestion du risque de taux d'intérêt

La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variations de taux d'intérêt. Ainsi, les dettes à taux variables impactent les résultats financiers en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière des instruments dérivés de taux d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	INSTRUMENTS		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'euros)					ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (en millions d'euros)				
	Nature	Unité	Nominal au 31 décembre 2018				Recyclage de réserves de juste valeur à résultat	Résultat, part inefficace	Résultat des instruments non qualifiés	Total résultat	Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
			Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans						
Dérivés non qualifiés de couverture	Swap de taux	EUR	15,9	0,6	15,3	-	-	0,4	0,4	-	(2,2)	
Couverture de flux de trésorerie	Swap de taux	EUR	7,9	3,1	4,8	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	
TOTAL			23,8	3,7	20,1	-	(0,1)	0,4	0,3	(0,1)	(2,2)	

A structure d'endettement financier net au 31 décembre 2018 et politique de gestion constantes, une variation des taux d'intérêts de 1% impacterait le résultat financier d'environ 3,6 millions d'euros (via le coût de la dette après couverture du Groupe).

VII.9.4.2. Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Etant donné la nature de ses activités et de ses clients, Transdev ne considère pas qu'il y ait d'impact potentiel significatif généré par le risque de crédit.

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus se présente de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2018			Montant des actifs non échus	Montant des actifs échus non dépréciés		
		Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette		Echus 0-6 mois	Echus 6-12 mois	Echus > 1 an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VII.6.4	328,7	(1,7)	326,9	325,7	-	1,2	-
Créances clients	VII.4.2	907,3	(28,6)	878,7	727,8	129,5	13,7	7,7
Autres créances opérationnelles		287,3	(3,1)	284,2	258,0	15,6	1,3	9,3
Créances financières non courantes	VII.9.2	51,9	(0,2)	51,7	51,7	-	-	-
Créances financières courantes	VII.9.2	23,8	(2,4)	21,4	21,4	-	-	-
Autres actifs financiers non courants (hors créances financières)	VII.9.2	21,6	-	21,6	21,6	-	-	-
Autres actifs financiers courants (hors créances financières)	VII.9.2	27,1	-	27,1	26,8	0,1	-	0,2
TOTAL		1 647,6	(36,0)	1 611,6	1 433,0	145,2	16,2	17,2

VII.9.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les principes de détermination de la juste valeur sont présentés en note VII.1.10.

La juste valeur des prêts et créances est très proche de la valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2018, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats FBF et ISDA. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

VII.9.5.1. Actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Au 31 décembre 2018			Mode de détermination de la juste valeur	
			Catégories d'actifs financiers	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable		Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclable
Titres non consolidés	VII.8.2	24,7	Actifs au coût amorti	12,7	-	12,0	Niveau 3
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	VII.6.4	326,9	326,9	-	-	-	
Autres actifs financiers non courants	VII.9.2	73,3	73,3	-	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - actifs	VII.9.4	2,4	-	2,4	-	-	Niveau 2
Créances clients	VII.4.2	878,7	878,7	-	-	-	
Autres créances d'exploitation courantes	VII.4.2	437,8	437,8	-	-	-	
Autres actifs financiers courants	VII.9.2	48,5	22,3	26,2	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VII.9.1	387,2	-	387,2	-	-	Niveau 2
TOTAL		2 179,5	1 739,0	428,5	-	12,0	

VII.9.5.2. Passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers au 31 décembre 2018, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée		Au 31 décembre 2018			Mode de détermination de la juste valeur
	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Passifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable	
Emprunts et autres passifs financiers						
<i>Dettes financières non courantes</i>	VII.9.1	868,3	868,3	-	-	
<i>Dettes financières courantes</i>	VII.9.1	42,7	42,7	-	-	
<i>Trésorerie passive</i>	VII.9.1	5,2	-	5,2	-	Niveau 2
Instruments dérivés non courants et courants - passifs	VII.9.4	5,6	-	3,5	2,1	Niveau 2
Part non courante et courante des loyers à payer dans le cadre de contrats de concession		40,0	40,0	-	-	
Dettes fournisseurs	VII.4.2	574,6	574,6	-	-	
Autres dettes d'exploitation	VII.4.2	1 169,9	1 169,9	-	-	
TOTAL		2 706,3	2 695,5	8,7	2,1	

VII.10. Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice 2018, Transdev a classé en actifs et passifs détenus en vue de la vente certaines de ses activités *business to consumer* (« BtoC ») (voir note VII.3.3). Ces activités, qui ne constituent pas des unités génératrices de trésorerie, ont été évaluées au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et la juste valeur nette de frais de cession.

Au 31 décembre 2018, les principales catégories d'actifs et de passifs classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018
ACTIF	
Actifs non courants	4,5
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)	25,4
Trésorerie et équivalents	1,2
TOTAL DE L'ACTIF	31,1
PASSIF	
Passifs non courants	1,0
Passifs courants	57,9
TOTAL DU PASSIF HORS CAPITAUX PROPRES	58,9

VII.11. Provisions

VII.11.1. Taux d'actualisation

A l'exception des provisions pour engagements sociaux (voir note VII.5.2), les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2018 sont les suivants :

	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Euro		
2 à 5 ans	-0,1%	0,7%
6 à 10 ans	0,9%	1,7%
Plus de 10 ans	2,2%	2,7%
Dollar américain		
2 à 5 ans	2,9%	4,4%
6 à 10 ans	3,9%	5,2%
Plus de 10 ans	4,5%	6,0%

La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note VII.2 « Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe ».

VII.11.2. Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour propre assureur et sinistres	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	Provisions
1^{er} janvier 2017	109,1	163,8	33,7	78,8	385,4
Dotation de l'exercice	117,4	19,2	13,2	40,7	190,5
Consommation de l'exercice	(79,4)	(20,6)	(8,4)	(20,8)	(129,2)
Reprises sans objet	(1,9)	(0,9)	(6,5)	(14,3)	(23,6)
Ecart actuariel	-	(1,8)	-	-	(1,8)
Désactualisation	1,2	3,5	-	0,5	5,2
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Effet de change	(12,9)	(4,8)	(0,5)	(0,3)	(18,5)
Autres mouvements	-	(0,3)	0,3	(0,7)	(0,7)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	133,5	158,1	31,8	83,9	407,3
<i>Dont part non courante</i>	<i>51,6</i>	<i>158,1</i>	<i>14,8</i>	<i>49,0</i>	<i>273,5</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>81,9</i>	<i>-</i>	<i>17,0</i>	<i>34,9</i>	<i>133,8</i>
31 décembre 2017	133,5	158,1	31,8	83,9	407,3
Dotation de l'exercice	120,8	18,5	16,9	99,0	255,2
Consommation de l'exercice	(73,7)	(18,8)	(8,2)	(18,9)	(119,6)
Reprises sans objet	(3,5)	(0,7)	(5,8)	(9,1)	(19,1)
Ecart actuariel	-	4,2	-	-	4,2
Désactualisation	1,9	3,3	-	(0,1)	5,1
Variation du périmètre de consolidation	(0,3)	0,6	0,6	(0,1)	0,8
Effet de change	6,7	(1,6)	0,2	1,6	6,9
Autres mouvements	0,4	0,5	(0,4)	(17,7)	(17,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	185,8	164,1	35,1	138,6	523,6
<i>Dont part non courante</i>	<i>111,7</i>	<i>164,1</i>	<i>18,4</i>	<i>86,6</i>	<i>380,8</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>74,1</i>	<i>-</i>	<i>16,7</i>	<i>52,0</i>	<i>142,8</i>

VII.11.2.1. Provisions pour propre assureur et sinistres

Les provisions pour propre assureur et sinistres concernent essentiellement les activités aux Etats-Unis (164,1 millions d'euros à fin 2018) où Transdev s'assure auprès de tiers, mais avec un certain niveau de franchise restant à sa charge.

VII.11.2.2. Provisions pour engagements sociaux

Au 31 décembre 2018, les provisions pour engagements sociaux ressortent à 164,1 millions d'euros dont 126,2 millions d'euros au titre des provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 37,9 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme. Les mouvements des engagements relatifs aux régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont détaillés dans la note VII.5.2 relative aux engagements sociaux.

VII.11.2.3. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (fiscal, social et autres) que le Groupe rencontre dans la conduite de ses affaires.

VII.11.2.4. Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions relatives aux obligations contractuelles de maintenance (grand levage) sur les activités ferroviaires en Allemagne,
- d'autres provisions pour risques et charges.

VII.12. Capitaux propres

VII.12.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 1 137 119 594 euros ; il est divisé en 118 203 700 actions de 9,62 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie (aucun instrument dilutif n'est en circulation).

Réserves de juste valeur

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable) ⁽¹⁾	Dérivés de matières premières en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Montant au 1^{er} janvier 2017	0,2		(1,8)	(0,1)	(1,7)	(0,4)
Variation de valeur	-		0,1	-	0,1	0,2
Variation de périmètre	-		-	-	-	-
Autres variations	-		-	-	-	(1,4)
Montant au 31 décembre 2017	0,2		(1,7)	(0,1)	(1,6)	(1,6)
Variation de valeur		(0,9)	0,2	-	(0,7)	(0,7)
Variation de périmètre			-	-	-	-
Autres variations	(0,2)	(0,3)	-	-	(0,5)	(0,5)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2018	-	(1,2)	(1,5)	(0,1)	(2,8)	(2,8)

⁽¹⁾ A la suite de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les titres non consolidés, antérieurement classés en actifs disponibles à la vente, ont été évalués soit à la juste valeur par résultat ou soit, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (voir note VII.1.2).

Réserves de conversion

Les cours de change des principales monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont détaillés dans la note VII.1.4.

VII.12.2. Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans le tableau de variation des capitaux propres (voir note VI).

VII.13. Impôts

VII.13.1. Impôts sur le résultat

VII.13.1.1. Détail de la charge fiscale

L'impôt sur le résultat du Groupe de l'exercice 2018 est une charge qui s'élève à (4,6) millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Groupe fiscal Transdev Group (France)	5,3	2,3
Pays-Bas	0,2	(0,1)
Etats-Unis	5,5	5,5
Allemagne	(1,7)	0,5
Australie	(2,1)	(2,0)
Portugal	(0,3)	(0,8)
Suède	(0,8)	(3,9)
Autres	(7,1)	(6,1)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(1,0)	(4,6)
<i>Dont impôt courant</i>	<i>(24,8)</i>	<i>(20,7)</i>
<i>Dont impôt différé</i>	<i>23,8</i>	<i>16,1</i>

La quasi-totalité des filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par la société Transdev Group (convention d'une durée de cinq ans, conclue en 2011, renouvelable par tacite reconduction). La société Transdev Group est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Transdev Group, société intégrante.

VII.13.1.2. Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Résultat net des activités poursuivies (a)	76,1	(94,3)
Résultat des entreprises associées (b)	4,6	5,3
Impôts sur le résultat (c)	(1,0)	(4,6)
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d) = (a)-(b)-(c)	72,5	(95,0)
TAUX D'IMPOSITION THÉORIQUE (e) ⁽¹⁾	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE -(d) x (e)	(25,0)	32,7
Pertes de valeur nettes sur goodwill	(0,7)	-
Différences de taux ⁽²⁾	11,1	(13,2)
Plus et moins-values de cessions	2,3	0,9
Impôts sans base	0,4	0,3
Visibilité fiscale ⁽³⁾	12,8	(33,8)
Autres éléments	(1,9)	8,5
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(1,0)	(4,6)

⁽¹⁾ Le taux d'imposition théorique indiqué est le taux d'impôt français (taux normal de 33,33%, auquel se rajoute la contribution sociale de 3,3%, portant le taux global à 34,43 %).

⁽²⁾ Les différences de taux sont liées à la présence du Groupe dans des pays où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France.

⁽³⁾ La visibilité fiscale correspond principalement aux mouvements des impôts différés actifs non appréhendés.

VII.13.2. Impôts différés actifs et passifs

VII.13.2.1. Evolution

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours des exercices 2017 et 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	impôts différés nets
1^{er} janvier 2017	221,9	(234,0)	(12,1)
Mouvements de l'activité en résultat	(19,1)	42,9	23,8
Mouvements de l'activité hors résultat	(1,3)	0,1	(1,2)
Variation de périmètre de consolidation	1,4	(0,8)	0,6
Effet de change	(6,7)	7,7	1,0
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	-	-	-
Compensation des périmètres intégrés ⁽¹⁾	(151,0)	151,0	-
Autres mouvements	(0,8)	0,8	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	44,4	(32,3)	12,1
31 décembre 2017	44,4	(32,3)	12,1
Mouvements de l'activité en résultat	(6,0)	22,1	16,1
Mouvements de l'activité hors résultat	0,6	-	0,6
Variation de périmètre de consolidation	0,1	(3,2)	(3,1)
Effet de change	(0,7)	0,2	(0,5)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	-	-	-
Autres mouvements	3,9	(3,3)	0,6
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	42,3	(16,5)	25,8

⁽¹⁾ Les soldes d'impôts différés sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidée pour leur position nette par entité fiscale (voir note VII.1.11).

Les mouvements d'activité hors résultat intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Au 31 décembre 2018, le montant des impôts différés actifs non appréhendés au bilan s'élève à 231,8 millions d'euros, dont 175,0 millions d'euros d'impôts différés actifs issus des déficits fiscaux.

VII.13.2.2. Ventilation par nature et par destination

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Impôts différés actifs sur résultats	36,6	32,4
Impôts différés actifs hors résultats	7,8	9,9
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	44,4	42,3
Impôts différés passifs sur résultats	(33,5)	(16,0)
Impôts différés passifs hors résultats	1,2	(0,5)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(32,3)	(16,5)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	12,1	25,8
<i>Dont:</i>		
Déficits fiscaux	36,1	39,0
Immobilisations corporelles et incorporelles	(74,5)	(57,3)
Provisions et avantages sociaux	62,2	64,6
Amortissements dérogatoires en France	(35,1)	(35,3)
Autres	23,4	14,8

VII.13.2.3. Echéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux (nets)

L'échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reconnus au bilan au 31 décembre 2018 est le suivant :

(en millions d'euros)	ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2018			Total
	≤ 5 ans	> 5 ans	Illimitée	
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS FISCAUX (NETS)	-	0,7	38,3	39,0

Les modalités de revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables sont explicitées dans la note VII.1.11, notamment la prise en compte d'un planning fiscal de 5 ans.

VII.13.3. Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Le Groupe prend en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. L'estimation de ces risques est revue périodiquement, au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

VII.14. Engagements hors bilan et sûretés réelles

VII.14.1. Engagements hors bilan donnés et reçus

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS (en millions d'euros)	31 décembre 2018	ÉCHÉANCE		
		< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Garanties opérationnelles y compris <i>performance bonds</i>	745,9	350,7	262,3	132,9
Obligations d'investissement industriel et d'achat	482,1	57,9	424,2	-
Engagements liés aux activités opérationnelles	1 228,0	408,6	686,5	132,9
Garanties de passif	40,2	24,7	15,5	-
Obligations d'investissement	68,7	68,7	-	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	108,9	93,4	15,5	-
Lettres de crédit	58,1	58,1	-	-
Autres engagements de financement	3,7	-	3,7	-
Engagements liés au financement	61,8	58,1	3,7	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	1 398,7	560,1	705,7	132,9

ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS (en millions d'euros)	31 décembre 2018	ÉCHÉANCE		
		< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Garanties opérationnelles	80,0	17,2	56,0	6,8
Engagements liés aux activités opérationnelles	80,0	17,2	56,0	6,8
Garanties de passif	8,3	6,1	2,2	-
Autres garanties liées aux variations de périmètre	68,7	68,7	-	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	77,0	74,8	2,2	-
Garanties d'une dette	0,4	-	0,4	-
Engagements liés au financement	0,4	-	0,4	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	157,4	92,0	58,6	6,8

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple sont détaillés dans la note VII.6.3.

Les engagements reçus au titre des lignes de crédit non utilisées sont analysés dans la note VII.9.1.4.

Garanties opérationnelles – Engagements donnés

On entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Obligations d'investissement et d'achat – Engagements donnés

Il s'agit des engagements irrévocables liés à l'acquisition d'actifs opérationnels.

Lettres de crédit – Engagements donnés

Les lettres de crédit sont délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation. Les lettres de crédit données correspondent principalement aux garanties données aux assureurs aux Etats-Unis afin de garantir le règlement des franchises lors de sinistres. Le montant global est actualisé par chaque assureur par calcul actuariel du risque sinistre, annuellement ou à chaque renouvellement de police d'assurance.

Ne figure dans le tableau ci-dessus que la part des lettres de crédit qui excède le montant de la provision pour propre assureur et sinistres couvrant ce risque et déjà comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée (voir note VII.11.2).

VII.14.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2018, les sûretés réelles données par le Groupe s'élèvent à 81,3 millions d'euros et ont pour vocation de garantir des dettes financières dont l'encours de crédit tiré à fin 2018 s'élève à 31,4 millions d'euros.

VII.15. Autres notes

VII.15.1. Opérations avec les parties liées

VII.15.1.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du Comité Exécutif de Transdev et par les administrateurs.

Entre 2017 et 2018, les principales évolutions au sein du Comité Exécutif de Transdev ont été les suivantes :

- départ non remplacé du Directeur du Développement en début d'année ;
- départs remplacés de 2 membres du Comex en fin d'année 2018 (*Chief Executive Officer* -CEO- France et CEO International) ;
- départ en fin d'année 2018 du CEO Pays-Bas remplacé au Comex par un poste de CEO Europe du Nord et Europe Centrale.

Par ailleurs, le poste de Directeur de la Stratégie et de la Performance, qui représentait 0,3 équivalent temps plein (ETP) en 2017 (entrée en septembre 2017), représente 1 ETP en 2018.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres du Comité Exécutif de Transdev :

(en milliers d'euros)	2017	2018
Avantages à court terme hors cotisations patronales ⁽¹⁾	4 376,0	5 770,7
Cotisations patronales ⁽²⁾	1 271,1	1 753,4
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	84,8	165,1
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	14,0	-
TOTAL	5 745,9	7 689,2

⁽¹⁾ Rémunérations fixes et variables, avantages en nature et indemnités de fin de contrat. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices N-1 et versées au cours de l'exercice suivant.

⁽²⁾ Hors cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

⁽³⁾ Coûts des services rendus.

⁽⁴⁾ Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.

Jetons de présence des administrateurs de la société Transdev Group

L'assemblée générale de la société Transdev Group du 20 mars 2018 a fixé le montant global brut annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 60 000 euros, au titre de l'année 2018.

VII.15.1.2. Relations avec les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les co-entreprises et les entreprises associées sont détaillées dans la note VII.8.1. Ces transactions sont peu significatives et sont réalisées selon des conditions normales de marché.

VII.15.1.3. Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Veolia et leurs filiales non rattachées à Transdev

Les relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Veolia et leurs filiales non rattachées à Transdev sont décrites dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et ses filiales non rattachées à Transdev		Relations avec les sociétés de Veolia et ses filiales non rattachées à Transdev	
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018
Créances				
Créances d'exploitation	-	-	2,2	2,3
Créances financières courantes	3,9	2,8	-	-
Instruments dérivés non courants - passif	-	-	2,7	2,3
Dettes				
Dettes d'exploitation	-	-	1,4	1,5
Dettes financières courantes	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	-	-	-	-
Produit des activités ordinaires	-	-	0,3	0,2
Charges opérationnelles	-	-	(0,1)	1,0
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-

VII.15.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets EY et Mazars agissent en tant que commissaires aux comptes du Groupe.

(en millions d'euros)	Réseau EY	Réseau Mazars	Autres
Certification des comptes	3,2	3,0	0,1
Services autres que la certification	0,6	0,4	-
Dont services autres que la certification requis par les textes	0,3	0,1	-
Dont autres ⁽¹⁾	0,3	0,3	-
TOTAL	3,8	3,4	0,1

⁽¹⁾ Juridique, fiscal, social...

VII.16. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les principales procédures judiciaires en cours ou ayant pris fin au cours de l'exercice sont exposées ci-dessous.

VII.16.1. Aides régionales au transport routier de voyageurs en Île-de-France (France)

En 2004, le Syndicat Autonome des Transports de Voyageurs (SATV) et la Société Autocars R. Suzanne ont demandé à la Région Île-de-France d'abroger les délibérations de 1994, 1998 et 2001 instaurant le dispositif d'aides, aux motifs que la Région avait méconnu les dispositions de l'article 108-3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, qui impose que tout projet d'aides doit, préalablement à sa mise en œuvre, être notifié à la Commission Européenne.

Par une décision du 2 février 2017, la Commission Européenne a reconnu que les régimes d'aides mis à exécution par la France en faveur des entreprises de transport par autobus dans la Région Île-de-France sont compatibles avec le marché intérieur et ne peuvent donc pas faire l'objet de demandes de récupération des subventions par la Région. Seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre le 20 octobre 1994 et le 2 février 2017) pourraient être récupérés.

Transdev SA, Transdev Île-de-France et Transports Rapides Automobiles (TRA) ont déposé le 15 mai 2017 auprès du Tribunal de l'Union Européenne (TUE) une requête en annulation partielle de la décision de la Commission Européenne, considérant que le régime d'aides n'a pas été mis illégalement en œuvre et n'avait pas à être notifié préalablement du fait qu'il s'agissait d'un régime d'aides existant, car instauré avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome. La Région Île-de-France et d'autres opérateurs de transport franciliens ont également déposé un recours en annulation auprès du TUE. L'audience au TUE a eu lieu en septembre 2018. La décision du TUE n'est pas attendue avant début 2019.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe.

VII.16.2. Metrolink (Etats-Unis)

Le 17 octobre 2012, certains assureurs ont poursuivi Connex Railroad LLC et Transdev North America Inc. en Californie pour recouvrer les montants qu'ils avaient payés, à la suite d'un accident ayant eu lieu en 2008. L'ensemble des procédures engagées à la suite de cet accident a pris fin au cours de l'exercice 2018.

VII.17. Développements récents et événements post-clôture

Néant.

VII.18. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

Au 31 décembre 2018, 619 entités étaient consolidées au sein du groupe Transdev (633 au 31 décembre 2017), dont:

- 554 sociétés intégrées globalement,
- 3 sociétés intégrées à hauteur de leur quote-part,
- 62 sociétés mises en équivalence, dont 47 co-entreprises.

Les principales sociétés du Groupe sont reprises ci-dessous :

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
FRANCE					
TRANSDEV GROUP	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ILE-DE-FRANCE	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES	FRANCE	241 CHEMIN DU LOUP, 93420 VILLEPINTE	IG	100,0	100,0
SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	FRANCE	15 RUE DE LA PETITE CHARTREUSE, 76000 ROUEN	IG	100,0	100,0
REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	FRANCE	RUE OCTAVE VIRGILLY, 83100 TOULON	IG	71,4	71,4
COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	FRANCE	7 RUE MAX LE BAIL, 22000 SAINT BRIEUC	IG	100,0	99,9
TRANSDEV GRAND EST	FRANCE	8 RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 54000 NANCY	IG	100,0	100,0
TRANSDEV URBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSAMO	FRANCE	12 RUE ROUGET DE L'ISLE, IMMEUBLE AXE SEINE, 92130 ISSY LES MOULINEAUX	IG	95,1	95,1
RATP DEV TRANSDEV ASIA SA	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	MEQ	50,0	50,0
PAYS-BAS					
TBC HOLDING B.V.	PAYS-BAS	JAN VAN GOYENKADE 8, AMSTERDAM, 1075 HP	IG	86,4	86,4
CONNEXION TAXI SERVICES B. V.	PAYS-BAS	OOSTERLANDENWEG 15, 8271 ES IJSSELMUIDEN	IG	100,0	86,4
CONNEXION OPENBAAR VERVOER N. V.	PAYS-BAS	WAARDERWEG 48, 2031 BP HAARLEM	IG	100,0	86,4
WITTE KRUIS AMBULANCE B. V.	PAYS-BAS	LAAPERSVELD 75, 1213VB HILVERSUM	IG	100,0	86,4
ALLEMAGNE ET REPUBLIQUE TCHEQUE					
TRANSDEV GMBH	ALLEMAGNE	GEORGENSTRAÙE 22, 10117 BERLIN	IG	100,0	100,0
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH	ALLEMAGNE	BAHNHOFPLATZ 9, 83607 HOLZKIRCHEN	IG	100,0	100,0
NORDWESTBAHN GMBH	ALLEMAGNE	ALTE POSTSTR. 9, 49074 OSNABRÜCK	IG	100,0	100,0
TRANSDEV MORAVA	REPUBLIQUE TCHEQUE	POHRANIČNÍ 504/27, VÍTKOVICE, 703 00 OSTRAVA	IG	100,0	100,0
SUEDE ET FINLANDE					
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	SUEDE	FREDSFORSSTIGEN 22-24, 168 67 BROMMA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SVERIGE AB	SUEDE	FREDSFORSSTIGEN 22-24, 168 67 BROMMA	IG	100,0	100,0
MERRESOR AB	SUEDE	CITYTERMINALEN, KLARABERGSVIADUKTEN 72, 111 64 STOCKHOLM	IG	100,0	100,0
TRANSDEV FINLAND OY	FINLANDE	TUUPAKANTIE 7 A FI-1740 VANTAA	IG	100,0	100,0
PORTUGAL ET ESPAGNE					
TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	PORTUGAL	AVENIDA D. AFONSO HENRIQUES, 1462 – 1º 4450-013 MATOSINHOS	IG	100,0	100,0
TRANSDEV DIVISION ESPANA, SLU	ESPAGNE	CALLE SERRANO, 93 - 28006 - MADRID	IG	100,0	100,0
ROYAUME-UNI ET IRLANDE					
TRANSDEV PLC	ROYAUME-UNI	CAVENDISH HOUSE, 91-93 CAVENDISH STREET, KEIGHLEY, WEST YORKSHIRE, ENGLAND, BD21 3DG	IG	100,0	100,0
TRANSDEV IRELAND	IRLANDE	RED COW, NAAS RD. CLONDALKIN, DUBLIN 22, IRELAND	IG	100,0	100,0
ETATS-UNIS ET CANADA					
TRANSDEV NORTH AMERICA INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL, INC	ETATS-UNIS	4610 SOUTH 35TH STREET, PHOENIX, AZ 85040,	IG	100,0	100,0
B2B GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NY, INC.	ETATS-UNIS	45-02 DITMARS BOULEVARD, SUITE 19, ASTORIA, NY 11105	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SERVICES, INC	ETATS-UNIS	2817 CANAL STREET, NEW ORLEANS, LA 70119	IG	100,0	100,0
TRANSDEV CANADA INC.	CANADA	720, RUE TROTTER, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC), J3B 8T2	IG	100,0	100,0

(1) IG : Intégration globale ; MEQ : Mise en équivalence

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE					
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 8, 469 LA TROBE STREET, MELBOURNE, VICTORIA 3000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	AUSTRALIE	12/114 WILLIAM STREET, MELBOURNE, VICTORIA 3000	IG	100,0	100,0
HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	AUSTRALIE	SUITE 2 LEVEL 19 9 HUNTER STREET, SYDNEY, NEW SOUTH WALES, 2000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	AUSTRALIE	27 LINK RD BANKSTOWN AERODROME, NEW SOUTH WALES, 2200	IG	100,0	100,0
TRANSDEV WA PTY LTD	AUSTRALIE	8 SAINSBURY RD, O'CONNOR WESTERN AUSTRALIA 6163	IG	100,0	100,0
CHILI ET COLOMBIE					
TRANSDEV CHILE S.A.	CHILI	HERNANDO DE AGUIRE, 162, OFFIC.1203, PROVIDENCIA SANTIAGO	IG	100,0	100,0
REDBUS URBANO SA	CHILI	AVENIDA EL SALTO 4651, HUECHURABA, SANTIAGO	IG	100,0	100,0
TRANSDEV COLOMBIA SAS	COLOMBIE	AV CL 57R sur 72F 50, BOGOTÁ, CUNDINAMARCA	IG	100,0	100,0
ASIE					
VT RATP CHINA	HONG-KONG	WHITTY STREET TRAM DEPOT, CONNAUGHT ROAD WEST, HONG KONG	MEQ	100,0	50,0
SEOUL LINE 9	COREE	157-230 - 38, GAEHWADONG-RO 8-GIL, GANGSEO-GU, SEOUL	IG	80,0	44,0
RATP DEV TRANSDEV KOREA	COREE	(07788) - 1303, PRIVATE TOWER 2, 171, MAGOKJUNGANG-RO, GANGSEO-GU, SEOUL	MEQ	100,0	50,0
RATP DEV TRANSDEV INDIA PVT. LTD.	INDE	LEVEL 3, REGUS BUSINESS CENTRE, NEO VIKRAM, ABOVE AUDI SHOWROOM, NEW LINK ROAD, ANDHERI WEST, MUMBAI 400 053	MEQ	100,0	50,0
MAROC					
TRANSDEV RABAT SALE SA	MAROC	8 RUE HAJ MOHAMED ERRIFAI HASSAN -RABAT- MAROC. 10 000	IG	100,0	100,0

Les principales acquisitions de l'exercice sont détaillées dans la note VII.3.4. Elles ne sont pas significatives individuellement.

(1) IG : Intégration globale ; MEQ : Mise en équivalence

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Transdev Group
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Transdev Group

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes VII.3.3, VII.4.1.1 et VII.10 de l'annexe aux comptes consolidés exposant les incidences des désengagements de certaines activités de business to consumer (« BtoC »).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Votre groupe a procédé à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition selon les méthodes décrites dans les notes VII.1.9, VII.2 et VII.7 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses utilisées pour élaborer les prévisions de flux de trésorerie. Nous avons également examiné qu'une information appropriée était communiquée dans les notes de l'annexe précitées.
- ▶ Les autres actifs incorporels à durée de vie déterminée, les actifs corporels, les actifs financiers, les impôts, les provisions et les engagements sociaux ainsi que les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes VII.6.1, VII.6.2, VII.6.4, VII.9.2, VII.13.1, VII.13.2, VII.9.5 et VII.11.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations concernant ces comptes, à vérifier, par sondages, les calculs effectués par votre groupe et examiner qu'une information appropriée était donnée en annexe à ce titre.
- ▶ Comme indiqué, dans la note VII.16 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans des litiges et des arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Nous avons apprécié l'information donnée à ce titre dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

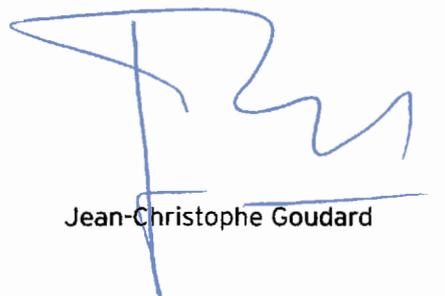
ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Rainaut



Charles Desvernois



Jean-Christophe Goudard

Comptes sociaux Transdev Group S.A.

Etats financiers au 31 décembre 2018



Sommaire

I. Bilan au 31 décembre 2018	118
II. Compte de résultat au 31 décembre 2018	120
III. Annexes	122

I. Bilan

	Exercice 2017		Exercice 2018		Réf. annexe
	Montant net	Montant brut	Amortissements et Dépréciations	Montant net	
ACTIF (en milliers d'euros)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Concessions, brevets et droits similaires	13 387	13 387	-	13 387	
Fonds commercial	-	283	283	-	
Autres immobilisations incorporelles	5 472	24 932	19 604	5 328	
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes	2 273	2 397	-	2 397	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 132	40 999	19 887	21 112	III.7.1 & 7.2
Immobilisations corporelles :					
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	
Matériel de transport	-	-	-	-	
Installations techniques et outillages industriels	-	-	-	-	
Autres	4 317	6 965	2 421	4 545	
Immobilisations corporelles en cours et acomptes	47	78	-	78	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 364	7 043	2 421	4 623	III.7.1 & 7.2
Immobilisations financières :					
Titres de participations	1 425 207	2 695 406	1 262 128	1 433 278	
Créances et prêts rattachées à des participations	731 224	908 735	74 810	833 925	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Autres prêts	-	-	-	-	
Autres	2 425	2 730	-	2 730	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 158 857	3 606 871	1 336 938	2 269 934	III.7.1 & 7.2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 184 353	3 654 914	1 359 245	2 295 669	III.7.1 & 7.2
Actif circulant					
Stocks et en-cours :					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-	
Avances et acomptes versés sur commande	93	36	-	36	
Créances d'exploitation :					
Créances clients et comptes rattachés	19 109	22 771	-	22 771	III.7.3 & 7.4
Autres	7 342	9 044	-	9 044	III.7.3 & 7.4
Valeurs mobilières de placement	4	25 006	-	25 006	
Disponibilités	121 642	138 149	-	138 149	
Charges constatées d'avance	512	1 765	-	1 765	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	148 702	196 772	-	196 772	
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	-	-	-	-	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	-	-	-	-	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION ACTIF (V)	13 945	6 079	-	6 079	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 346 999	3 857 764	1 359 245	2 498 519	

PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018	Réf. annexe
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 137 120	1 137 120	
Primes d'émission, d'apport	-	-	
Ecart de réévaluation	-	-	
Réserves :			
Réserve légale	11 821	19 573	
Autres réserves	-	-	
Réserves réglementées	-	-	
Report à nouveau	112 731	260 020	
Résultat de l'exercice	155 040	(129 135)	
Subventions d'investissement	-	-	
Provisions règlementées	-	-	
Avances conditionnées	171	171	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 416 883	1 287 748	III.7.6
PROVISIONS			
Provisions pour risques	15 080	49 488	
Provisions pour charges	4 521	4 487	
TOTAL PROVISIONS (II)	19 601	53 975	III.7.7
DETTES			
Autres emprunts obligataires	-	287 517	III.7.8
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	672 370	476 857	III.7.8
Emprunts et dettes financières divers	36 971	174 931	III.7.8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	III.7.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 259	30 094	III.7.8
Dettes fiscales et sociales	19 604	23 422	III.7.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 335	1 562	III.7.8
Autres dettes	141 096	151 001	III.7.8
Produits constatés d'avance	-	-	III.7.8
TOTAL DETTES (III) ⁽²⁾	894 635	1 145 386	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION PASSIF (IV)	15 881	11 410	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 346 999	2 498 519	

⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

227 215

⁽²⁾ Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :

110 254 260 524

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2018 ⁽¹⁾	Réf. annexe
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue (biens)	-	-	
Production vendue (services)	-	76 604	III.8.3
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	-	76 604	
Production stockée	-	-	
Subvention d'exploitation	374	-	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	3 783	1 376	
Autres produits	86 393	13 065	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	90 550	91 045	
Charges d'exploitation :			
Achats de stocks d'approvisionnements	-	-	
Variations de stocks	-	-	
Autres achats et charges externes	43 180	46 534	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 898	4 301	
Salaires et traitements	29 513	32 056	
Charges sociales	13 933	15 450	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 544	3 753	
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	440	
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-	
- pour risques et charges : dotations aux dépréciations	1 126	386	
Autres charges	1 370	796	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	97 564	103 716	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(7 014)	(12 672)	
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	284	417	
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)	-	-	

⁽¹⁾ La production vendue (services) enregistre le produit des managements fees, des refacturations de personnel mis à disposition et des autres frais. En 2017, ces produits étaient comptabilisés en autres produits.

(en milliers d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2018 ⁽¹⁾	Réf. annexe
Produits financiers :			
De participation	184 766	137 783	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	6 041	3 883	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 529	63 401	
Différences positives de change	24 988	23 456	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	219 325	228 522	
Charges financières :			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	38 297	330 263	
Intérêts et charges assimilés	10 726	12 087	
Différences négatives de change	30 463	31 106	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	26	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	79 486	373 481	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	139 839	(144 959)	III.8.4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	133 109	(157 213)	
Produits exceptionnels :			
Sur opérations de gestion	1	4 691	
Sur opérations en capital	-	100	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	126	-	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	127	4 791	
Charges exceptionnelles :			
Sur opérations de gestion	3	4	
Sur opérations en capital	2 573	107	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 576	112	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(2 449)	4 679	III.8.5
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	-	-	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(24 381)	(23 400)	III.8.6
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	310 286	324 775	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	155 245	453 909	
BÉNÉFICE OU PERTE	155 040	(129 135)	

III. Annexes aux comptes sociaux

La société Transdev Group SA, maison mère du groupe Transdev (ci-après nommé « Transdev » ou « le Groupe »), est une société anonyme de droit français au capital de 1 137 119 594 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 3 allée de Grenelle, 92 130 Issy-les-Moulineaux, France.

III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice

III.1.1. Actionnariat

Le 2 octobre 2018, le groupe Rethmann a annoncé son intention d'acquiescer la participation de Veolia dans le capital de Transdev Group SA, après avoir conclu un accord de partenariat avec la Caisse des Dépôts, scellant la vision stratégique partagée du développement de Transdev. Cet accord prévoit également que le groupe Rethmann cède à Transdev GmbH, filiale à 100% de Transdev Group SA, les actions de sa holding Rhenus Veniro portant, avec ses filiales, les activités dans les transports publics de voyageurs en Allemagne du groupe Rethmann.

La réalisation de l'acquisition des 30% du capital de Transdev Group SA appartenant à Veolia par le groupe Rethmann a eu lieu le 9 janvier 2019, ainsi que l'acquisition de Rhenus Veniro par Transdev GmbH.

A cette même date, l'assemblée générale extraordinaire de Transdev Group SA a décidé une augmentation de capital de 4% réservée à Rethmann France, aux termes de laquelle seraient émises des actions ordinaires et des actions de préférence sans droit de vote, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général de constater la souscription par Rethmann France et la réalisation de l'augmentation de capital par compensation avec la créance du prix de cession qu'elle détient sur Transdev Group SA. La réalisation de l'augmentation de capital doit intervenir d'ici la fin du premier semestre 2019. Après réalisation de cette augmentation de capital, le niveau de détention de Rethmann France sera porté à 34% du capital de Transdev Group SA.

La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev Group SA.

III.1.2. Titres de participation

En 2018, Transdev Group SA a souscrit à l'augmentation de capital de :

- sa filiale Transdev North America à hauteur de 175 millions d'euros (dont 155 millions de dollars américains ont été souscrits par compensation de créances) ;
- sa filiale Transdev Eurolines à hauteur de 21 millions d'euros (intégration souscrite par compensation de créances) ;
- sa filiale Transdev Colombia à hauteur de 1 million d'euros.

Par ailleurs, la filiale Transdev Division España a procédé au remboursement de réserves assimilables à du capital, à hauteur de 10 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a initié le désengagement de certaines activités *business to consumer* (« BtoC ») et certaines de ses filiales ont cédé certains de leurs actifs : GreenTomatoCars et Cabfind au Royaume-Uni, une participation de 50% dans les filiales espagnoles de cars longue distance Movebus, Eurolines Peninsular et Viajes Eurolines. Le Groupe a en effet décidé au cours de l'exercice 2018 de réduire son exposition de son activité BtoC et d'engager des processus de vente sur certains de ses actifs opérant ces activités.

III.1.3. Financement

Le 3 août 2018, Transdev Group SA a procédé à deux émissions obligataires d'un montant global de 220 millions d'euros (l'une de 150 millions d'euros à maturité août 2025 et l'autre de 70 millions d'euros à maturité août 2026). Cette nouvelle source de financement a permis à Transdev Group SA de rembourser, à hauteur de 200 millions d'euros, une partie de sa facilité de crédit souscrite en 2016 auprès d'un syndicat bancaire.

Le 4 décembre 2018, Transdev Group SA a procédé à un abondement de ces deux souches obligataires portant ainsi la souche 2025 à 160 millions d'euros et la souche 2026 à 125 millions d'euros.

III.1.4. Cession de créance de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a cédé, sans recours, à un établissement financier sa créance Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) au titre de l'exercice 2018.

III.1.5. Intégration fiscale

En date du 21 avril 2011, Transdev Group SA a opté pour le régime de fiscalité de groupe visé aux articles 223 A et suivants du code général des Impôts.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Transdev Group SA.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes de différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité, prévue par le Conseil National de la Comptabilité et reprise dans le Bulletin Officiel des impôts n°4H-9-88.

En application de ce principe, chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. Transdev Group SA, société tête de groupe d'intégration, supporte son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration.

Pour 2018, l'application du régime fiscal de groupe se traduit par la comptabilisation d'un boni d'intégration fiscale de 29,8 millions d'euros dans les comptes sociaux et d'un impôt groupe pour 7,5 millions d'euros.

III.1.6. Remboursement d'un fonds d'animation de la concurrence

Dans le cadre des opérations de rapprochement des groupes Transdev et Veolia Transport en 2011, les autorités compétentes de contrôle des concentrations avaient assorti leur autorisation à certaines conditions dont la création d'un fonds d'animation de la concurrence, géré par un gestionnaire indépendant et agréé par l'autorité de la concurrence. Les sommes versées par Transdev Group SA à ce fonds d'animation et non utilisées lui ont été restituées pour un montant de 4,7 millions d'euros.

III.2. Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice 2018 sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur. Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'euros.

Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2017.

III.3. Consolidation

Transdev Group SA est la société mère du groupe Transdev dont les comptes consolidés sont intégrés globalement dans ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations (Section Générale) dont le siège social est situé au 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP.

III.4. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

III.4.1. Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est évalué en coût d'acquisition. Conformément à la réglementation comptable sur les actifs de l'ANC 2015-06, les fonds commerciaux à durée illimitée ne font pas l'objet d'un amortissement, mais sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La réglementation comptable sur les fonds de commerce est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2018.

Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 3 à 5 ans.

III.4.2. Immobilisations corporelles

Les biens sont amortis linéairement sur leurs durées de vie économique :

- Constructions :20 ans
- Agencements et installations :8 ans
- Matériel informatique :5 ans
- Matériel de bureau :5 à 7 ans
- Mobilier de bureau :5 à 10 ans

III.4.3. Immobilisations financières

Pour les titres acquis, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris, le cas échéant, les frais accessoires.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les « business plans » produits par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

III.4.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

III.4.5. Valeurs mobilières de placement

Les comptes à terme sont enregistrés dans ce poste. Ils sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

III.4.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêté des comptes.

Les provisions sont ventilées par nature dans le paragraphe III.7.7. de l'annexe.

III.4.7. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour.

Les créances et dettes, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales, assimilables par nature à des comptes de disponibilités, sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devises et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

III.4.8. Opérations dérivés de change

Transdev Group SA gère les risques de marché liés aux variations des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les dérivés de change qualifiés de couverture sur le plan comptable sont enregistrés en résultat de change de façon symétrique aux éléments couverts.

Les dérivés non qualifiés de couverture sur le plan comptable font l'objet d'un traitement de position globale de change par devise.

Les pertes latentes sont provisionnées, les plus values latentes ne sont pas reconnues en résultat et les plus ou moins values réalisées sont comptabilisées en résultat.

III.4.9. Engagement en matière de retraite

La société a opté pour un contrat de gestion externe des indemnités futures de fin de carrière. Les charges correspondantes sont couvertes par la valeur capitalisée des fonds versés.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Les charges et produits d'actualisation sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode préférentielle de la recommandation N° 2003 R-01 de la CNC du 1^{er} avril 2003.

En 2018, l'actualisation a été effectuée au taux de 1,30%.

Au 31 décembre 2018, une provision de 4,3 millions d'euros correspondant aux engagements non couverts a été constatée.

III.4.10. Engagement au titre des médailles du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Au 31 décembre 2018, les engagements sont couverts par une provision de 0,1 million d'euros.

III.4.11. Crédit impôt compétitivité emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été instauré par la Loi de Finances Rectificative pour 2012, publiée le 29 décembre 2012. Il consiste en un crédit d'impôt dont le montant est calculé en proportion de la masse salariale brute hors salaires supérieurs à 2,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). En 2018, le CICE est fixé à 6% des rémunérations versées éligibles.

Conformément aux normes comptables et aux instructions du groupe, le CICE a été comptabilisé au crédit du compte « impôt sur les sociétés (695*) » dans les comptes sociaux de notre société.

Au titre de l'exercice 2018 Transdev Group SA a déclaré un CICE de 158 304 euros. Ce CICE a été utilisé notamment pour financer des actions de formation, de nouveaux recrutements et des actions de développement.

L'impact du CICE sur le résultat net de Transdev Group SA se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

	2018
Résultat net	(129 135)
CICE N	158
Résultat net hors CICE	(129 135)
Résultat N distribué sous forme de dividendes en N+1	-

Le CICE s'impute sur l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté, puis sur l'impôt éventuellement dû au titre des trois exercices suivants. A l'issue de cette période d'imputation, l'excédent non imputé est restitué. Au cours de l'année 2018, le groupe a fait le choix de céder sans recours à un organisme financier sa créance de CICE.

III.5. Autres éléments d'information

III.5.1. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-199 1 du Code de commerce

En application du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de l'article R.123-199 1 du Code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Group SA confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2018.

Transactions avec les entreprises liées

Dans le cadre de ses activités de holding, pour le Groupe, la société rend des services à ses filiales. Ces activités couvrent notamment l'assistance technique, une redevance de marque, la mise à disposition de personnel et l'émission de garanties.

III.5.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Transdev.

III.6. Événements postérieurs à la clôture

La réalisation de l'acquisition des 30% du capital de Transdev Group SA appartenant à Veolia par le groupe Rethmann a eu lieu le 9 janvier 2019, ainsi que l'acquisition de Rhenus Veniro par Transdev GmbH, filiale à 100% de Transdev Group SA.

A cette même date, l'assemblée générale de Transdev Group SA a décidé une augmentation de capital de 4% réservée à Rethmann France, aux termes de laquelle seraient émises des actions ordinaires et des actions de préférence sans droit de vote, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général de constater la souscription par Rethmann France et la réalisation de l'augmentation de capital par compensation avec la créance du prix de cession qu'elle détient sur Transdev Group SA. La réalisation de l'augmentation de capital doit intervenir d'ici la fin du premier semestre 2019. Après réalisation de cette augmentation de capital, le niveau de détention de Rethmann France sera porté à 34% du capital de Transdev Group SA.

La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev Group SA.

III.7. Compléments d'information relatifs au bilan

III.7.1. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions augmentations de l'exercice	Cessions réductions de l'exercice	Autres flux	Ecart de conversion	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	35 940	2 270	-	392	-	38 602
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes	2 273	528	(12)	(392)	-	2 397
Immobilisations corporelles	5 898	1 238	(200)	29	-	6 965
Immobilisations corporelles en cours	47	78	(18)	(29)	-	78
Immobilisations financières dont :	3 263 706	625 048	(281 883)	-	-	3 606 871
Titres de participation	2 506 411	198 995	(10 000)	-	-	2 695 406
Créances et Prêts rattachés à des participations	754 869	425 739	(271 873)	-	-	908 735
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Autres Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 425	315	(10)	-	-	2 730
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	3 307 864	629 162	(282 113)	-	-	3 654 913

Les principales opérations sur les titres de participation se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Acquisitions de l'exercice	Augmentation de capital	Cession de l'exercice	Autres flux	Mouvements de l'exercice
Transdev North America	-	175 223	-	-	175 223
Eurolines	-	21 000	-	-	21 000
Transdev Division España	-	-	(10 000)	-	(10 000)
Transdev Colombia	-	1 102	-	-	1 102
Maas Finland Oy	-	1 255	-	-	1 255
Divers	414	-	-	-	414
TOTAL	414	198 580	(10 000)	-	188 995

III.7.2. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminution de l'exercice	Reclassement	Amortissements en fin d'exercice
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	17 081	3 261	(456)	-	19 887
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	1 581	932	(92)	-	2 421
Dépréciations sur immobilisations financières	1 104 849	293 115	(61 026)	-	1 336 938
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1 123 511	297 308	(61 574)	-	1 359 245
dont dotations et reprises :					
d'exploitation	-	4 193	(456)	-	-
financières	-	293 115	(61 026)	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-

Dépréciations des titres de participations et créances rattachées

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Situation à la fin de l'exercice
Transdev Ile de France SA	482 866	-	-	-	482 866
Transdev SA	394 853	-	(50 000)	-	344 853
Transdev North America INC.	49 872	219 418	-	-	269 290
Autres participations	177 258	73 697	(11 026)	-	239 929
TOTAL	1 104 849	293 115	(61 026)	-	1 336 938

III.7.3. Etat des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Exercice 2018 Montant brut	Echéance à - 1 an	Dt ent. liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2017 Montant brut
Actif immobilisé				
Créances et Prêts rattachés à des participations	908 735	322 637	908 735	754 869
Autres immobilisations financières	2 730	-	-	2 425
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	22 771	22 771	19 765	19 109
Autres créances	9 044	9 044	2 497	7 342
Charges constatées d'avance	1 765	1 765	-	512
TOTAL	945 046	356 218	930 998	784 258

III.7.4. Etat de l'actif circulant : mouvements des dépréciations

Il n'y a aucun mouvement sur ces postes au cours de l'exercice.

III.7.5. Écarts de conversion

A la clôture, les écarts de conversion se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Ecart de conversion actif	Ecart de conversion passif
Créances et prêts rattachés à des participations	6 037	1 101
Créances clients et comptes rattachés	42	4
Valeurs mobilières de placement	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	10 305
TOTAL	6 079	11 410

et se répartissent comme suit par devises :

(en milliers d'euros)	Ecart de conversion actif	Ecart de conversion passif
Dollar Canadien CAD	1 590	-
Livre Sterling GBP	1	322
Dollar Neo Zelandais NZD	5	-
Dollar Australien AUD	765	-
Couronne Suédoise SEK	-	779
Dollar des Etats-Unis USD	3 717	10 309
TOTAL	6 079	11 410

III.7.6. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Affectation résultat net 2017	Réduction de capital	Autres fonds propres	Résultat net 2018	Situation à la clôture de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	1 137 120	-	-	-	-	1 137 120
Prime d'apport	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale	11 821	7 752	-	-	-	19 573
Autres Réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	112 731	147 288	-	-	-	260 020
Résultat de l'exercice	155 040	(155 040)	-	-	(129 135)	(129 135)
Acompte sur dividendes ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Avances conditionnées	171	-	-	-	-	171
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 416 883	(0)	-	-	(129 135)	1 287 748

A la clôture, le capital social de Transdev Group SA est composé de 118 203 700 actions d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2018, statuant sur la clôture des comptes 2017, le bénéfice comptable de l'exercice a été affecté au compte de réserve légale et report à nouveau.

III.7.7. Provisions pour risques et charges

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice consommées	Reprises de l'exercice sans objet	Apport convention successeur	Montant en fin d'exercice
Provisions pour perte de valeur ⁽¹⁾	15 080	37 148	(2 740)	-	-	49 488
Pour retraites et médaille du travail	4 227	386	(169)	-	-	4 443
Pour risques salariés	294	-	(250)	-	-	44
TOTAL	19 601	37 534	(3 159)	-	-	53 975
dont dotations et reprises :						
d'exploitation	-	386	(784)	-	-	-
financières	-	37 148	(2 375)	-	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-	-

Les principales variations portent sur les natures suivantes :

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Reclassement	Montant en fin d'exercice
⁽¹⁾ Provisions pour perte de valeur					
Provisions pour perte de valeur filiale	14 214	37 148	(2 375)	-	48 987
Autres provisions pour risques	866	-	(365)	-	501
TOTAL PROVISIONS POUR PERTE DE VALEURS	15 080	37 148	(2 740)	-	49 488

III.7.8. Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Echéance à - 1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans	Dt ent. liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2017
Autres Emprunts Obligataires	287 517	2 276	150	285 092	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	476 857	1 371	450 487	25 000	-	811 043
Emprunts et dettes financières divers	174 931	172 150	2 781	-	174 931	69 478
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 094	30 094	-	-	6 655	31 020
Dettes fiscales et sociales	23 422	23 422	-	-	-	17 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 562	1 562	-	-	369	2 400
Autres dettes	151 001	29 649	121 352	-	149 895	118 153
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 145 386	260 524	574 770	310 092	331 850	1 049 286

III.7.9. Tableau des engagements financiers

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

CATÉGORIE D'ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)	Total	Filiales participations et autres entreprises liées	Autres	Echéance à - 1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Garanties de performance opérationnelles	245 001	245 001	-	59 338	103 594	82 070
Garanties sur locations simples	254 657	254 657	-	19 135	91 278	144 245
Garanties opérationnelles autres	273 700	261 381	12 319	195 310	78 345	45
TOTAL GARANTIES OPÉRATIONNELLES	773 358	761 040	12 319	273 783	273 217	226 359
Garanties liées à des opérations financières	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Garanties financières	26 566	26 566	-	-	8 511	18 055
TOTAL AUTRES GARANTIES ET ENGAGEMENTS DONNÉS	26 566	26 566	-	-	8 511	18 055
Engagements reçus	700 000	-	700 000	-	700 000	-

Les engagements pris par Transdev Group SA correspondent essentiellement à des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales françaises et étrangères.

Les engagements reçus correspondent à des lignes de financement non utilisées auprès des banques.

III.7.10. Engagement de crédit bail

A la clôture des exercices 2018 et 2017, il n'existait pas d'engagements de crédit-bail.

III.8. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

III.8.1. Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	Exercice 2018 Montant	Exercice 2017 Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration (jetons de présence)	60	60

III.8.2. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	302	6
Agents de maîtrise et techniciens	27	-
Employés	24	-
TOTAL	353	6

III.8.3. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)	Exercice 2018 Montant	Exercice 2017 Montant
A) Répartition par secteur d'activité		
Prestation de services	76 604	n.a.
TOTAL	76 604	-
B) Répartition par marché géographique		
Prestation de services France	44 744	n.a.
Prestation de services UE et hors UE	31 859	n.a.
TOTAL	76 604	-

Les prestations de services enregistrent le produit des managements fees, des refacturations de personnel mis à disposition et des autres frais. En 2017, ces produits étaient comptabilisés en autres produits.

III.8.4. Analyse du résultat financier

NATURE DES OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	Exercice 2018 Montant	Dt ent. liées ou ayant un lien de participation
Produits Financiers		
Revenus des titres de participations	117 464	117 464
Revenus des créances de participations	20 318	20 318
Autres produits financiers	3 883	3 872
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	63 401	63 401
Différences positives de change	23 456	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	228 522	205 056
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(330 263)	(330 263)
Intérêts et charges assimilés	(12 087)	-
Différences négatives de change	(31 106)	-
Charges sur cession de Valeurs Mobilières de placement	(26)	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(373 481)	(330 263)
RÉSULTAT FINANCIER	(144 959)	(125 207)

III.8.5. Analyse des charges & produits exceptionnels

NATURE DES OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges et produits exceptionnels sur opération de gestion	(4)	4 691
Cessions immobilisations financières	-	-
Cessions immobilisations corporelles	(107)	100
Cessions immobilisations incorporelles	-	-
Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :		
Autres dotations reprises exceptionnelles	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-
TOTAL	(112)	4 791

III.8.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
1. Résultat avant impôts	(157 213)	4 679	(152 534)
2. Différences temporaires	3 361	-	3 361
3. Différences permanentes	155 193	4	155 198
4. Bases imposables	1 341	4 683	6 024
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	-	-	-
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	1 341	4 683	6 024
7. Impôt sur les sociétés	23 400	-	23 400
8. Impôt sur + values LT (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts	(133 814)	4 679	(129 135)

Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront à déduire ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.

Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins values nettes à long terme et aux provisions pour dépréciation sur les actifs financiers.

Sur 2018, en application du régime d'intégration fiscale, Transdev Group SA a enregistré dans ses comptes sociaux une économie d'impôt de 29 763 milliers d'euros et constaté un impôt de 7 513 milliers d'euros.

III.8.7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2018, la société Transdev Group SA dispose de :

- déficits reportables indéfiniment (cerfa 2058-B Bis).....74 604 milliers d'euros
- déficits d'ensemble pour le groupe d'intégration fiscale.....331 437 milliers d'euros

III.9. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille

A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société Transdev Group SA

Les renseignements relatifs aux filiales sont issus des données du reporting groupe (principaux comptes locaux) arrêtées au 15 janvier 2019. Par exception les données concernant les sociétés Transdev Ile-de-France SA et Transdev SA sont issues des comptes sociaux.

Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours du 31 décembre pour les capitaux propres, au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat.

SOCIÉTÉS	Capital en nombres	Valeur nominale	Capital social de la filiale	Capitaux propres y compris résultat de l'exercice hors capital ⁽¹⁾	%	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avais donnés par TDG	Chiffre d'affaires	Résultat net		Dividendes encaissés
						Brute	Nette				2018	2018	
1. FILIALES													
Transdev Ile de France SA													
3, Allée de Grenelle 92 130 Issy Les Moulineaux	20 000 000	10 EUR	200 000	53 466	100%	890 999	408 133	403	49	206 271	26 842	34 000	
Transdev SA													
3, Allée de Grenelle 92 130 Issy Les Moulineaux	1 241 266	140 EUR	173 777	64 172	100%	691 000	346 147	568 005	76	136 713	35 950	34 793	
Transdev Eurolines													
3, Allée de Grenelle 92 130 Issy Les Moulineaux	2 213 685	10 EUR	22 137	(19 884)	100%	71 100	-	30 592	-	337	(19 884)	-	
Transdev Plc													
Cavendish house, 91-93 Cavendish street, Keighley West Yorkshire, England, bd21 3dg Royauume-Uni	40 500 000	1 GBP	45 275	(55 086)	100%	61 902	2	34 549	-	1 441	(30 926)	-	
Transdev Participacoes SGPS SA													
Avenida D Afonso Henriques n° 1462 1° Edificio Olympus 4450-013 MATOSINHOS Portugal	17 000 000	1 EUR	25 279	34 184	100%	108 000	77 789	15 617	-	-	15 113	7 500	
Transdev Canada													
720, rue Trotter, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), j3b 8t2 Canada	40 000 100	100 CAD	34 604	782	100%	33 001	33 001	54 435	-	6 727	2 555	2 512	
Transdev North America Inc													
720 E Butterfield Road Suite 300 Lombard 60148 IL Etats-Unis	1 000	1 USD	-	298 374	100%	392 863	123 573	54 785	219 442	18 989	(26 319)	-	
Transdev Northern Europe													
Fredsforsstigen 22-24, 168 67 Bromma Suède	7 000 000	7,14 SEK	4 876	6 485	100%	65 500	64 874	90 297	-	-	20 148	20 732	
Transdev GmbH													
Georgenstr. 22, 10117 Berlin Allemagne	25 600	1 EUR	26	259 240	100%	166 500	166 500	0	-	60 628	7 821	6 000	
Transdev Australasia													
Level 8, 469 Latrobe Street Melbourne Victoria Australia	67 100 000	0,70 AUD	29 038	30 986	100%	196 200	196 200	30 983	-	25 641	11 144	6 161	
2. PARTICIPATIONS													
Non applicable													

B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n'excède pas 1% du capital de la Société Transdev Group SA

	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avais donnés par TDG	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
	Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%					2018	2018	2018
1.1. Filiales françaises	1 302	1 302	38	135	-	-	304
1.2. Filiales étrangères	11 583	11 582	25 869	83 163	-	-	5 201
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)							
2.1. Dans les Sociétés françaises	312	12	101	-	-	-	-
2.2. Dans les Sociétés étrangères	4 766	3 788	38 846	-	-	-	262

C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%

	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avais donnés par TDG	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
	Brute	Nette					
1. Filiales					2018	2018	2018
1.1. Filiales françaises	1 654 401	755 582	599 039	260	-	-	69 097
1.2. Filiales étrangères	1 035 549	673 521	306 535	302 606	-	-	48 106
2. Participations							
2.1. Dans les Sociétés françaises	312	12	101	-	-	-	-
2.2. Dans les Sociétés étrangères	4 766	3 788	38 846	-	-	-	262
TOTAL GÉNÉRAL	2 695 028	1 432 903	944 520	302 866	-	-	117 464

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Transdev Group
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Transdev Group

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▶ les notes III.7.1 et III.7.2 de l'annexe aux comptes annuels exposant l'évolution de la valeur des participations détenues par la société ;
- ▶ la note III.8.3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'évolution du classement des produits de management fees, des refacturations de personnel mis à disposition et autres frais.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société comptabilise et évalue les titres de participation selon les méthodes décrites dans la note III.4.3 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces méthodes, à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations retenus par votre société et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

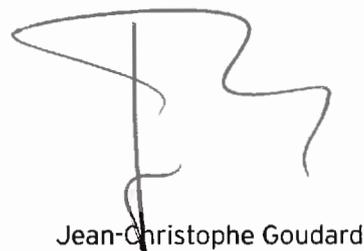
ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Rainaut



Charles Desvernois



Jean-Christophe Goudard



3 allée de Grenelle CS20098
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

www.transdev.com